

EQUIPEMENTS SPORTIFS EN FRANCE METROPOLITAINE

Analyse de la fréquentation

SEPTEMBRE 2025

ANNEXE 1 – Revue de littérature

Synthèse

La fréquentation des équipements sportifs est le point de jonction entre l'offre et la demande sportive et implique, par cette centralité, un lien étroit avec les politiques de construction d'équipements sportifs, les comportements effectifs de la population et l'évolution de leurs attentes, besoins et aspirations. De fait, la fréquentation des équipements sportifs n'a pas véritablement donné naissance à une littérature dédiée, et se lit plutôt en filigrane des études consacrées aux politiques sportives et aux mutations des pratiques. Ce sont principalement les collectivités qui, pour d'évidentes raisons pratiques, ont déployé des efforts pour mieux connaître l'utilisation effective de leurs infrastructures et ainsi piloter leurs choix d'investissements et/ou d'attribution de créneaux de réservation ; ces données produites localement sont, malheureusement, rarement disponibles en libre accès.

Le maillage territorial d'équipements sportifs sur le territoire est le fruit de politiques volontaristes conduites par l'État et les collectivités locales à partir des années 1960 puis, sous des modalités différentes, des années 1980 à aujourd'hui dans le sillage de la décentralisation. Cette chronologie a d'importantes répercussions sur les défis auxquels sont confrontés élus et services des sports :

- Le parc d'équipements sportifs est vieillissant et sa rénovation absorbe une part croissante des budgets ;
- Malgré une volonté de rattrapage territorial, les disparités d'équipements restent fortes et peuvent s'accroître en raison des dynamiques concurrentielles induites par la décentralisation ;
- Une part significative du patrimoine sportif a été pensée pour répondre à des besoins standardisés et centrés sur la pratique du sport compétitif fédéral, en décalage avec une part importante des pratiques sportives des Français.

Les évolutions des pratiques sont désormais bien connues, et ont été en partie intégrées par les collectivités locales dans leur offre sportive. Aujourd'hui, environ six personnes sur dix pratiquent une activité physique et sportive régulière¹, principalement exercée en autonomie et en plein air : marche, natation, vélo, course à pied, gym et *fitness* sont les activités les plus pratiquées. Ces mutations, associées à l'émergence de nouvelles pratiques (skate, roller, etc.) et à la mise à l'agenda de divers « problèmes sociaux » (délinquance juvénile, sédentarité), ont incité les collectivités à proposer un nombre croissant d'équipements sportifs de proximité en accès libre. Ces infrastructures ont suscité nombre de recherches dont on peut succinctement résumer les points de convergence :

- La fréquentation de ces équipements sportifs est favorisée par la concertation avec ses utilisateurs potentiels (emplacement géographique, qualité des matériaux, configuration de l'équipement, etc.) ;
- L'animation par des dispositifs socio-sportifs ou les associations sportives est généralement peu développée, alors qu'elle favorise une fréquentation accrue de l'équipement et la diversité des pratiques ;

¹ LEFEVRE Brice et RAFFIN Valérie, [Les pratiques physiques et sportives en France: résultats de l'enquête nationale 2020 menée par le ministère chargé des sports et l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire](#), INJEP, INJEP, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, Paris, 2023.

- Couverture, éclairage, présence de sanitaires et d'espaces de rangement sont encore peu présents, mais plébiscités par les utilisateurs ;
- La fréquentation de ces équipements est, de manière écrasante, masculine. Pour réduire ces inégalités de genre dans l'accès à la pratique sportive et à l'espace public, il est important de mettre en place des dispositifs d'accompagnement à l'image de ce qui a été proposé avec le programme « Paris Sportives ».

Les études montrent que les individus sont d'abord motivés par l'entretien de leur santé et la quête de plaisir dans leur activité de loisir. En dehors des catégories les plus jeunes, le désir de compétition tient une place résiduelle dans les préférences des Français, ce qui peut amener à interroger la place occupée par les exigences fédérales en matière de normes pour les équipements sportifs.

La fréquentation des équipements à créneaux de réservation n'a pas suscité le même engouement au sein des communautés de recherche malgré leur centralité dans le paysage sportif. La terminologie employée entretient une certaine confusion dans l'appréhension du phénomène, c'est pourquoi la revue de littérature s'est attachée à proposer un cadre définitionnel à des fins de clarification :

- L'occupation des équipements sportifs désigne la présence théorique de groupes sur un équipement sportif, principalement matérialisée par la réservation d'un créneau horaire spécifique ;
- La fréquentation des équipements sportifs désigne la présence effective de groupes ou d'individus dans les infrastructures ;
- L'utilisation des équipements sportifs désigne les modalités de pratique des individus qui fréquentent une infrastructure.

La rareté des travaux sur la fréquentation des équipements sportifs s'explique également par l'absence de méthodologie standardisée et d'impulsion politique, contrairement à ce qui se pratique dans le domaine de la culture, où les mesures de fréquentation sont davantage institutionnalisées et pourraient inspirer le secteur sportif.

Les quelques données disponibles suggèrent qu'un nombre non négligeable de créneaux réservés (c'est-à-dire, occupés) ne sont pas honorés (c'est-à-dire, fréquentés), de l'ordre de 8% à 20% d'après certaines enquêtes, qu'il convient néanmoins de traiter avec prudence au regard des contextes différents d'élaboration (France et Danemark) et des caractéristiques propres à chaque discipline sportive. Il semble que les créneaux les plus susceptibles de ne pas être honorés se situent le week-end ou sur les heures matinales tandis que les nocturnes, au-delà de 23h, seraient assez peu mobilisatrices.

Les pistes esquissées dans cette revue de littérature, à partir de données éparses, seront confrontées aux données produites par la vaste enquête menée par le groupement CDES – Média Filière – Olbia Conseil en collaboration avec les acteurs étatiques et locaux. La variété des méthodologies employées et des territoires enquêtés devrait permettre de combler certains angles morts de la littérature existante, et d'alimenter collectivement de nouvelles réflexions pour adapter les politiques sportives aux attentes de nos concitoyens.

Introduction

Des stades Pierre de Coubertin aux gymnases Léo Lagrange ou Jean Zay, en passant par les myriades de *city stades*, de courts de tennis ou de boudodromes, les équipements sportifs représentent une composante structurante de l'aménagement des territoires contemporains qui, malgré d'importantes variations locales, forment le socle d'une large variété de pratiques physiques et sportives. Ces structures du quotidien, nombreuses, parfois insoupçonnées car enchâssées dans de plus vastes ensembles architecturaux, peuvent revêtir l'apparence d'une certaine banalité tant nos regards sont habitués à les contempler - distraitements lorsqu'on est de passage, avec davantage d'acuité lorsqu'on les fréquente. Figures obligées des paysages contemporains, ruraux comme urbains, elles acquièrent pour le grand public une forme d'évidence que seules confèrent la familiarité et l'acculturation sur la longue durée : à chaque village son église ... et son terrain de football.

Or, cette apparente banalité invisibilise la lente maturation à l'échelle nationale d'un service public principalement assuré par les collectivités locales. Atteindre les 330 000 équipements sportifs (un peu moins de 290 000 si l'on met de côté les sports de nature) recensés par le DATA ES a nécessité un fort volontarisme politique et des investissements massifs pour couvrir l'ensemble du territoire national (métropolitain et ultramarin) sur plusieurs décennies. La pratique d'activités physiques et sportives, modérément répandue jusqu'au milieu du XX^e siècle, a longtemps dû s'accommoder de conditions d'exercice précaires face à la rareté des espaces dédiés. C'est seulement sous la Ve République que les équipements sportifs font l'objet de politiques ambitieuses et jouent un rôle structurant dans la démocratisation des pratiques sportives.

La construction, la maintenance, la rénovation voire l'extension d'un tel patrimoine sportif constituent des défis de taille pour le bloc communal, majoritairement propriétaire et opérateur des équipements sportifs. Les collectivités dépensent annuellement 12,5 milliards d'euros dans le sport (contre 6,7 milliards pour l'État)² dont 11,1 milliards en provenance du bloc communal (8 milliards pour les communes et 3,1 milliards pour les intercommunalités). Le sport représente ainsi le deuxième poste de dépenses pour les communes, juste derrière l'éducation et devant la voirie³, avec une part significative consacrée aux équipements sportifs. L'étude des dépenses d'investissement, très liées aux cycles électoraux, montre la centralité des politiques sportives dans la construction du capital politique local et de la légitimité de l'édile⁴. Le poids du sport dans les finances locales (environ 10% des dépenses du bloc communal) devient un enjeu particulièrement saillant dans un contexte de forte tension sur les déficits publics et de « resserrement du verrou budgétaire⁵ » de la part des administrations centrales alors que, dans le même temps, le parc d'équipements sportifs accuse un vieillissement croissant⁶. Élus et services locaux des sports se retrouvent ainsi au centre d'un écheveau de contraintes et d'injonctions, matérialisées par la nécessaire réhabilitation d'infrastructures menacées de vétusté, l'inévitable prise en compte des transformations liées

² BPCE, [La Filière Sport : les challenges d'une championne](#), L'Observatoire de l'économie du sport, 2023.

³ BPCE, [Les collectivités territoriales, 1er financeur public du sport](#), L'Observatoire de l'économie du sport, 2022.

⁴ KOEBEL Michel, « [Le sport, enjeu identitaire dans l'espace politique local](#) », *Savoir/Agir*, n° 1, vol. 15, 2011, p. 39.

⁵ LE LIDEC Patrick, « [Entre desserrement et resserrement du verrou de l'État. Les collectivités françaises entre autonomie et régulations étatiques](#) », *Revue française de science politique*, n° 1, vol. 70, 2020, p. 75-100.

⁶ PRNSI, [Équipements sportifs et aménagement urbain : la nécessité d'innover](#), Ministère Chargé des Sports, 2021.

au dérèglement climatique sur l'exploitation et la fréquentation des équipements, et la conciliation de leur offre sportive entre réclamations du mouvement sportif local et demandes (réelles ou supposées) des pratiquants autoorganisés, sans oublier le contexte « inter-olympique » 2024-2030, son lot d'annonces, d'objectifs affichés et de résultats attendus.

Face à cette équation délicate, la question de la fréquentation effective des équipements sportifs s'avère cruciale. Les sommes investies et la longue durée de vie d'une infrastructure incitent à se pencher sur l'utilisation réelle des équipements existants afin d'en rationaliser la gestion, d'estimer, dans l'éventail des options à disposition, lesquelles seraient les plus adaptées aux pratiques des administrés, et d'imaginer quelles initiatives permettraient d'atteindre les objectifs en matière de politique sportive : entraîner un recul de la sédentarité, favoriser l'accès aux personnes en situation de handicap, réduire les inégalités de genre dans le sport, attirer les non-pratiquants, etc. En d'autres termes et en peu de mots, assurer le bien-être collectif et individuel par l'exercice du droit fondamental et inaliénable qu'est l'accès au sport⁷.

Ces considérations civiques nous amènent à aborder plus directement la question des sources en lien avec la commande de la présente étude, centrée sur la fréquentation des équipements sportifs (ES). Ces derniers ont suscité depuis un siècle et demi une vaste littérature grise, savante (cf. [Appendice 1](#)) ou administrative pour en conter l'histoire (cf.

[Appendice 4. Les politiques de construction d'équipements sportifs](#)), préconiser des manières de les bâtir et de les gérer, décrire les contraintes réglementaires, les recenser, estimer les besoins présents ou à venir, proposer des stratégies d'investissements, etc. Le foisonnement de ces productions est aussi lié à la grande diversité typologique de l'équipement sportif qui suppose des enjeux très différents selon que l'on parle d'infrastructures pour le sport spectacle ou pour le sport de masse, de sports de nature ou d'aménagement en milieu urbain, de littoral ou de montagne, de piscine budgétivore ou d'équipement sportif de proximité. Établir une littérature exhaustive sur l'ensemble de ces catégories est une gageure ou, à tout le moins, une œuvre nécessairement collective et inscrite dans une temporalité longue. L'état de l'art que nous présentons ici assume donc d'avoir opéré des choix pour rendre le propos intelligible et centré sur certains équipements qui nous paraissent appeler une attention particulière dans le cadre de l'étude.

La densité de la littérature sur les équipements sportifs n'exclut pas la persistance d'angles morts. La question de la fréquentation peut paraître évidente mais n'a suscité des recherches nombreuses que sur les équipements de proximité en accès libre liés aux politiques de la ville, tandis que les équipements « classiques » et « structurants » ont été assez ignorés. Le relevé de la fréquentation effective a surtout été le fait de collectivités locales logiquement intéressées par ces données pour piloter leur gestion quotidienne des équipements. L'utilisation locale et pratico-pratique de ces enquêtes internes se traduit malheureusement par une certaine invisibilité des données ou des évocations allusives qui ne permettent pas d'en proposer une vision circonscrite. À l'heure où nous écrivons ces lignes, les sollicitations auprès de collectivités ou d'associations en lien avec les élus et les chargés des sports n'ont pas été suivies par la transmission de telles enquêtes. C'est donc à partir des quelques enquêtes disponibles et d'éléments indiciaires que nous proposerons des pistes de réflexion autour de la fréquentation effective des équipements sportifs avec l'objectif final que

⁷ Conformément à l'article 10 de la Charte Européenne du Sport.

la présente étude du groupement CDES-Média Filière-Olbia Conseil apporte pour la première fois une connaissance agrégée de cet enjeu et établit un jalon pour de futures recherches sur le terrain.

Définitions

La littérature consacrée aux équipements sportifs est caractérisée par un foisonnement de termes interchangeables à valeur synonymique qui entretient une certaine confusion quant aux données effectivement traitées et présentées. Fréquentation, occupation, utilisation, usage sont rarement sinon jamais définis. Le phénomène n'est pas propre à la littérature francophone puisque dans les travaux de langue anglaise les termes *utilisation*, *use*, *attendance* ou *participation* sont aussi régulièrement utilisés pour évoquer différentes formes de présence dans les équipements sportifs. Afin de clarifier notre propos, nous proposons les définitions suivantes :

- **L'occupation** des équipements sportifs désigne la **présence théorique de groupes sur un équipement sportif, principalement matérialisée par la réservation d'un créneau horaire spécifique**. On peut ainsi distinguer l'occupation potentielle, c'est-à-dire l'amplitude horaire disponible à la réservation, l'occupation réelle, c'est-à-dire les créneaux réservés, et la non-occupation, c'est-à-dire les créneaux non-réservés ;
- **La fréquentation** des équipements sportifs désigne la **présence effective de groupes ou d'individus dans les infrastructures**, qu'il s'agisse d'équipements en accès libre ou d'équipements à créneaux de réservation. Un créneau peut donc être occupé (réservé) mais pas fréquenté ;
- **L'utilisation** des équipements sportifs désigne **les modalités de pratique** des individus qui fréquentent une infrastructure (en groupe, type d'activité, intensité de la pratique, etc.).

Nous choisissons de ne pas définir *a priori* la sous-fréquentation et la sur-fréquentation d'un créneau ou d'un équipement sportif car ce jugement varie selon chaque discipline, la taille et l'aménagement de chaque espace, mais aussi selon des critères plus personnels (la perception de l'utilisation de l'espace) ou politiques (chaque collectivité peut avoir ses propres critères). Lorsque nous parlerons de sur- ou sous-fréquentation, il s'agira d'une reprise directe des auteurs cités, que ceux-ci aient explicité ou non les critères ayant présidé à l'élaboration de leurs seuils.

Nous emploierons le terme de **vétusté** pour décrire des phénomènes de **détérioration matérielle** du bâti ou **d'inadéquation avec certaines normes règlementaires** (énergétiques par exemple), tandis que **l'obsolescence** est comprise comme l'inadaptation ou le **décalage entre la conception d'un équipement sportif et les pratiques effectives** des individus et/ou leurs évolutions.

Nous proposons donc d'entamer notre voyage par un aperçu du recensement des équipements sportifs, avant de nous pencher sur les pratiques physiques et sportives des Français qui renseignent, en creux, sur leur rapport aux infrastructures, objet des troisième et quatrième parties dans lesquelles nous tenterons d'opérer des distinctions entre les études d'occupation, de fréquentation et d'utilisation de ces lieux sportifs.

1.

Recensement des équipements sportifs et lieux de la pratique sportive

La politique de recensement des équipements sportifs amorcée au début des années 2000 a permis d'établir un panorama quasi exhaustif du patrimoine sportif national et de mieux appréhender les disparités entre les différents territoires.

1. Le recensement comme instrument d'action publique

Le recensement des équipements sportifs, relancé en 2004 après une période de perte de données consécutive à la décentralisation (cf. [Appendice 2. Graphiques et tableaux sur les pratiques sportives](#)), est aujourd'hui mis à jour quotidiennement et librement accessible sur la plateforme DATA ES⁸. Ce recensement a une visée exhaustive, matérialisée par l'obligation

⁸ <https://equipements.sports.gouv.fr/pages/accueil/>

légale faite aux propriétaires d'équipements de les déclarer en vertu de l'article L312-2 du Code du Sport. Les données sont régulièrement mises à jour grâce aux équipes du PRNSI et aux enquêteurs de terrain coordonnés par les DRAJES. Outre son ancrage dans les textes législatifs, la force de ce recensement réside dans le travail d'harmonisation du cadre conceptuel, avec des définitions précises (ex : distinction entre installations et équipements sportifs), une typologie extrêmement fine (environ 180 types d'équipements) et plusieurs dizaines de variables pour identifier et analyser ces infrastructures. L'outil permet d'établir des comparaisons via les portraits de territoires, mais également des représentations cartographiques (cf. [Appendice 3. Compter les équipements sportifs : éléments historiques, méthodologiques et cartographiques](#)) ou plus simplement d'extraire les données sous forme de tableaux.

L'ampleur du travail réalisé autour du recensement des équipements sportifs français se mesure au regard des pratiques administratives internationales⁹. Dans une note comparative récemment rédigée par les équipes du Pôle Ressources National Sport-Innovations (PRNSI)¹⁰, les velléités de recensement de douze pays européens et quatre extra-européens sont passées au crible. Quelques exemples permettent d'apprécier la robustesse de l'instrument bâti par les équipes du ministère des Sports.

Ainsi de l'Irlande et de sa base de données « Get Ireland Active » qui recense un peu plus de 13 000 lieux dédiés à la pratique d'une activité physique et sportive. Comme son nom l'indique, cette plateforme dotée d'une carte interactive ergonomique poursuit un objectif légèrement différent de son homologue française. Il s'agit avant tout de proposer une sorte de guide pour les utilisateurs afin qu'ils puissent identifier des endroits où pratiquer du sport, comme le montre la division en trois méta-catégories : les équipements, les chemins, et les clubs/groupements sportifs. Chacune de ces catégories est ensuite équipée de filtres spécifiques, par exemple le niveau de difficulté des chemins de randonnée, les modalités d'adhésion au club, ou le type d'équipement sportif présent (avec une typologie resserrée à 44 structures possibles). L'accent est mis sur des informations pratiques : accessibilité, équipements complémentaires (ex : toilettes, douches, parking, accès internet), présence autorisée des chiens, etc. Alors que l'exhaustivité et la rigueur du DATA ES en font d'abord un instrument de connaissance et de pilotage de l'action publique en matière d'équipements sportifs, l'outil irlandais est plutôt à rapprocher d'initiatives en faveur du développement du sport pour tous, orienté vers l'expérience utilisateur et l'incitation à trouver un lieu agréable près de chez soi.

La base de données *Active Places Power* mise en œuvre par *Sport England* et ses partenaires privés (Adetiq et Atkins Réalis) se rapproche davantage des ambitions du DATA ES, quoiqu'avec des niveaux de précision différents. L'accent est moins mis sur la diversité des installations, limitées à une quinzaine d'options, que sur les variables annexes (accessibilité, mode de gestion, équipements connexes, travaux de rénovation, etc.). Les fiches donnent entre autres informations les contacts directs de ces installations et autorisent

⁹ « Il n'y a pas aujourd'hui, en Europe, et même dans le monde, un pays qui dispose d'une vision aussi précise et exhaustive de ses équipements sportifs – via le RES » témoignait Benoît Zedet, chargé du recensement national, lors du colloque de l'INSEP déjà mentionné. ZEDET Benoît, « [Quels constats ? Quels enseignements ? Introduction à partir du recensement des équipements sportifs \(RES\) : les chiffres-clés](#) », *Les Cahiers de l'INSEP*, n° 1, vol. 45, 2010, p. 14.

¹⁰ POLE RESSOURCES NATIONAL SPORT INNOVATIONS, [Les outils de recensement des équipements sportifs en Europe et à l'international](#), Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, 2024.

le dépôt de commentaires (*feedbacks*). L'originalité de la plateforme tient en particulier à ses calculateurs qui permettent d'estimer les nouvelles infrastructures nécessaires en fonction de la demande (par exemple, lors de la construction de logements) et les investissements qu'ils pourraient représenter.

Côté danois, le recensement des équipements sportifs piloté par le *Sports Analysis Institute* depuis 2017-2018 propose un outil plus basique pour illustrer la répartition territoriale des 25 types d'équipements sportifs répertoriés, avec une mise à jour annuelle. Les informations sur les équipements sont plutôt restreintes, contrairement aux modèles anglais et français. En revanche, elle est aisément accessible depuis *StatBank Denmark*, équivalent local de l'INSEE, sur une plateforme qui regroupe toutes les données relatives à la culture et au sport à partir d'une arborescence très simple. Ce regroupement statistique est intéressant pour mettre en perspective les équipements avec la présence de clubs et avec les pratiques sportives des citoyens danois. De l'autre côté de la Scandinavie, en Finlande, la base LIPAS recense un peu plus de 46 000 installations qui comprennent à la fois des équipements sportifs et des zones dédiées au tourisme, aux loisirs et activités de plein air : on trouve dans cette base des coins de pêche, des tours d'observation en pleine nature, des campings, etc. La diversité ainsi enregistrée souligne une conception extensive des activités de loisir et traduit un référentiel d'action publique particulier qui n'est pas directement transposable d'un espace politique à un autre.

En Amérique du Nord, le Canada a initié sous l'égide de son organisme national de statistique un premier recensement des infrastructures « récréatives et sportives » sur le modèle de celui réalisé pour d'autres infrastructures collectives cartographiées : réseaux (électricité, eau, ponts et tunnels, chemins de fer), établissements scolaires, institutions culturelles, etc. La base, nommée BDOIRS et constituée à partir de données collectées entre 2020 et 2021, comporte dans sa version 1.0 environ 182 000 installations réparties en 18 types qui comprennent des équipements sportifs « classiques » (stades, gymnases, piscines, patinoires, ...), des espaces de nature (sentiers, plages, parcs) et des espaces de loisir (marinas et casinos). Cette base est néanmoins assez pauvre en termes d'informations recueillies (essentiellement le nom, le type et la localisation géographique de l'installation), ce qui interroge quant aux objectifs de politique publique poursuivis par un tel projet. De même en ce qui concerne la couverture de l'ensemble du parc, avec des taux oscillant entre 25% et 85% du total estimé selon les types d'installation. Ces résultats montrent les difficultés potentielles à faire remonter les données face à la dispersion des sources (452 sources différentes ont été utilisées), très variable selon le fonctionnement des systèmes politico-administratif et sportif locaux. Chez leurs voisins états-uniens, les données sont également très dispersées selon des divisions sectorielles (enceintes sportives scolaires, base de données consacrée aux espaces de *recreation*, loisirs au sens large) et géographiques, c'est-à-dire entre bases fédérales et bases des États fédérés, voire des municipalités.

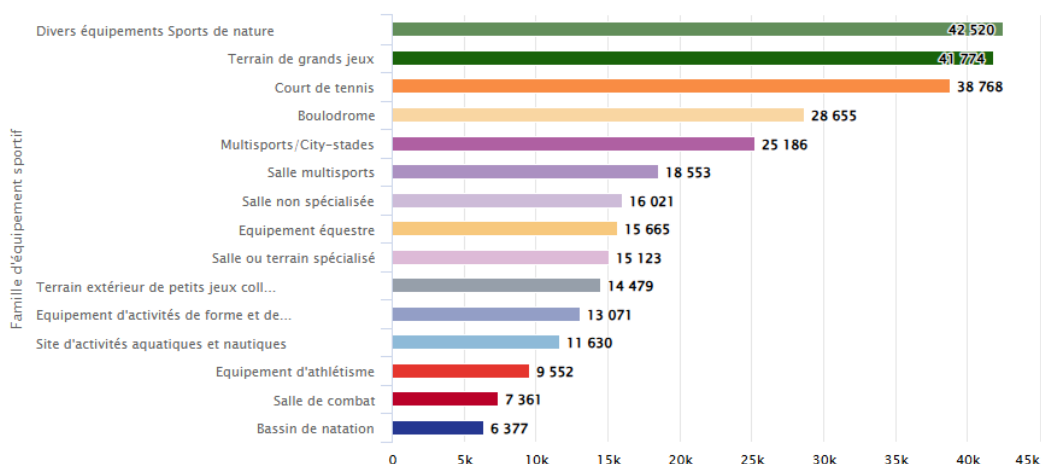
Ce rapide survol du benchmark réalisé par les services du PRNSI amène quelques remarques. Premièrement, quel que soit le pays considéré, le recensement exhaustif des équipements sportifs se révèle être une tâche ardue qui soulève de nombreuses difficultés dans la collecte de données disponibles à un niveau très local. On constate également que ces efforts de recensement sont assez récents, ce qui traduit la relative marginalité des politiques sportives pour les autorités centrales. Deuxièmement, rares sont les autres recensements à proposer une base de données aussi détaillée que le DATA ES : les typologies sont beaucoup plus restreintes, tout comme les variables associées à chaque

équipement, et l'exhaustivité est difficilement atteinte. La structure administrative et la force centralisatrice d'un État, historiquement construite, n'est certainement pas étrangère à cette capacité à faire remonter d'importantes quantités de données. Le problème que suscitent ces fortes différences réside dans la comparabilité des données d'un espace à un autre, y compris en matière d'analyse comparée des pratiques sportives puisqu'une partie de l'offre (infrastructurelle) échappe en partie à l'observateur. Troisièmement, certaines BDD étrangères proposent d'intéressantes interactions avec d'autres secteurs d'action publique (tourisme par exemple) ou avec d'autres types de données sportives (sur les clubs, les licenciés, les pratiquants) qui pourraient enrichir le DATA ES, via un renforcement des liens avec d'autres producteurs de données (INJEP par exemple) pour proposer des outils plus poussés et interactifs. Ce point pose également la question des objectifs poursuivis pour le pilotage de l'action publique en matière sportive. L'exemple Irlandais, qui s'adresse directement aux administrés en proposant une visualisation des opportunités de sport et de loisir à proximité, est une approche pertinente pour le développement de la pratique. Il peut être intéressant d'envisager un outil qui combine usages technico-administratifs et grand public.

Le DATA ES représente donc un effort assez unique de visualisation quasi exhaustive du parc sportif français, quotidiennement mis à jour. On dénombre à date un peu plus de 333 500 équipements sportifs et lieux de pratique parmi lesquels environ 42 500 dédiés aux sports de nature, 41 774 terrains de grands jeux et 38 768 courts de tennis qui forment le trio de tête des espaces de pratique disponibles.

Top 15 des familles d'équipements

Vous pouvez filtrer les équipements en cliquant sur les graphiques. Pour retirer le filtre et revenir en arrière, il suffit de cliquer de nouveau sur le graphique.



Source : Data ES

La conception extensive de l'équipement développée par les équipes chargées du recensement permet de mettre en lumière des structures invisibilisées par les anciennes nomenclatures, à l'image des boulodromes qui figurent parmi les équipements les plus

présents sur le territoire. Le RES montre également l'impact des politiques de la ville¹¹ et la place désormais occupée par les équipements sportifs de proximité avec la forte présence des terrains/plateaux multisports. La structure du parc est aussi symptomatique des effets d'inertie et de la prééminence du sport fédéral et compétitif : le football (plus de 60 000), le tennis (51 500), le basket-ball (45 500) et le handball (34 870) sont les sports qui disposent du plus grand nombre de lieux de pratique. Si la plupart des équipements nécessitent différentes formes de réservation, près de 37% des équipements sont en accès libre (un peu plus de 120 000). Un peu moins de la moitié (46,8%) des équipements est accessible en transports en commun, et 51,7% des aires de jeux seraient accessibles aux PMR¹². Les établissements scolaires regroupent quant à eux environ 27 500 équipements, soit 8,3% du total, mais seuls 4 585 sont déclarés comme étant ouverts aux clubs sportifs. La structure du parc français est fortement marquée par une préférence pour les structures en extérieur puisque seulement 26,4% du patrimoine sportif autorise une pratique en intérieur ou à l'abri. Cette dépendance à la météo peut poser des problèmes pour la pratique sportive tout au long de l'année à cause d'une perméabilité aux intempéries ou, à l'inverse, d'une exposition dangereuse lors des fortes chaleurs. Le taux d'équipements, au global, s'établit à 48,91 équipements sportifs pour 10 000 habitants ou, plus précisément, à 42,7 pour 10 000 habitants après retranchement des équipements de sport de nature (cf. Carte 1 en [Appendice 2. Graphiques et tableaux sur les pratiques sportives](#)).

¹¹ Le phénomène est évoqué en [Appendice 4. Les politiques de construction d'équipements sportifs](#) où sont cités plusieurs travaux portant sur ces thématiques.

¹² La conception de l'accessibilité retenue dans le RES peut être discutée. Sur ce sujet, voir : BOUTTET Flavien, « [Inclure et discriminer. La paradoxale mise en accessibilité des équipements sportifs](#) », *Cahiers de la LCD*, n° 3, N° 11, 2020, p. 85-105.

2. Équipements sportifs et inégalités territoriales

Le chiffre agrégé masque évidemment les disparités territoriales qui, malgré les politiques de rattrapage successives, sont loin d'avoir disparu. Si la France ne connaît pas de « désert sportif », l'offre d'équipements sportifs est en revanche très variable d'un territoire à un autre selon leurs caractéristiques socio-économiques et morphologiques (prix du foncier, budget des communes, densité de l'habitat), mais aussi en fonction des priorités politiques affichées par les élus¹³. Les territoires fortement urbanisés comme l'Île-de-France ([Appendice](#)

[2. Graphiques et tableaux sur les pratiques sportives](#)), les villes de Marseille ou Lyon sont fortement carencés. L'observation des taux d'équipements sportifs reflète aussi des sous investissements chroniques, voire des inégalités plus structurelles et systémiques indétachables de l'histoire du territoire et de ses modalités d'intégration. Les régions ultra-marines sont ainsi largement sous-équipées : Mayotte est le cas plus extrême, avec 12 équipements pour 10 000 habitants, mais la Réunion (33,4)¹⁴, la Guadeloupe (31,0), la Martinique (26,7) et la Guyane (29,3) sont aussi très loin de la moyenne nationale (46,2)¹⁵. À l'inverse, les régions de l'est, du centre et du sud-ouest apparaissent relativement mieux dotées, grâce à une densité de population moindre et davantage de facilités pour construire des équipements consommateurs d'espace.

Tableau 1. Couverture d'équipements sportifs selon les régions (2024)

	Nombre d'équipements sportifs	Taux d'équipements sportifs pour 1000 habitants
France		4,2
Antilles	Guadeloupe : 1 161 Martinique : 1 121	Guadeloupe : 3,0 Martinique : 3,1
Auvergne-Rhône-Alpes	33 391	4,2
Bourgogne - Franche-Comté	15 661	5,6
Bretagne	16 609	4,9
Centre-Val de Loire	14 314	5,6
Grand Est	29 240	5,6
Guyane	770	2,7
Hauts de France	25 738	4,3
Île-de-France	28 519	2,3
Mayotte	377	1,5

¹³ DUCHATEAU Guillaume, GIBOUT Christophe et VERSCHAVE Guy, « [Le paradoxe des équipements sportifs. Concurrences de justifications et ségrégation socio-spatiale](#) : une lecture à partir du cas de Calais (France) », *Loisir et Société / Society and Leisure*, n° 1, vol. 39, 2016, p. 87-103.

¹⁴ Pour une approche historique des constructions d'équipements sportifs dans le cas réunionnais, voir : COMBEAU-MARI Évelyne, « [Les premiers équipements sportifs à La Réunion : une politique de l'Etat \(1956-1971\)](#) », *Staps*, n° 2, vol. 61, 2003, p. 25-37.

¹⁵ INSEE, « [Accès à la pratique sportive](#) », *La France et ses territoires. Edition 2021.*, INSEE Références, 2021, p. 152-153.

Nouvelle-Aquitaine	31 253	5,2
Normandie	15 593	4,7
Occitanie	30 441	5,1
Corse et Provence-Alpes-Côte-d'Azur	17 840	3,5
Pays de la Loire	20 352	5,3
La Réunion	2 710	3,1

Source : INJEP, [Fiches régionales du sport 2024](#)¹⁶

Les difficultés rencontrées, particulièrement nombreuses dans la capitale, conduisent à imaginer différentes innovations pour compenser l'impossibilité de produire des mètres carrés supplémentaires par l'optimisation de l'existant. Plusieurs pistes sont esquissées dans une étude commandée par la Ville de Paris en 2021 et pourraient servir à d'autres localités :

- Recourir à des mesures techniques pour favoriser une pratique sportive continue : couverture des courts de tennis et des petits terrains de sport, substitution de terrains synthétiques aux terrains naturels (pour le football et le rugby), privilégier des lieux mono-disciplinaires avec moins d'emprise foncière ;
- Modifier les politiques d'attribution des créneaux : allongement de la durée d'attribution des créneaux (en passant de un an à deux ans, voire trois ans, de validité) pour permettre aux clubs de bâtir des projets sportifs sur la durée, regroupement des créneaux d'un même club sur un même équipement, maximisation des créneaux utilisés sur la pause méridienne (avec des créneaux dédiés aux entreprises) ou lors des périodes scolaires creuses (vacances, mois de juin avec les examens), définition de créneaux autonomes qui consistent à laisser « à des clubs ou associations sportives les clés et la responsabilité d'un gymnase en soirée » pour proposer des nocturnes jusqu'à 23h30, 00h00, 00h30 dont « la DJS constate que le contrat de confiance avec les partenaires associatifs et les consignes de sécurité sont bien respectés¹⁷ ».
- Mutualiser les utilisations pour les futurs équipements : il s'agirait de regrouper les services (crèche, école, gymnase, conservatoire, etc.) en mutualisant certains espaces communs (réfectoire, cuisine, hall d'accueil, etc.), avec des horaires d'ouverture étendus et l'ajout de tiers espaces (lieux de convivialité).

D'autres types de territoires ont également retenu l'attention des observateurs et décideurs : les zones urbaines sensibles (ZUS, de 1996 à 2014) rebaptisées en 2015 quartiers prioritaires de la ville (QPV). Une étude du CREDOC sur les données de 2013 montrait que les équipements sportifs y étaient sous-représentés par rapport au nombre d'habitants. Les ZUS regroupaient 2,8% du parc d'ES alors qu'elles rassemblaient 6,8% de la population métropolitaine et 11,5% de la population ultra-marine : le taux d'équipement atteignait seulement 22 équipements sportifs pour 10 000 habitants¹⁸.

¹⁶ Il peut exister de légères différences entre les taux pour 10 000 habitants cités dans le paragraphe précédent et les taux pour 1 000 habitants présentés dans le tableau. Ces écarts sont liés à un effet de source et à la mise à jour régulière du DATA ES utilisé par l'INJEP, qui offre un panorama actualisé et légèrement plus précis que les données INSEE.

¹⁷ VILLE DE PARIS, [Etude relative à l'optimisation de l'usage des équipements publics parisiens](#), Paris, 2021, p. 25.

¹⁸ MULLER Lara et VAN DE WALLE Isabelle, [L'offre d'équipements sportifs et les freins à la pratique sportive dans les zones urbaines sensibles](#), CREDOC, 2014.

L'un des problèmes rencontrés, outre la limite quantitative, réside dans la proposition qualitative avec une faible diversité des équipements (cf. [Appendice 2. Graphiques et tableaux sur les pratiques sportives](#)). Certes, les équipements en accès libre issus des politiques de la ville y sont plus nombreux qu'ailleurs, et quasiment tous les habitants disposent d'un équipement structurant à proximité (situé à moins de 15 minutes de marche pour 99% des résidents). Néanmoins,

« Dans un quartier prioritaire sur deux, l'ensemble des habitants a accès au mieux à deux types d'équipements différents. [...] Quel que soit le type d'équipements, accessibilité à pied ne signifie pas accès effectif. Les freins sont multiples : coût, horaires d'ouverture, existence de transports publics, dimensionnement de l'équipement, freins culturels ou d'image. Le fait de vivre dans une zone urbaine sensible diminue de 5 points la probabilité de pratiquer un sport¹⁹. »

Ces différents éléments ont été synthétisés par le député Belkhir Belhaddad, très engagé sur les questions sportives, dans son rapport consacré au futur des équipements sportifs²⁰. Son travail dresse à partir d'un large corpus de données un état des lieux et des pistes de réflexion pour l'avenir :

« Le constat actuel est celui d'un investissement insuffisant dans la rénovation d'un parc vieillissant et la construction de nouveaux équipements sportifs, de fortes inégalités (sociales et territoriales) dans l'accessibilité à des équipements adaptés alors que les besoins et attentes des publics se diversifient entre pratique autonome, encadrée ou nouveaux usages²¹. »

Il rappelle à partir des données du RES que sur les 272 000 équipements sportifs dont les collectivités sont propriétaires, 40% datent d'avant 1985 et 61% ont plus de 25 ans, ce qui suggère un vieillissement du patrimoine sportif depuis les données présentées en 2009. Une large majorité des équipements sportifs (70%) n'a jamais bénéficié de gros travaux, et 22% d'entre eux auraient plus de 50 ans et seraient pour tout ou partie vétustes ou inutilisables. Ces chiffres soulignent l'amplitude des investissements à réaliser pour, *a minima*, maintenir le parc d'équipements sportifs en rénovant les structures les plus abîmées et en accélérant les travaux de rénovation énergétique. Une étude CERTU-AIRES publiée en 1998 estimait à 6,1 milliards d'euros (40 milliards de francs), la mise à niveau des équipements sportifs. Au milieu des années 2000, c'est le chiffre de 21 milliards d'euros qui est avancé par les économistes Jean-François Bourg et Jean-François Nys²², cité tel quel par la Cour des Comptes²³ et repris

¹⁹ AUDRAS-MARCY Sarah, GHENO Mathieu et MONDESIR Helga, « [Accessibilité à pied aux équipements sportifs : une bonne couverture mais une offre peu variée](#) », ONPV - Rapport Annuel 2018, ONPV, 2018, p. 46.

²⁰ BELHADDAD Belkhir, [Quels équipements pour une nation sportive ? Mission parlementaire sur les équipements sportifs et les collectivités](#), Premier ministre, Paris, 2022.

²¹ *Ibid.*, p. 18.

²² BOURG Jean-François et NYS Jean-François, *Financement des clubs sportifs et stratégie des collectivités territoriales: nouveaux modèles, nouveaux enjeux*, Éd. de « La Lettre du cadre territorial », Voiron, coll. « Dossier d'experts », 2003.

²³ [Les collectivités territoriales et les clubs sportifs professionnels](#), Cour des Comptes, 2009, p. 15.

au sein du champ politique²⁴. L'évaluation demanderait à être affinée et actualisée mais donne un premier ordre de grandeur des investissements à engager.

Enseignement 1. On ne connaît pas précisément le montant global des travaux de rénovation à engager pour les équipements vétustes.

Les QPV, on l'a dit, font face à un déficit qualitatif et quantitatif, et près de 400 d'entre eux (sur les 1514 que compte le territoire) ne disposent d'aucune installation sportive. Différents plans d'investissement ont été mis en œuvre entre 2016 et 2021 pour un montant total de 183,6 millions d'euros, une première étape nécessaire mais insuffisante pour combler les retards et réduire les inégalités. Idem pour les territoires ultra-marins (et la Corse), qui ont aussi bénéficié de financements fléchés à hauteur de 60 millions d'euros (2016-2021), bienvenus mais loin de permettre un saut quantique dans le maillage territorial et la diversité de l'offre sportive proposée aux populations locales. Des difficultés analogues sont observables dans les zones rurales avec une offre centrée sur des « infrastructures génériques » dédiées aux sports traditionnels, qui peinent de plus en plus à attirer les populations jeunes, et où l'accessibilité des équipements sportifs peut s'avérer problématique en raison de zones d'habitation diffuses où les choix d'implantation d'infrastructures sont prépondérants²⁵.

Le diagnostic ainsi posé interroge très clairement le montant des investissements à fournir pour améliorer la situation, leur répartition entre les différents niveaux de gouvernement, et le défi qu'ils représentent pour les finances publiques. De nombreuses pistes sont envisagées pour agir dans des directions complémentaires : faciliter l'accès aux équipements sportifs scolaires et universitaires pour les clubs (unaniment évoqué dans tous les rapports ou colloques consacrés à ces questions), renforcer les dynamiques de co-construction avec les usagers pour s'assurer d'une fréquentation optimale, assurer des animations par des éducateurs socio-sportifs, etc. Il est aussi suggéré de revoir une partie des « normes » requises pour la construction des équipements, évaluées à plus de 400 000 pour un coût annuel de 367 millions d'euros pour les collectivités²⁶. Les coûts de construction (autour de 1600 à 2000 euros du m²) et de fonctionnement (une moyenne de 60 euros du m² par an pour un gymnase²⁷) sont évidemment au cœur des préoccupations.

²⁴ Voir la question écrite n°71013 du député David Douillet le 9 décembre 2014, ou l'article de David Picot, « Equipements sportifs : construire ou rénover, le dilemme des collectivités », *La Gazette des Communes*, 19 juillet 2017. Le chiffre est aussi repris dans *Maire-Info* du 2 juillet 2021.

²⁵ Pour un exemple régional, voir : [Les équipements sportifs dans les espaces ruraux du Grand Est](#), INSEE, 2017.

²⁶ BELHADDAD Belkhir, *Quels équipements pour une nation sportive ? Mission parlementaire sur les équipements sportifs et les collectivités*, op. cit., 2022, p. 67.

²⁷ <https://patrickbayeux.com/amenagements-equipements/le-cout-de-fonctionnement-des-equipements-sportifs-les-complexes-sportifs/#:~:text=Pour%20donner%20un%20ratio%20au.%E2%82%AC%20pour%20des%20surfaces%20sportive S.>

Tableau 2. Coûts de construction des complexes sportifs (2021²⁸)

Complexes sportifs construction traditionnelle	m2 de plan d'eau	m2 de surfaces dans œuvre	Cout travaux / m2	Cout travaux HT
Salle multisports 44 x 24 et ses annexes + 100 places gradins	1 056	1 809	1600 à 1800 € /m2	2,8 à 3,6 M€
Salle multisports 48,2 26,3 + salle d'activités de 15 x 15 avec parquet + une salle de musculation de ses annexes + 200 places gradins	1 493	3 050		4,8 à 6 M€
Salle multisports 48,2 26,3 + salle d'activités de 15 x 15 avec parquet, + salle avec tapis type DOJO, +salle avec revêtement brut + salle de musculation de ses annexes + 350 places gradins	1 993	4 124		6,5 à 8,2 M€
Salle multisports 48,2 26,3 + salle d'activités de 15 x 15 avec parquet + salle avec tapis type DOJO + salle avec revêtement brut + un demi gymnase de 550 m2 + salle de musculation de ses annexes + 800 places gradins	2 768	6 018		9,6 à 12 M€

Ce sont aussi inévitablement les normes fédérales qui doivent être interrogées, source historique de tensions entre le mouvement sportif et des collectivités locales obligées de prendre en compte (donc de payer) pour ces changements de règles parfois mal compris²⁹. La question est explicitement posée, au moins pour une partie du parc, de s'affranchir de ces réglementations inadaptées aux nouvelles formes de pratique :

« Dans le cas spécifique des équipements sportifs de proximité, les exigences fédérales semblent à proscrire au profit de recherche d'équipements polyvalents et solides, adaptés à l'utilisation par les différents publics et simples d'entretien et de maintenance³⁰. »

Enseignement 2. Les normes de construction des équipements sportifs sont un objet de débat récurrent. Certaines d'entre elles sont peut-être inadaptées à l'utilisation des usagers et/ou sources de surcoûts pour les finances publiques.

Les rappels des différents plans d'investissements, y compris celui consacré aux 5000 terrains de sport, conduisent le parlementaire à proposer un renforcement des moyens de l'État qui, peu ou prou, reprend ce qui a fait le succès des politiques de construction dans les années 1960-1970 : donner davantage de moyens humains aux DRAJES et SDJES pour (re)développer des compétences d'ingénierie et ainsi mieux accompagner les collectivités locales ; voter une loi programme « 2025-2030 » dotée de 500 millions d'euros par an pour construire et rénover des équipements. Ces recommandations ont vraisemblablement peu de chance d'aboutir au regard du contexte politique et budgétaire dont nous sommes témoins depuis 2024, qui voit des amputations significatives dans les financements attribués au sport

²⁸<https://patrickbayeux.com/actualites/le-cout-de-construction-des-equipements-sportifs-les-complexes-sportifs/>

²⁹ Jacques Thouroude, en 2009 : « Nous ne sommes pas opposés aux fédérations sportives, mais nous, élus, sommes un peu excédés quand elles nous imposent de nouvelles règles. [...] Nous voulons que les fédérations soient des partenaires qui puissent nous aider dans la prise de décision et nous accompagner sur un plan technique, mais qu'elles "n'embourbent" pas les collectivités territoriales, qu'elles nous aident à trouver les meilleurs compromis, ceux qui permettront la meilleure utilisation de nos équipements sportifs », in CHARRIER Dominique, LASFARGUE Pierre, MAUDET Thierry, PLANCHOT Georges, THOUROUDE Jacques et VAILLEAU Daniel, « [Table ronde](#) », *Les Cahiers de l'INSEP*, n° 1, vol. 45, 2010, p. 89.

³⁰ BELHADDAD Belkhir, *Quels équipements pour une nation sportive ? Mission parlementaire sur les équipements sportifs et les collectivités*, op. cit., 2022, p. 68.

ou dans les aides à la rénovation énergétique. Elles seraient pourtant l'une des solutions les plus efficaces pour remédier aux limites et problèmes du parc actuel, qui nécessitent des actions structurantes et dans la durée, plutôt qu'une succession d'appels à projets modérément financés qui dispersent les moyens.

Une action concertée sur le parc d'équipements sportifs nécessite logiquement une connaissance fine des pratiques physiques et sportives des Français pour proposer des structures adaptées. C'est sur cet aspect que nous proposons désormais d'axer notre propos, avant de nous pencher sur la fréquentation effective de ces lieux.

Enseignement 3. L'approfondissement de l'accompagnement technique (ingénierie) des collectivités locales par les services de l'État pourrait permettre d'optimiser certains investissements dans les équipements sportifs.

2.

Les pratiques physiques et sportives des Français

La vague de construction d'équipements sportifs au début de la Ve République a conduit à une massification de la pratique sportive ([Appendice 4. Les politiques de construction d'équipements sportifs](#)), mesurée à partir de l'augmentation rapide des licences sportives déclarées par les fédérations. Cet indicateur est néanmoins assez fruste, et se cantonne à une définition légitimiste et institutionnelle de l'activité physique et sportive, qui montre ses limites à partir des années 1980 et 1990 lorsque différents observateurs identifient une modification des habitudes et des aspirations des pratiquants vers des pratiques plus libres, non sans verser parfois dans la surinterprétation de la rupture avec le modèle fédéral ou l'étanchéité de ces publics :

« L'hypothèse selon laquelle l'auto-organisation serait massivement fondée sur un rejet de la culture sportive traditionnelle, c'est-à-dire une tendance ancrée dans un mouvement de contre-culture, semble pouvoir être invalidée³¹. »

« Le désir de pratiquer en dehors des encadrements rigides s'inscrit davantage dans une complémentarité avec l'institution sportive que dans une concurrence avec elle, une partie non négligeable de ces sportifs "en liberté" étant d'ailleurs licenciée dans les clubs³². »

³¹ ZOUARI Armand, « [Le nouvel équipement sportif des villes. Services de proximité et espaces de liberté](#) », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 1, vol. 70, 1996, p. 115 115-122.

³² AUGUSTIN Jean-Pierre et FUCHS Julien, « [Le sport, un marqueur majeur de la jeunesse](#) », *Agora débats/jeunesses*, n° 3, N° 68, 2014, p. 62.

Le développement d'une statistique publique de qualité et des recherches sociologiques sur le terrain ont ainsi permis de mettre en exergue un continuum sportif, avec une attention portée aux effets de la socialisation sportive et à la diversité des pratiques dans une perspective diachronique (tout au long de la trajectoire biographique de l'individu) et synchronique (différentes pratiques en simultané, omnivorité sportive³³), et aux inégalités qui structurent l'accès et/ou l'appétence pour ces activités. Ces informations autorisent une appréhension fine des pratiques effectives et donc des lieux privilégiés pour l'exercice d'une activité physique et sportive, ainsi que les aspirations et préférences des pratiquants relatives à leur environnement ludo-sportif. Ce sont, par extension, des informations importantes concernant les « non-sportifs » qui font de plus en plus l'objet de l'attention des pouvoirs publics dans une perspective néo-hygiéniste voire économiciste à partir de la mise à l'agenda du problème public de la sédentarité et de son coût pour la collectivité³⁴.

1. Contours socio-démographiques de la pratique sportive

La revue de littérature menée par Thierry Michot pour l'INJEP souligne la diversité des approches statistiques de la pratique des activités physiques et sportives et les difficiles opérations de comparaison entre elles, et plus encore à l'international³⁵. Même sur une donnée a priori simple comme la pratique licenciée, les chiffres peuvent varier de manière relativement importante (de 20,2% de licenciés à 29,8% chez les 15 ans et plus).

« Le moins que l'on puisse dire, c'est que les écarts sont sensibles et nécessitent la mise au point d'une méthodologie fiable et partagée par l'ensemble des opérateurs effectuant les enquêtes. Une fois celle-ci en place, il restera à identifier les pratiquants eux-mêmes³⁶. »

Aussi, plutôt que de ratiociner sur la précision statistique des différentes enquêtes, nous nous attacherons ici à identifier les tendances structurantes et à retenir les ordres de grandeur. La citation de chiffres aura valeur d'illustration et non de vérité statistique au vu des biais comportés par chacune des méthodologies, bien connues de leurs producteurs³⁷.

Les différentes enquêtes font consensus pour établir depuis les années 1980 une dynamique à la hausse de la pratique d'une activité physique et sportive par les Français. Elles établissent globalement qu'environ neuf personnes sur dix ont pratiqué au moins une APS sur

³³ LEFEVRE Brice et OHL Fabien, « [Les choix des pratiques physiques et sportives des Français : omnivorité, univité et dissonances](#) », *Movement & Sport Sciences*, n° 3, n° 62, 2007, p. 81-90.

³⁴ Pour une synthèse récente, voir : PERRIN Claire, PERRIER Clément et ISSANCHOU Damien, *Bouger pour la santé : analyses sociologiques d'une injonction contemporaine*, PUG UGA éditions, Fontaine Grenoble, coll. « Sports, cultures, sociétés », 2022.

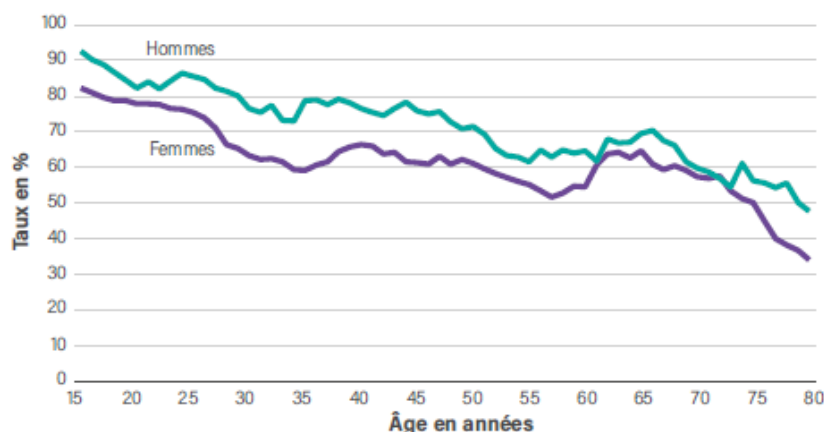
³⁵ MICHOT Thierry, « [La pratique d'activités physiques et sportives en France. Revue de la littérature et des données statistiques](#) », *INJEP*, 2021. Sur le même thème, voir la synthèse éclairante produite par VICARD Augustin, « [Quantifier la pratique sportive : une approche sociologique et sanitaire](#) », *Courrier des Statistiques - INSEE*, n° 10, 2023, p. 53-70.

³⁶ MICHOT Thierry, « La pratique d'activités physiques et sportives en France. Revue de la littérature et des données statistiques », *op. cit.*, 2021, p. 26.

³⁷ VICARD Augustin, « Quantifier la pratique sportive : une approche sociologique et sanitaire », *op. cit.*, 2023, p. 53-70.

les douze derniers mois, et environ une personne sur deux est considérée comme pratiquant « régulier », ce qui correspond à au moins une séance de sport par semaine sur l'ensemble de l'année. Le cycle biographique du sport est aussi bien identifié, puisque la quasi-intégralité des enquêtes montre que les jeunes sont les plus sportifs, puis que la pratique décroît régulièrement au cours de la vie, au gré du vieillissement biologique et des différentes étapes de l'âge social (entrée en études supérieures, dans la vie active, etc.), même s'il est noté que les seniors sont de plus en plus physiquement actifs (effet génération), du moins pour les plus diplômés d'entre eux.

Graphique 1. Taux de pratique physique ou sportive régulière selon l'âge et le sexe en 2020³⁸



Source : ENPPS 2020, INJEP/MEDES, Direction des sports. Champ : personnes âgées de 15 ans et plus résidant en France. Lecture : en 2020, 75 % des femmes de 25 ans ont pratiqué en moyenne une APS au moins par semaine au cours des douze derniers mois (52 séances ou plus dans l'année). Il s'agit des APS hors éducation physique et sportive effectuée dans le cadre scolaire.

Comme le montre le graphique ci-dessus, la pratique sportive reste un marqueur masculin, bien que plusieurs enquêtes identifient une réduction des écarts entre hommes et femmes ces dernières années. Ces inégalités se construisent précocement puisque dès l'adolescence on note un écart de 10 points entre garçons et filles (respectivement 90% et 80% de pratique régulière)³⁹. Dans l'enquête ENPPS (Enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives), 60% des femmes déclarent une APS régulière contre 71% pour leurs homologues masculins, écart plus important que ceux rapportés par le baromètre national de l'INJEP en 2023 (63% vs 55%) et 2024 (60% vs 56%), qui fluctuent assez fortement d'une année sur l'autre probablement en raison de la méthodologie employée. L'espace des sports est très fortement segmenté selon des frontières genrées : les femmes sont très minoritaires dans les sports collectifs et les sports de combat (moins de 30% du total de licences) mais surreprésentées dans l'univers gym et *fitness* (60% des pratiquants). L'approche compétitive est particulièrement traversée par ces socialisations genrées : le baromètre INJEP 2022 indique ainsi que les hommes participent davantage à des tournois/compétitions (42% des hommes contre 26% des femmes) et sont plus fréquemment licenciés (33% contre 22% pour les 15 ans et plus). Les femmes ne représentent que 38% du total des licences, tous âges

³⁸ LEFEVRE Brice et RAFFIN Valérie, *Les pratiques physiques et sportives en France*, op. cit., 2023, p. 14.

³⁹ Pour une analyse fine des engagements sportifs genrés dans l'enfance, voir : GARCIA Marie-Carmen et OTTOGALLI-MAZZACAVALLA Cécile, « [La féminisation du sport fédéral : une affaire de petites et jeunes filles ?](#) », *Agora débats/jeunesses*, n° 1, N° 90, 2022, p. 71-85.

confondus⁴⁰. Le caractère structurant de cette dimension genrée pose d'importantes questions en termes d'accès aux équipements sportifs et à l'espace public – nous y reviendrons.

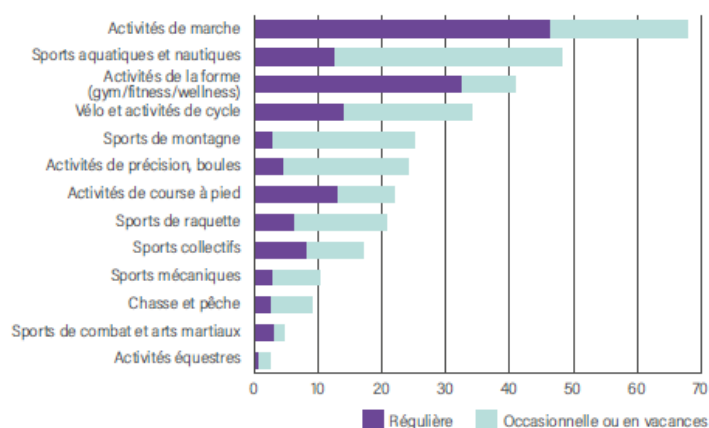
Le niveau de diplôme et la catégorie socio-professionnelle confirment également leur potentiel discriminant dans le rapport à l'activité physique et sportive. Dans toutes les enquêtes, les catégories populaires pratiquent moins, avec moins d'intensité et de diversité que les catégories les plus favorisées, sans qu'une dynamique de réduction des inégalités puisse être véritablement identifiée. L'écart est de huit points entre cadres (73% de pratique régulière) et ouvriers/employés (65%) dans l'enquête ENPPS, mais il atteint 24 points dans le baromètre 2024 de l'INJEP (73% contre 49%). Certaines activités sont particulièrement sélectives socialement, comme le ski (pratiqué à 55% par des cadres et professions intermédiaires), la voile (73%), la plongée (64%) la course à pied (53%) ou les sports de raquette (52%). Ces résultats confirment la persistance d'un espace des sports structuré par l'empreinte des héritages sociaux et des socialisations corporelles profondément ancrées⁴¹.

2. Diversité des pratiques et lieux d'exercice

La hiérarchie des activités les plus pratiquées est également assez stable, et consacre des modalités d'accès libres et peu coûteuses, comme l'illustre le bilan établi par l'enquête ENPPS :

« Les activités de la marche et la randonnée [68%], les sports aquatiques et nautiques [48%], les activités de la forme [41%] ainsi que le vélo et les sports de cycle [34%] sont les quatre univers sportifs plébiscités par les Français. Le palmarès des sports pratiqués n'est néanmoins pas du tout le même selon que l'on s'intéresse à l'ensemble des pratiques, y compris occasionnelles et de vacances, ou à la seule pratique régulière, définie ici comme une pratique au moins hebdomadaire sur l'année⁴². »

Graphique 2. Taux de pratique par univers sportif en 2020⁴³



⁴⁰ [https://injep.fr/tableau_bord/les-chiffres-cles-du-sport-2023-pratiques-sportives-selon-le-sexe/#:~:text=Environ%205%2C9%20millions%20de,celle%20de%20danse%20\(85%20%25\).](https://injep.fr/tableau_bord/les-chiffres-cles-du-sport-2023-pratiques-sportives-selon-le-sexe/#:~:text=Environ%205%2C9%20millions%20de,celle%20de%20danse%20(85%20%25).)

⁴¹ BOURDIEU Pierre, *La distinction: critique sociale du jugement*, Éditions de Minuit, Paris, coll. « Le Sens commun », 1979 ; FAURE Jean-Michel et SUAUD Charles, *La raison des sports: sociologie d'une pratique singulière et universelle*, Raisons d'agir, Paris, coll. « Cours et travaux », 2015.

⁴² LEFEVRE Brice et RAFFIN Valérie, *Les pratiques physiques et sportives en France*, op. cit., 2023, p. 12.

⁴³ Ibid., p. 13.

D'après les statistiques compilées par l'INJEP, les Français pratiquent majoritairement en plein air, tandis que les installations sportives et le domicile représentent chacun environ un quart des pratiquants⁴⁴. Cette configuration souligne la forte prépondérance de la pratique autonome (56% des sondés), face à la pratique associative (21%) et aux structures commerciales où se rend environ une personne sur dix⁴⁵. En un sens, ces données relativisent l'importance des équipements sportifs dans l'écologie des pratiques sportives, comme l'ont souligné différents universitaires à partir de leurs recherches :

« L'attrait de la pratique sportive en site urbain tient pour beaucoup à l'appropriation d'espaces non prévus pour cela par les usagers, au caractère informel de cette relation à la ville. Le développement et la fonctionnalisation des micro-sites sportifs seraient alors limitative (sic) de la spontanéité sociale⁴⁶. »

« Le postulat selon lequel on ne pourrait pas faire de sport sans équipement mérite débat⁴⁷. »

Ces éléments soulignent les tensions qui parcourent les politiques sportives entre, d'un côté, un ensemble de pratiques plus ou moins informelles qui nécessitent peu d'aménagements, voire dans certains cas les rejettent, et de l'autre des pratiques institutionnalisées qui bénéficient de relais auprès des élus, eux-mêmes poussés à valoriser leur action politique par des constructions visibles et tangibles, indispensables au mouvement associatif et aux usagers scolaires.

Enseignement 4. La pratique sportive est aujourd'hui principalement exercée en autonomie et en plein air, aussi bien en ville qu'à la campagne. Si l'équipement sportif reste structurant pour le sport scolaire et le sport associatif, le phénomène sportif est omniprésent et doit plus largement être pensé en termes d'aménagement de l'espace.

⁴⁴ INJEP, *Les fiches régionales du sport 2024*, INJEP, 2024.

⁴⁵ Une récente étude du cabinet Propulse estime à 3 924 le nombre de salles de sport pour un total de 6,2 millions d'abonnés. PROPULSE, *Etude de marché. Salle de sport, chiffres et éléments*, Crédit Agricole, 2024.

⁴⁶ CHOBEAUX François, « *L'occasion ratée des "J-Sports"*: Aventures d'une intervention politique sur les espaces urbains », in Jean-Pierre AUGUSTIN et Jean-Paul CALLEDE (dir.), *Sport, relations sociales et action collective*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Pessac, 1995, p. 497-507.

⁴⁷ CHARRIER Dominique, « *Quels constats ? Quels enseignements ? Qui paie ? L'utilisateur ? Le contribuable ? L'accès aux équipements sportifs : qui ? Comment ? La maintenance et la gestion des équipements sportifs* », *Les Cahiers de l'INSEP*, n° 1, vol. 45, 2010, p. 24.

3. Motivations et freins à la pratique

Les motivations déclarées par les répondants montrent que le sport est d'abord associé à des objectifs de santé, et une quête de bien-être ou de plaisir pour au moins une personne sur deux, quelle que soit l'enquête retenue. Les notions de performance et de compétition sont au contraire extrêmement minoritaires et généralement placées en dernière position des raisons évoquées pour l'engagement dans une APS : elles stimulent 16% des Franciliens et 6% des Franciliennes selon l'IRDS⁴⁸, et 8% à 9% de la population générale dans les études INJEP⁴⁹. Ces résultats apportent un argument supplémentaire à l'assouplissement des normes fédérales applicables aux équipements sportifs et légitimées par les impératifs de la compétition, ce que soulignait déjà le géographe et architecte François-Emmanuel Vigneau dans son travail de thèse :

« Compte tenu de l'évolution des motivations des pratiquants, on peut se demander s'il est nécessaire que la plupart des installations aient pour fonction la compétition⁵⁰. »

Plusieurs études se sont également penchées sur les freins à la pratique sportive. 11% des individus ne pratiqueraient aucune activité physique ou sportive, et 14% seraient peu pratiquants. Le profil social de ces individus éloignés de la pratique sportive est le miroir des plus engagés, autrement dit il s'agit plus souvent de femmes (63%) et de personnes peu diplômées, appartenant à des groupes socioprofessionnels précaires, en difficulté financière, voire sanitaire. En effet, d'après l'enquête de l'INJEP, les problèmes de santé sont le premier frein à la pratique sportive déclaré par les individus (34%), devant l'absence d'appétence pour le sport (25%) et la contrainte financière (22%).

« L'inadéquation de l'offre sportive, mise en avant dans plusieurs rapports (Hurtis, Sauvageot, 2018 ; Gimbert, Nehmar, 2018), est moins souvent citée par les enquêtés, qu'elle soit considérée comme trop éloignée (13%) ou inadaptée aux besoins des personnes (9%)⁵¹. »

Cette divergence, au moins partielle, entre l'enquête statistique et différents rapports consacrés aux freins à la pratique sportive mérite d'être approfondie par de futurs travaux prenant au sérieux ces interprétations non-exclusives du phénomène d'évitement de la pratique sportive. Les deux rapports cités dans la note INJEP, publiés par le CESE⁵² et par France Stratégie⁵³, insistent en effet entre autres causes sur l'offre d'équipements sportifs et la diversité des structures qui permettraient d'attirer davantage de publics, dans une logique

⁴⁸ [Les chiffres clés du sport en Île-de-France 2023](#), IRDS, 2023.

⁴⁹ MÜLLER Jörg, JAUNEAU-COTTET Pauline et LOMBARDO Philippe, [Baromètre national des pratiques sportives 2024](#), INJEP, 2024.

⁵⁰ VIGNEAU François-Emmanuel, *Espaces du sport et aménagement sportif des territoires*, thèse de doctorat, Toulouse II, 2006, p. 84.

⁵¹ LEFEVRE Brice et RAFFIN Valérie, « [Les freins à la pratique des Français peu ou non sportifs : des situations hétérogènes](#) », *INJEP Analyses & synthèses*, n° 52, 2021.

⁵² HURTIS Muriel et SAUVAGEOT Françoise, [L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives](#), Conseil Economique Social et Environnemental, Paris, 2018.

⁵³ GIMBERT Virginie et NEHMAR Khelifa, [Activité physique et pratique sportive pour toutes et tous. Comment mieux intégrer ces pratiques à nos modes de vie ?](#), France Stratégie, Paris, 2018.

que nous avons relayée au fil des pages précédentes. Les pistes levées par l'INJEP insistent davantage sur des inégalités systémiques, ancrées dans des socialisations genrées et des situations socio-économiques difficiles dont on connaît l'impact sur la santé et le rapport au corps.

Les deux régimes d'explication ne sont pas exclusifs, mais impliquent des modalités d'action très différentes et des choix politiques forts. Le défi est d'autant plus important que les freins sont cumulatifs : un tiers des peu/non-pratiquants déclare deux à trois freins, et un autre tiers en déclare quatre ou plus⁵⁴.

Enseignement 5. L'offre d'équipements sportifs n'est qu'une composante parmi d'autres dans les freins à la pratique sportive. Une politique compréhensive d'accès au sport doit tenir compte de freins sociaux systémiques.

Dans une autre étude basée cette fois-ci sur une approche qualitative à partir d'entretiens semi-directifs, le CREDOC identifie trois principaux types de freins à la pratique sportive dans les ZUS⁵⁵. Le rapport revient sur la problématique des équipements – il sera largement mobilisé par les rapports CESE et France Stratégie – que nous avons déjà évoquée, mais aussi sur les obstacles financiers et culturels. Le volet financier ne se limite pas au coût intrinsèque de la pratique mais englobe, pour les auteurs, la diffusion de l'information sur l'offre sportive (distribution faible ou via les mauvais canaux), l'accès en transports publics (notamment en soirée), et des enjeux en termes de stigmatisation sociale avec l'évocation de réticences de certains acteurs sportifs envers le public des ZUS. Les obstacles dits culturels recoupent des mécanismes de socialisation, avec une faible valorisation de la pratique sportive par les adultes (comme enjeu de santé ou d'épanouissement personnel), un contrôle précoce des jeunes filles restreintes à la sphère domestique, et une défiance envers des sports souvent perçus comme « bourgeois » (sauf le football) qui traduisent la permanence de certaines cultures sportives et corporelles⁵⁶ – confirmées par la sociologie des pratiquants de certains sports⁵⁷.

Maintenant que la structure du parc d'équipements sportifs et des pratiques a été développée, il convient de se pencher sur les connaissances disponibles en matière d'occupation et de fréquentation des lieux sportifs.

⁵⁴ LEFEVRE Brice et RAFFIN Valérie, « Les freins à la pratique des Français peu ou non sportifs : des situations hétérogènes », *op. cit.*, 2021.

⁵⁵ MULLER Lara et VAN DE WALLE Isabelle, *L'offre d'équipements sportifs et les freins à la pratique sportive dans les zones urbaines sensibles*, *op. cit.*, 2014.

⁵⁶ POCIELLO Christian, *Sports et société: approche socio-culturelle des pratiques*, Vigot, Paris, coll. « Collection Sport + enseignement », 1981.

⁵⁷ LEFEVRE Brice et RAFFIN Valérie, *Les pratiques physiques et sportives en France*, *op. cit.*, 2023, p. 19 et suivantes.

3.

La fréquentation des espaces sportifs : mesures et enjeux

1. Mesurer la fréquentation

1.1 Un déficit historique dans le secteur du sport

Équipements, fréquentation et pratiques forment *a priori* les termes logiques de l'équation des politiques sportives. Or, l'une des trois composantes du problème reste une relative inconnue pour laquelle les connaissances sont indicielles. La fréquentation effective des espaces sportifs est pourtant une préoccupation de longue date pour tous les acteurs impliqués dans la production des politiques sportives. Après la période de construction à marche forcée des équipements sportifs, le retrait de l'État et la montée en puissance des collectivités, couplés aux interrogations croissantes sur la pratique autonome, la nécessité de mieux prendre en compte les demandes des citoyens a fait son chemin au sein des exécutifs locaux et est un *leitmotiv* régulièrement convoqué pour expliquer les décisions d'action publique⁵⁸. Ces nouvelles méthodes ont largement accompagné le tournant vers les

⁵⁸ CHARRIER Dominique, « Quels constats ? », *op. cit.*, 2010, p. 22-26.

équipements de proximité, pensés comme une réponse adéquate aux pratiques des « jeunes ». Néanmoins, l'appréhension de la demande sportive des citoyens est approximative et lacunaire, pour des raisons aussi diverses que la force des représentations et de la représentation (mouvement associatif) du sport institutionnel légitime, la nécessité de rendre visible l'action politique, les routines administratives, la difficulté à identifier et impliquer des pratiquants autonomes dans le processus décisionnel, les limites inhérentes à la démocratie participative, le déficit d'information sur les alternatives, et le manque de connaissance sur les pratiques effectives des individus au niveau local. En effet, si les services publics ou privés disposant d'un système de billetterie (piscines, salles d'escalade, etc.) ou d'abonnement (salles de sport) peuvent aisément produire ces données et doivent les analyser en vue d'atteindre un équilibre économique, la tâche est bien plus compliquée pour les équipements à créneaux de réservation (gymnase, stades, salles multisports) dont on ne connaît que l'usage théorique, et plus encore pour les équipements en accès libre où le flux est par définition non contrôlé. Le constat est alors implacable, les études sur la fréquentation effective des équipements sportifs sont rares ou du moins peu communiquées en dehors des services des sports qui les produisent :

« Premier point : faire un constat relatif à la question de la fréquentation des équipements sportifs. Il y a peu d'études sur la question, et ceci, de mon point de vue, pour de très nombreuses raisons : l'observation est techniquement assez difficile ; les rythmes saisonniers sont marqués ; il faudrait une observation longue ; les rythmes quotidiens, au sein des divers équipements, sont (très) différents ; il faudrait aussi une observation permanente ; les particularismes locaux sont (très) forts ; il faudrait des observations locales multiples.⁵⁹ »

« L'absence de mesure réelle de la fréquentation des créneaux sportifs est en réalité un problème. L'outil existe pour cela, dans l'application informatique de référence AIRES qui permet de consigner en détail la présence des usagers pendant les créneaux alloués. Le constat a été fait que les agents au sein des équipements chargés de réaliser ce travail ne l'effectuent pas toujours.⁶⁰ »

Par ailleurs, la mesure de la fréquentation n'est pas toujours un objectif consensuel entre les différentes parties prenantes qui peuvent y voir une potentielle menace sur leur activité : clubs attributaires de créneaux craignant de voir leur quota diminuer, gardiens d'équipements dont l'emploi est lié au public accueilli voire aux clubs résidents, financeurs qui produisent des bilans généralement positifs, etc.

⁵⁹ CHARRIER Dominique, LASFARGUE Pierre, MAUDET Thierry, PLANCHOT Georges, THOUROUDE Jacques et VAILLEAU Daniel, « Table ronde », *Les Cahiers de l'INSEP*, n° 1, vol. 45, 2010, p. 88-98.

⁶⁰ VILLE DE PARIS, *Etude relative à l'optimisation de l'usage des équipements publics parisiens*, op. cit., 2021, p. 23.

Enseignement 6. La présence de l'outil informatique ne garantit pas sa bonne utilisation sur le terrain, surtout si les agents ne sont pas sensibilisés à ces enjeux ou, plus prosaïquement, occupés à d'autres tâches jugées prioritaires, potentiellement accentuées par des réductions d'effectifs et/ou un recours accru à la mobilité entre différents sites sportifs pour gérer un nombre croissant de tâches. D'une manière ou d'une autre, l'appréhension de la fréquentation effective nécessite des dispositifs d'observation, humains ou technologiques, pour vérifier si les créneaux de réservation sont honorés ou si les équipements sportifs en accès libre attirent du public, idéalement sur une période longue pour éviter les pics ou les creux liés à des effets de saisonnalité.

1.2 Outiller la mesure de l'occupation et de la fréquentation

Reprenons ici notre distinction entre l'occupation et la fréquentation des équipements sportifs. L'occupation des équipements sportifs fait référence à la réservation de créneaux dans les structures concernées. Ces données sont produites par les collectivités locales à partir de leurs propres outils ou, de manière croissante, à partir de logiciels de planification commercialisés par des entreprises privées qui proposent des solutions ergonomiques et clef en main : Bigcaptain, Bodet Software, Heitz System, Planitech, Liberfit, etc. La numérisation des pratiques a participé à la constitution d'un marché hautement concurrentiel, qui se décline et se diversifie en direction des équipements privés comme les salles de sport (SimplyBook.me, Sportigo, Timify, MonClubSportif), les pistes de padel (Doinsport), le football à cinq (ExtraClub, Fivezone, SportEasy), certaines entreprises étant présentes sur tous ces marchés en même temps. La prolifération de ces solutions logicielles pose la question de l'accessibilité et de la propriété des données, et de l'interopérabilité entre ces différents prestataires selon leurs offres, les fonctionnalités et options qu'ils proposent. Par ailleurs, un même logiciel peut donner lieu à des pratiques très variables d'un utilisateur à un autre si l'individu décide de renseigner l'ensemble des variables disponibles dans l'outil ou de s'en tenir à un remplissage minimal car jugé suffisant pour des besoins opérationnels (cf. présentations de l'extraction des données Planitech) : ainsi, l'utilisation d'un même outil ne garantit pas une comparabilité absolue et engendre une déperdition de données malgré l'uniformité de l'instrument.

La fréquentation des grands équipements : l'exception qui confirme la règle

La fréquentation des équipements sportifs est relativement peu traitée dans la littérature académique, à une exception près : le cas des enceintes accueillant des rencontres sportives professionnelles. La fréquentation (*attendance*) de ces structures (*sports facilities*) est très présente dans la littérature anglophone dans les champs du marketing, du management et de l'économie. Il s'agit alors de maximiser les recettes de billetterie, d'attirer les spectateurs et de les fidéliser. Le prix des billets, « l'expérience utilisateur », la sécurité, l'aménagement des espaces, la localisation et l'accessibilité géographique sont quelques-uns des nombreux facteurs analysés pour assurer le développement de cette industrie de divertissement. Dans cette perspective, les individus sont envisagés uniquement comme des consommateurs, des spectateurs, plutôt que comme des usagers ou des bénéficiaires de politiques publiques. Ces recherches, intéressantes au demeurant, ne font pas partie du scope de notre étude et concernent *in fine* une minorité d'équipements sportifs : en France, ces « grands équipements » (i.e. plus de 2000 places assises) ne représentent que quelques centaines de structures.

La difficulté de mesurer la fréquentation se pose, on l'aura compris, avec davantage d'acuité. Les logiciels de planification ne permettent pas de comparer la fréquentation par rapport à l'occupation déclarée, du moins pas sans une observation et une intervention humaine. Toutefois, d'autres solutions existent pour compter le nombre de personnes accédant à un espace défini et pour fournir des données de fréquentation. Ces méthodes sont plus ou moins précises et adaptables aux configurations morphologiques des lieux, ou aux modalités de visite des individus (seuls, en petits groupes, en gros groupes, mobiles ou statiques, etc.). Nous proposons ci-dessous quelques solutions techniques utilisées dans différents contextes et potentiellement applicables à des équipements sportifs :

- Capteurs photoélectriques (*break beam sensors*) : capteurs placés en vis-à-vis et reliés par un faisceau de lumière. La rupture du faisceau indique la présence d'un objet, donc d'une entrée/passage physique ;
- Capteurs thermiques : capteurs infrarouges qui balaient une zone, détectent les perturbations de rayonnement, puis calculent si ces dernières correspondent à une silhouette humaine ;
- Capteurs pyroélectriques : technologie infrarouge qui détecte la chaleur du corps humain, avec une portée pouvant aller jusqu'à 15m, à installer perpendiculairement à la zone de passage. Dispositif particulièrement adapté à des utilisations en extérieur ;
- Capteurs 3D et capteurs à vision stéréoscopique : capteurs jumelés pour combiner deux flux d'images et les reconstituer en 3D, pour mieux distinguer les silhouettes ;
- Caméras de vidéosurveillance auxquelles il est possible d'ajouter des algorithmes de comptage et des solutions d'intelligence artificielle ;
- Dalles et tapis de comptage : dispositifs enterrés ou posés sur le sol qui réagissent aux micro-variations de pression. En fonction de la configuration, ils peuvent permettre de bien repérer les passages de groupes ;
- Capteurs Bluetooth/WiFi pour détecter les smartphones qui cherchent des accès au réseau.

Aucune de ces solutions n'affiche 100% de réussite. Elles trouvent souvent leurs limites dans des cas de passages de groupes (capteurs photoélectriques, capteurs thermiques, caméras), dans la préservation de l'anonymat, ou avec la coprésence d'éléments perturbateurs (d'autres sources de chaleur par exemple). Les limites inhérentes aux caméras thermiques ont par exemple été étudiées dans le cadre des équipements sportifs pour l'étude de la fréquentation des créneaux : les caractéristiques du sport, avec le mouvement et la superposition des silhouettes, réduisent fortement la précision de ces outils⁶¹. Dans tous les cas, les solutions technologiques doivent être vérifiées par des sources complémentaires (comptage manuel, vérification des données, questionnaires, retours visuels du personnel) pour en estimer les biais et les marges d'erreur ; de même, ces différentes solutions ont un coût (installation et abonnement pour accéder aux données) qui doit être évalué en fonction des besoins de la collectivité.

Enseignement 7. Il est préférable de mesurer la fréquentation à partir de méthodologies croisées afin de compenser les biais inhérents à chaque technique de comptage. De plus, l'interopérabilité des données représente un défi particulièrement saillant mais pourrait ouvrir d'intéressantes perspectives dans le cas d'une éventuelle compatibilité avec le DATA ES.

2. S'inspirer des bonnes pratiques : l'exemple des bibliothèques

S'il est admis que le secteur sportif et la gestion de ses équipements présentent certaines spécificités, il peut s'avérer utile d'effectuer des comparaisons avec d'autres secteurs d'action publique également confrontés à des problématiques de fréquentation de leurs lieux d'accueil. Le secteur culturel est particulièrement propice à de telles comparaisons car les analogies entre Sport et Culture sont nombreuses, de leur construction comme catégorie d'intervention publique étatique⁶² à leur prétention universaliste, en passant par les modalités de financement et la forte implication des collectivités locales dans les politiques culturelles. La culture est régulièrement convoquée comme modèle, par exemple sur les problématiques de mécénat, ou comme étalon dans le cas des discussions budgétaires (la comparaison entre budget des Sports et budget de la Culture est un marronnier des lois de finance), reflet de l'écart de légitimité entre les deux secteurs.

Il est néanmoins frappant de constater que les institutions culturelles ont précocement posé la question de leur fréquentation et développé l'habitude de diligenter des enquêtes, voire de se doter d'outils pérennes de mesure de ces flux. La publication *Patrimostat* présente ainsi depuis 2021 une synthèse globale des données compilées par le Département des études, de

⁶¹ IVERSEN Evald Bundgaard, « [Measuring sports facility utilisation by collecting performance information](#) », *Managing Sport and Leisure*, n° 5, vol. 20, 2015, p. 261-274.

⁶² DUBOIS Vincent, *La politique culturelle : genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Belin, Paris, coll. « Socio-histoires », 2012.

la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) du ministère de la Culture relatives à la fréquentation des espaces publics culturels (musées, monuments nationaux, maisons des Illustres, services archivistiques, domaines nationaux, etc.)⁶³. Le Centre des monuments nationaux publie lui aussi régulièrement des chiffres de fréquentation de ses établissements pour en suivre l'évolution, tout comme le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). La production de chiffres est facilitée par la configuration de ces lieux qui possèdent le plus souvent des filtres à l'entrée sous la forme de billetterie, qui permet un comptage brut du nombre de visiteurs. Au-delà de la fréquentation, les usages ont également été longuement étudiés par des sociologues⁶⁴ ou par les institutions culturelles elles-mêmes. La centralité acquise par la fréquentation et l'usage des lieux culturels dans le secteur de la culture n'est donc pas simplement une question matérielle ou d'opportunité, mais s'inscrit plus profondément dans les questionnements de ces professionnels conscients depuis longtemps des inégalités d'accès à la culture, de la stratification importante des pratiques et du poids de la « culture légitime ». À l'inverse, on peut se demander si le triomphe du sport délégataire et « apolitique » n'a pas eu tendance à invisibiliser ou à euphémiser les inégalités d'accès à la pratique sportive en professant un universalisme transcendant les clivages sociaux. Le domaine culturel est également très préoccupé par l'évolution des pratiques⁶⁵, notamment dans un contexte de numérisation croissante de la société qui interroge sur la plus-value d'un déplacement dans un lieu culturel alors que de nombreuses productions (livres, films, tableaux, photographies, etc.) sont visibles sur les différents supports numériques : les institutions culturelles ont profondément réfléchi aux différentes manières d'intégrer ces usages et ces techniques pour maintenir leur attractivité⁶⁶.

Parmi l'ensemble des équipements culturels, le cas des bibliothèques est éclairant car elles partagent des problématiques analogues à celles rencontrées par les équipements sportifs. Le champ des bibliothèques est diversifié, avec des « grands équipements » (comme la BNF), des établissements spécialisés (bibliothèques universitaires), un réseau local (bibliothèques municipales), des initiatives hors pouvoirs publics (bibliothèques associatives, paroissiales, etc.) ; elles sont pour beaucoup d'entre elles caractérisées par une relative liberté d'accès ; enfin, les données utilisées pour décrire leur fréquentation (nombre d'inscrits et nombre d'emprunts) sont unanimement considérées comme insuffisantes.

Les apories de ces chiffres, combinées à une stagnation des inscriptions depuis les années 1990 et au développement du réseau internet⁶⁷, ont initié une réflexion collective relative à la fréquentation des bibliothèques, comme en témoigne le *Bulletin des Bibliothèques de France* qui y consacre plusieurs numéros en 2003, puis à intervalles réguliers sous la forme

⁶³<https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation/statistiques-ministerielles-de-la-culture2/publications/collections-de-synthese/Patrimostat>

⁶⁴ BOURDIEU Pierre, DARBEL Alain et SCHNAPPER Dominique, *L'amour de l'art les musées d'art européens et leur public*, Les Éditions de Minuit, Paris, 1969 ; PASSERON Jean-Claude et PEDLER Emmanuel, *Le temps donné aux tableaux : Une enquête au musée Granet, augmentée d'études sur la réception de la peinture et de la musique*, ENS Éditions, Lyon, 2019.

⁶⁵ LOMBARDO Philippe et WOLFF Loup, *Cinquante ans de pratiques culturelles en France*, Ministère de la Culture, 2020.

⁶⁶ CHEVRY PEBAYLE Emmanuelle, « *Musées et environnement numérique : quelles stratégies des professionnels des musées ?* », *Les Cahiers du numérique*, n° 1, Vol. 15, 2019, p. 217-236.

⁶⁷ MARESCA Bruno, EVANS Christophe et GAUDET Françoise, *Les bibliothèques municipales en France après le tournant Internet: attractivité, fréquentation et devenir*, Bibliothèque publique d'information, Centre Pompidou, Paris, coll. « Études et recherche », 2007.

de dossiers thématiques ou d'articles (2006, 2008, 2010, 2021). Les échanges n'ont pas abouti, pour l'instant, à une méthodologie unifiée et universellement reproductible. En revanche, ils témoignent d'une émulation sur le sujet qui contraste avec la quasi-absence de traitement de la question dans le secteur sportif.

La vitalité de la réflexion tient en partie au soutien institutionnel accordé aux études de fréquentation par les institutions publiques, notamment le ministère de la Culture et son Service du Livre et de la Lecture qui commande régulièrement des enquêtes depuis le début des années 2000⁶⁸. Il s'appuie en partie sur une dynamique internationale illustrée par l'édiction de normes ISO consacrées aux statistiques (ISO 2789, créée en 1974, révisions en 1991 et 2022), aux indicateurs de performance (ISO 11620, création en 1998, révisions en 2008, 2014 et 2023), et à la mesure de l'impact social (ISO 16439, création en 2014) des bibliothèques qui fournissent un cadre international de référence décliné au niveau national grâce à la commission 46-8 de l'AFNOR (« Information et documentation – Qualité, statistiques et évaluation des résultats »)⁶⁹. La fréquentation des bibliothèques bénéficie donc d'un cadre partagé, avec des définitions précises, auxquelles peuvent se référer les acteurs locaux qui souhaiteraient mieux connaître leurs établissements.

Enseignement 8. La question de la fréquentation des équipements montre un immense décalage entre le secteur culturel et le secteur sportif, qui ne peut être réduit à ses dimensions technique et matérielle.

La création récente de l'INJEP, avec ses publications variées et régulières signe un net progrès dans la production de connaissances sportives de qualité. Un effort similaire sur les équipements sportifs et leur fréquentation serait une avancée majeure et un complément indispensable.

Ce cadre doit néanmoins faire l'objet d'un consensus entre les différents acteurs impliqués dans l'étude dans la fréquentation pour ne pas être perçu comme une « norme » supplémentaire et imposée (cf. *supra*), terme hautement polysémique et instrumentalisé dans un contexte d'attaques récurrentes sur les services publics : il s'agit ici de parvenir à créer une « norme volontaire » pour en asseoir la légitimité⁷⁰. Le volontarisme institutionnel au niveau des bibliothèques a été revivifié par la mise à l'agenda de leur ouverture le dimanche au début du premier mandat d'Emmanuel Macron (appuyée par la parution d'un rapport⁷¹), et s'est manifesté récemment par l'organisation de journées thématiques dédiées à des retours d'expérience sur la mesure de la fréquentation en mai 2021 (Journée AFNOR Normalisation)

⁶⁸ MARESCA Bruno, « [La fréquentation des bibliothèques publiques a doublé depuis 1989](#) », CREDOC. *Consommation et modes de vie*, n° 193, 2006, p. 1-4 ; MARESCA Bruno, [Enquête sur les pratiques documentaires des étudiants, chercheurs et enseignants-chercheurs de l'Université Pierre et Marie Curie \(Paris 6\) et de l'Université Denis Diderot \(Paris 7\)](#), CREDOC, 2005.

⁶⁹ DELCARMINE Nadine et DONNARD CUSSE Sabine, « [Une norme pour évaluer l'impact des bibliothèques](#) », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, n° 4, Vol. 51, 2014, p. 21-22.

⁷⁰ JULLIEN-COTTART Odile, « [Estimation de la fréquentation des bibliothèques : l'apport des normes volontaires](#) », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2021.

⁷¹ ORSENNA Erik et CORBIN Noël, [Voyage aux pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain](#), Ministère de la Culture, 2018.

et octobre 2023 (« Mesurer la fréquentation en bibliothèque : outils et retours d'expériences », coorganisée par le ministère de la Culture, l'AFNOR et la Bpi). L'AFNOR a par ailleurs publié *ex-ante* un papier documentant les différentes solutions de comptage applicables aux bibliothèques⁷² (cf. *supra*).

La journée organisée en octobre 2023 a ainsi permis d'échanger sur les pratiques des différentes bibliothèques pour affiner leur évaluation de leur fréquentation et des choix effectués par leur collectivité (ouverture dominicale, augmentation de la surface au sol, création de nouveaux espaces et services, etc.). La bibliothèque de Fresnes⁷³, par exemple, se démarque par des initiatives répétées (2019, 2021, 2023) à partir d'outils technologiques différents : capteurs de mouvement placés sous les sièges, caméras 3D et vidéosurveillance de comptage. Ces expériences conduisent à affiner les préférences – privilégier une méthode de comptage sans latence, qui affiche les valeurs négatives – et l'emplacement des dispositifs (éloignés des portes, dont le battement est source d'erreurs). Dans le Val d'Oise⁷⁴, le département initie depuis 2011 une étude sur la fréquentation, renouvelée en 2014, 2019 et 2023. Elle se caractérise par une démarche participative qui renforce progressivement l'engagement des bibliothèques (elles sont de plus en plus nombreuses à s'y joindre, y compris de toutes petites structures) et l'acculturation des personnels aux enjeux de l'enquête. La diversité des établissements ne permet pas l'adoption d'une méthodologie unique et c'est donc avec un mélange de collecte de données que la fréquentation est évaluée : données issues des portiques lorsque la bibliothèque en est pourvue, comptages manuels (via des carnets à souche, des cliquets), ou encore prêts de compteurs de passage à faisceaux lumineux basiques par le département. Les chiffres ainsi produits ne visent pas une fiabilité absolue mais des ordres de grandeur. La récurrence de l'enquête a aussi permis l'élaboration d'une formule d'extrapolation qui se révèle robuste à l'usage.

Les bibliothèques présentent des caractéristiques qui facilitent ces opérations : ce sont des lieux fermés, les mouvements et la circulation y sont limités avec une forte prévalence statique, il y a en permanence du personnel sur site, etc. Les solutions de comptage et d'étude des usages, qu'elles soient humaines ou technologiques, ne sont donc pas strictement applicables à tous les types d'équipements sportifs et nécessitent généralement des formes de bricolage pour trouver la solution idoine aux problématiques recherchées et à l'ampleur de l'enquête. L'exemple des bibliothèques permet néanmoins de tirer quelques grands enseignements relatifs à la fréquentation.

Nous allons dans un premier temps présenter quelques études *ad hoc* qui offrent de premiers renseignements sur l'occupation de certains équipements (et dans une moindre mesure sur leur fréquentation), puis nous aborderons le domaine bien labouré par les chercheurs des équipements sportifs de proximité, avant de finir sur les équipements à créneaux de réservation qui sont l'un des enjeux majeurs et, paradoxalement, l'un des moins traités dans la littérature – du moins en l'état actuel de nos connaissances.

⁷² BEAUFILS Sony et DENNI Gaëlle, [La fréquentation en bibliothèque. Normes d'évaluation, outils de mesure et retour d'expérience](#), AFNOR, 2023.

⁷³ <https://replay.bpi.fr/captations/mesurer-la-frequentation-en-bibliotheque-methodes-outils-et-retours-dexperiences/experimentations-a-la-bibliotheque-de-fresnes/>

⁷⁴ <https://replay.bpi.fr/captations/mesurer-la-frequentation-en-bibliotheque-methodes-outils-et-retours-dexperiences/une-methodologie-hors-normes-les-campagnes-de-mesure-de-la-frequentation-par-la-bibliotheque-departementale-du-val-doise/>

Enseignement 9. Une première étape vers l'étude de la fréquentation des équipements sportifs pourrait consister à fixer un cadre institutionnel et définitionnel inspiré de ce qui se fait dans le monde de la culture. La volonté d'établir des comparaisons internationales interroge également sur l'opportunité d'initier un plaidoyer auprès d'institutions internationales reconnues dans le domaine du sport (OCDE, UNESCO, etc.).

Une seconde étape pourrait consister à proposer un protocole ou un guide méthodologique détaillé pour assurer une interopérabilité des données et, dans le même temps, suffisamment souple pour s'adapter aux contraintes rencontrées par les différents équipements et/ou les collectivités. En matière de fréquentation, le croisement des méthodes est indispensable.

Enfin, la mesure de la fréquentation n'a d'intérêt que si les données remontent effectivement vers les sphères décisionnelles pour ajuster les politiques publiques. Il est donc nécessaire d'imaginer un outil ou des procédures de recueil de ces données produites localement (via les administrations déconcentrées par exemple). L'animation d'une communauté et d'une réflexion est également indispensable à travers des publications régulières ou des journées d'études, sans oublier le monde de la recherche mobilisable à partir de différentes modalités de financement (appel à projets, ANR, contrats doctoraux CIFRE, bourses de recherche, etc.).

Les enquêtes de fréquentation dans les espaces de nature

Dans un autre registre les parcs nationaux et, plus largement, les organismes en charge de la préservation d'espaces de nature réalisent depuis une trentaine d'années des études de fréquentation à partir de méthodologies variées et souvent mixtes entre solutions techniques et comptages manuels : compteurs de voitures dans les parkings, compteurs pyro-électriques et dalles sur les chemins de randonnée, capteurs magnétiques pour les vélos, voire analyses d'images aériennes pour les espaces les plus ouverts. Ces études s'inscrivent dans un souci croissant de protection de l'environnement et de la biodiversité, et d'analyse des flux afin d'estimer les dynamiques de surféquentation de ces espaces protégés. Là encore, si les lieux étudiés possèdent des caractéristiques propres, l'exemple des parcs nationaux montre que l'analyse de la fréquentation dépend autant (sinon plus) d'une coordination entre les acteurs de l'écosystème et d'un partage des bonnes pratiques que de solutions proprement techniques de comptage.

Sources : *Etudier la fréquentation dans les espaces naturels* (1999) ; *Les parcs nationaux de France. Chiffres clés* (2021) ; Jacques Mourey et Ludovic Ravanel, « Mesure de la fréquentation d'itinéraires d'accès à la haute montagne dans le massif du Mont-Blanc à l'aide de capteurs pyroélectriques » (2017).

4.

Les études d'occupation et de fréquentation des équipements sportifs

1. Des études ciblées sans observation directe des lieux de pratique

L'IRDS (Institut Régional de Développement du Sport) de la région Île-de-France a publié en 2010 une étude sur la fréquentation des équipements sportifs franciliens. Bien que cette région ne soit pas représentative de l'offre nationale d'équipements sportifs, et que la méthodologie se fonde purement sur du déclaratif (sondage par téléphone), elle offre un panorama intéressant qui fait écho à ses enquêtes sur les pratiques sportives des habitants

de la région, et aux chiffres produits aujourd'hui par l'INJEP dans ses fiches régionales. Ainsi, en 2008, l'IRDS estime que 49% des 15 ans et plus ont fréquenté au moins une fois par mois une installation sportive, et 30% déclarent l'avoir fait de façon régulière. Les structures les plus fréquentées sont les piscines (24%), les gymnases (13%) et les stades (9%). Contrairement aux autres structures, dont la fréquentation est principalement déclarée comme « régulière », les piscines sont plus souvent le fait d'une pratique « occasionnelle » qui tient à leur utilisation comme lieu de sortie et de loisir. Le résultat de l'enquête IRDS est congruent avec une précédente enquête – dont nous ne sommes pas parvenus à trouver un exemplaire en ligne – menée en 2005 sur la fréquentation des équipements sportifs⁷⁵ : là aussi, piscines, gymnases et stades formaient le trio de tête. De la même manière que les disciplines sportives se caractérisent par des recrutements sociaux spécifiques, l'utilisation d'un équipement sportif est une pratique socialement située :

« L'âge, le niveau d'études et le lieu de résidence apparaissent comme des facteurs déterminants quant à l'utilisation d'un équipement sportif. Les plus jeunes, les plus diplômés et les habitants de grande couronne auront ainsi une tendance plus forte à pratiquer dans un équipement que les autres sportifs⁷⁶ ».

La majorité des sportifs pratiquent à moins de 20 minutes de leur domicile, sans qu'il soit possible de déterminer si c'est grâce à un bon maillage territorial ou parce qu'il s'agit là d'un seuil temporel au-delà duquel les individus ne souhaitent pas se déplacer. 69% des Franciliens estiment que le nombre d'installations à proximité de chez eux est satisfaisant, une proportion similaire à celle obtenue en proportion globale par l'enquête AIRES (66%). Avec toutes les limites qu'impliquent les sondages et leur représentativité très relative, soulignons tout de même que le « Baromètre Sport » réalisé par Odoxa pour Winamax et RTL en novembre 2024 enregistre également une majorité de satisfaits de l'offre d'équipements sportifs autour de chez eux, avec 81% de réponses positives. L'amélioration de l'offre d'équipements sportifs n'est jugée prioritaire que par 36% des répondants, derrière des enjeux consensuels comme le sport à l'école (59%), le sport santé (52%), et le sport pour tous (42%) - mais largement devant le soutien au sport de haut niveau (18%) et l'accueil de GESI (11%). Les écarts se réduisent sensiblement si on y adjoint les réponses « important mais pas prioritaire⁷⁷ ». On se gardera bien de surinterpréter les résultats d'un sondage réalisé quelques mois après les JOP et en plein débat budgétaire sur les crédits aux sports. Il ressort néanmoins des différentes enquêtes de satisfaction que les individus sont globalement satisfaits de l'offre qui leur est proposée, et considèrent ces services publics comme un élément indispensable de la vie locale, ce qui n'empêche pas le maintien d'un certain niveau d'exigence en matière de nouveaux équipements : piscines, gymnases/salles de sport spécialisées, et stade dans l'enquête IRDS (i.e. les plus fréquentés) ; piscines, chemins de randonnée et pistes cyclables dans l'étude lancée pour le label « Ville Active et Sportive⁷⁸ ».

⁷⁵ *Pratiques de fréquentation et évaluation de la satisfaction des équipements sportifs des Français*, Association pour l'information et la recherche sur les équipements de sport et de loisir (AIRES), 2005.

⁷⁶ CHARDON Benoît, « Les équipements sportifs en Île-de-France : fréquentation, perception et attentes des franciliens », *Les dossiers de l'IRDS*, n° 11, 2010, p. 3.

⁷⁷ Odoxa, « Baromètre Sport. Les Français et la pratique sportive », novembre 2024.

⁷⁸ BOUDON Laurent et CAILLARD Gaelle, *Sport dans la ville*, Union Sport et Cycle, 2019.

L'IRDS notait par ailleurs que la non-fréquentation des installations sportives était peu justifiée par des arguments liés au confort et à la vétusté, mais plutôt par des problématiques d'accessibilité en termes de distance, de prix (première raison évoquée), mais aussi d'horaires et d'un sentiment de saturation des équipements. L'étude de l'IRDS était instructive, malgré les spécificités du territoire francilien ; malheureusement, elle n'a pas été reconduite à l'identique depuis et n'autorise donc pas des comparaisons dans le temps. L'organisme a néanmoins mené un travail analogue sur les bases de loisirs⁷⁹, en montrant qu'elles étaient bien connues des Franciliens et connaissaient une fréquentation importante : 22% des habitants de la région y sont allés au moins une fois au cours des 12 derniers mois, soit 2 millions de personnes, principalement des jeunes et des familles, avec une légère surreprésentation des catégories les moins aisées.

Enseignement 10. Dans les enquêtes d'opinion, les Français se déclarent majoritairement satisfaits de l'offre d'équipements sportifs à leur disposition.

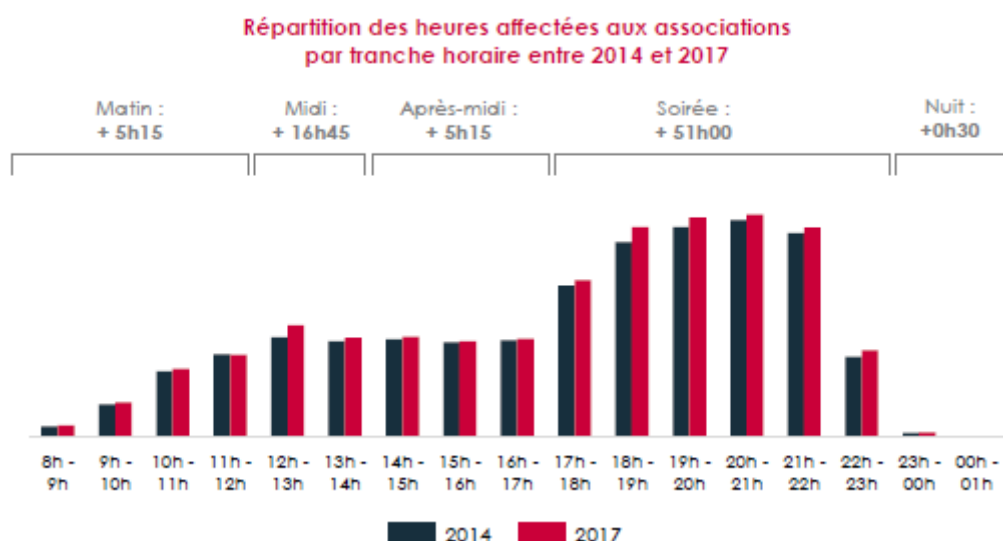
La ville de Paris a également conduit une enquête fouillée sur l'occupation de ses équipements sportifs dans le 18^e arrondissement⁸⁰. Elle consiste en une extraction du fichier AIRES (utilisé par la ville pour gérer les créneaux de réservation) sur la semaine du 30 septembre des années 2014 et 2017 à des fins de comparaison (les créneaux de vacances scolaires et ceux non ouverts à la réservation ne sont pas pris en compte). Le 18^e arrondissement compte 199 135 habitants (8,97% des habitants de la capitale) mais seulement 152 aires sportives (4,87%) soit 7,62 pour 10 000 habitants contre 14 en moyenne à Paris et 29 au niveau national. Le rapport étudie principalement la répartition des créneaux entre les associations locales qui se partagent 7 104 heures hebdomadaires sur 3 798 tranches (soit 1h52 par créneau). 35% de ces créneaux sont réservés au grand public, principalement dans les piscines, les *skate-parks*, les murs d'escalade et les courts de tennis, suivis de ceux dédiés aux associations (27%), aux scolaires (25%) et à la ville de Paris (12%). Un peu plus de la moitié (52%) des associations réservent moins de 5 heures par semaine. La répartition journalière (cf. graphique ci-dessous⁸¹) montre, comme souvent, que les pics de réservation s'établissent sur les créneaux situés entre 17h et 22h (14h-17h pour les piscines).

⁷⁹ PEUVERGNE Claire et CHARDON Benoît, « [Notoriété et fréquentation des îles de loisirs franciliennes](#) », *Les dossiers de l'IRDS*, 2023.

⁸⁰ [L'utilisation des équipements sportifs parisiens par le public associatif. 18ème arrondissement.](#), Ville de Paris, 2018.

⁸¹ *Ibid.*, p. 11.

Graphique 3. Répartition des heures affectées aux associations dans les équipements sportifs du 18^e arrondissement de Paris



On voit ici que les créneaux autonomes évoqués dans le rapport de 2021 comme une réussite au plan de l'organisation n'ont qu'un effet marginal sur l'occupation des équipements sportifs. De même, les créneaux les plus matinaux rencontrent un succès modéré. L'analyse de la base de données a été complétée par un questionnaire envoyé aux associations. On y apprend, entre autres informations, que 55,2% des clubs ne proposent que des créneaux loisir qui, au total, représentent 63% des heures hebdomadaires réservées dans le 18^e arrondissement. Malheureusement, cette enquête ne va pas jusqu'au niveau de la fréquentation qui aurait nécessité des opérations de comptage directement réalisées sur le terrain.

2. Un équipement structurant et très apprécié : le cas des piscines

La piscine occupe une place particulière au sein de l'écosystème des équipements sportifs. On l'a vu, la natation figure parmi les activités les plus pratiquées, et la piscine est l'équipement structurant le plus demandé par la population pour les nouvelles constructions, ce qui s'explique à la fois par la popularité du milieu aquatique et par l'absence d'installation alternative⁸² (contrairement au football par exemple, qui peut se pratiquer un peu partout). Faute de données agrégées récentes, on reprendra les chiffres de l'étude AIRES de 2005 pour établir un ordre de grandeur de la fréquentation des bassins. Il y aurait eu à l'époque 23 à 24 millions d'utilisateurs de piscines sur l'année, dont 3,5 millions de scolaires, 0,8 à 1 million d'associatifs, et 17 à 18 millions de pratiquants particuliers. 26% des pratiquants viennent

⁸² BOULLE Bernard, « [Les piscines aujourd'hui : publics et usages](#) », *Les Cahiers de l'INSEP*, n° 1, vol. 45, 2010, p. 73-82.

plusieurs fois par mois, et 26% une ou plusieurs fois par semaine, ce qui représente 4,5 à 5 millions de pratiquants réguliers⁸³. D'après des chiffres plus récents, la fréquentation moyenne des piscines françaises se situe autour de 125 000 personnes par an, avec des écarts considérables en fonction des caractéristiques de la piscine étudiée (position géographique, horaires et périodes d'ouverture, présence d'espaces annexes au bassin, etc.) : de 7 600 à 390 000 entrées dans le corpus retenu. La fréquentation se fait majoritairement sur des créneaux publics (56%) plutôt que sur des créneaux réservés (44%), alors que la répartition des heures est tendancielle inverse : 58% des créneaux sont réservés et 42% sont publics. Il est cependant difficile, d'après les auteurs, d'identifier avec précision des effets de saturation au niveau macro : la surfréquentation ou la sous-fréquentation dépend de chaque piscine et de ses caractéristiques⁸⁴. Malgré l'hétérogénéité des situations, les gestionnaires de piscines (très majoritairement publics) sont tous confrontés à un même problème : le déficit chronique et historique de ces équipements⁸⁵, étrillé par la Cour des Comptes dans son rapport annuel de 2018⁸⁶. En effet, à des coûts de construction élevés s'ajoutent des frais de fonctionnement annuels conséquents, estimés à 1073 euros par mètre carré pour les communes, et 1 263 euros pour les intercommunalités. La majorité des charges proviennent de la rémunération des personnels (env. 60%), suivies des dépenses d'énergie (15%, hors année exceptionnelle) et des procédures d'assainissement (8%). La billetterie ne couvre que 22% (intercommunalités) à 26% (communes) des coûts des structures⁸⁷, ce qui s'explique par les politiques de réservation de créneaux et le choix très fréquent de grilles tarifaires basses pour favoriser l'égalité d'accès à l'infrastructure et, si possible, une fréquentation régulière. Cette quadrature du cercle⁸⁸ a suscité de nombreuses recherches autour de la fréquentation des piscines et de la satisfaction des usagers⁸⁹ afin d'identifier les leviers qui permettent de maximiser les entrées et la fidélisation du public, c'est-à-dire d'améliorer « l'expérience client ». Le raffinement des dispositifs méthodologiques (enquêtes par questionnaires, régressions logistiques) ne débouche pas sur des conclusions révolutionnaires. Les usagers-consommateurs valorisent la qualité et la propreté des lieux, la présence de personnel qualifié et la diversité des activités proposées, notamment en termes d'animation d'ateliers, qui

⁸³ Les chiffres sont cités dans : *Ibid.* Ils sont également repris dans un rapport de l'inspection de la jeunesse et des sports de 2014 : Maudet Thierry, Dyèvre Yann, « [Rapport relatif à la fédération française de natation. Cahier n°1 – Les installations](#) », Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, 2014.

⁸⁴ Lerestif Samuel, Gillard Franck, « [Les piscines et les centres aquatiques des collectivités locales. Combien ça coûte ? Analyse comparative du coût de fonctionnement des piscines des collectivités locales](#) », janvier 2023.

⁸⁵ MACHEMEHL Charly, « Dynamiques Nationales et Politiques Sportives Locales : Les Piscines Rouennaises au Xx^e Siècle. Projets et Réalisations », *Les Nouvelles Territorialités du Sport dans la Ville*, Presses de l'Université du Québec, 2013, p. 155-173.

⁸⁶ Cour des Comptes, « [Les piscines et centres aquatiques publics : un modèle obsolète](#) », in *Rapport public annuel de la Cour des Comptes 2018, Tome 1*, pp. 497-544.

⁸⁷ BELHADDAD Belkhir, *Quels équipements pour une nation sportive ? Mission parlementaire sur les équipements sportifs et les collectivités*, op. cit., 2022.

⁸⁸ Certains auteurs parlent plus explicitement de « crise des piscines ». Voir : HACHET Benoît et AUVRAY Emmanuel, « [Crise des piscines : retour à l'eau froide ?](#) », AOC, 2022.

⁸⁹ HOWAT Gary, MURRAY Duncan et CRILLEY Gary, « [Reducing measurement overload: Rationalizing performance measures for public aquatic centres in Australia](#) », *Managing Leisure*, n° 2, vol. 10, 2005, p. 128-142 ; HOWAT Gary et ASSAKER Guy, « [The hierarchical effects of perceived quality on perceived value, satisfaction, and loyalty: Empirical results from public, outdoor aquatic centres in Australia](#) », *Sport Management Review*, n° 3, vol. 16, 2013, p. 268-284 ; BARBIER Antoine, EVRARD Barbara et DERMIT-RICHARD Nadine, « [Predictive Modelling of Sports Facility Use: A Model of Aquatic Centre Attendance](#) », *Sustainability*, n° 5, vol. 15, 2023, p. 4142.

gagneraient à être mieux communiquées aux publics ciblés. Ces recherches posent néanmoins la question de la sous-fréquentation de ces équipements ce qui, malgré la diversité des situations locales, semble être confirmé par certaines mesures : la fréquence maximum instantanée (fmi) est loin d'être atteinte au quotidien⁹⁰. L'un des compromis trouvés dans le cadre du plan 5000 équipements a été la création de bassins mobiles, qui ont fait l'objet d'une large expérimentation dans le cadre du programme « 1, 2, 3, Nagez ! » lancé dans le contexte des JOP Paris 2024. Ces bassins permettent effectivement de délivrer des cours d'aisance aquatique et de natation pour une durée déterminée à des publics ne disposant pas localement de piscine, néanmoins, ils ne sont qu'un succédané par rapport à des constructions pérennes, seules à même de régler les problèmes liés à l'apprentissage de la natation. Outre les interrogations sur les coûts d'exploitation à terme⁹¹, la mobilité même du bassin est une limite puisque c'est précisément l'ancrage territorial qui assure la mission de service public de l'équipement aquatique⁹².

Enseignement 11. Les piscines, malgré les défis budgétaires qu'elles impliquent, représentent un équipement particulièrement prisé par les usagers en plus d'être indispensables aux politiques d'apprentissage de la natation.

3. Les équipements sportifs de proximité

Les équipements sportifs de proximité ont fait l'objet d'une attention soutenue de la part des sociologues et géographes depuis leur implantation à partir du début des années 1990 dans le cadre des politiques de la Ville. Les interventions municipales, appuyées par le ministère des Sports, se sont déployées dans plusieurs directions : dispositifs socio-sportifs, valorisation d'un triptyque pratiques à risques – sports de combat – sports collectifs⁹³, construction d'équipements sportifs de proximité, etc. Ces politiques se fondent sur l'idée, discutable et discutée⁹⁴, que le sport permet l'acquisition de compétences transférables à d'autres espaces sociaux à même de contrer ou d'atténuer des effets de marginalisation associés à des inégalités sociales, économiques et culturelles.

Les chercheurs se sont penchés sur l'implantation de ces équipements dans une perspective spatiale au regard des pratiques effectives des publics ciblés. Ils montrent que la réflexion en termes de proximité, à l'échelle du quartier, méconnaît l'espace dans lequel évoluent ces jeunes, beaucoup plus mobiles que ne l'imaginent les décideurs :

⁹⁰ Intervention de Mikaël Barabé dans le séminaire « [Nager : une socio-histoire](#) » à l'EHESS, 23 novembre 2023.

⁹¹ BELHADDAD Belkhir, *Quels équipements pour une nation sportive ? Mission parlementaire sur les équipements sportifs et les collectivités*, op. cit., 2022.

⁹² HACHET Benoît, « [La piscine publique, les nageurs, le maire et le réchauffement climatique](#) », *Regards croisés sur l'économie*, n° 2, n° 35, 2024, p. 225-234, [<https://doi.org/10.3917/rce.035.0225>].

⁹³ SAKOUHI Fethi, *Jeunes des banlieues en difficulté : conditions socioculturelles : insertion par le sport : chimère ou réalité ?*, thèse de doctorat, Paris 10, 1999.

⁹⁴ GASPARINI William, « [Penser l'intégration et l'éducation par le sport en France : réflexions sur les catégories d'analyse sociale et politique](#) », *Movement & Sport Sciences - Science & Motricité*, n° 78, 2012, p. 39-44.

« Certes, l'essentiel des usagers des services sportifs de proximité sont des résidents du quartier, des habitants qui n'ont à franchir que quelques dizaines de mètres pour pratiquer et surtout rencontrer leurs voisins. Mais, à côté de cette forte majorité qui pratique bien près de chez elle, existe une minorité d'utilisateurs (entre 20 et 49% des joueurs) issus d'autres quartiers qui affectionnent la fréquentation d'un équipement hors de leur quartier alors même que le leur en est pourvu. Ceci nous amène à prendre en compte toutes les dimensions sociales de la demande d'un sport en liberté qui dépasse largement le besoin de proximité spatiale dans la pratique sportive⁹⁵. »

À rebours des intentions initiales, ces politiques secrètent alors des logiques de marginalisation, de discrimination voire d'isolement⁹⁶ qui, au mieux, mènent à la désertion de ces équipements et, au pire, renforcent les difficultés sociales qu'elles souhaitent combattre. Ces constats sont partagés par d'autres auteurs qui nuancent eux aussi les logiques territoriales dans les pratiques sportives auto-organisées et soulignent leur intrication dans des formes de sociabilités interconnectées, aussi bien communautaires qu'urbaines, qui impliquent des déplacements à l'échelle de la ville, et non simplement du quartier :

« Du point de vue du champ géographique opérationnel, il conviendrait donc de penser l'articulation entre le niveau du quartier et le niveau de la ville et de l'agglomération. En effet, il s'agirait de traiter les revendications des jeunes sportifs non seulement au niveau du quartier, mais au niveau de la ville. Il conviendrait de plus de développer une planification urbaine intercommunale des équipements sportifs ouverts (plutôt que de proximité). En effet, si l'on suit les logiques de déplacement des jeunes sportifs, force est de constater que l'espace pertinent se situe à l'échelle de l'agglomération⁹⁷. »

La focalisation sur les pratiques auto-organisées est également pointée comme une mécompréhension des motivations des individus⁹⁸, qui valorisent la compétition dans une logique de prestige local et d'affirmation de soi, en affinité avec les clubs sportifs. Autre pré-supposé battu en brèche par les chercheurs, celui de la marginalité sociale des usagers d'équipements sportifs. Ces politiques de construction ont été en partie animées par une représentation biaisée des publics cibles, perçus comme des adolescents de plus de 15 ans, en rupture scolaire et cumulant différentes formes de déviances (sociales, sportives, etc.), c'est-à-dire le cliché du « jeune de cité » ou « jeune de banlieue » qui devient objet d'une fixation stigmatisante à partir des années 1980-1990 dans les champs médiatique et politique⁹⁹. Les observations *in situ* montrent au contraire que les usagers d'équipements sportifs de proximité sont des individus intégrés au tissu social local, jeunes certes, mais

⁹⁵ ZOUARI Armand, « Le nouvel équipement sportif des villes. Services de proximité et espaces de liberté », *op. cit.*, 1996, p. 118.

⁹⁶ VIEILLE MARCHISET Gilles, « [La construction sociale des espaces sportifs ouverts dans la ville. Enjeux politiques et liens sociaux en question](#) », *L'Homme & la Société*, n° 3, n° 165-166, 2007, p. 141-159, [<https://doi.org/10.3917/lhs.165.0141>].

⁹⁷ CHANTELAT Pascal, FODIMBI Michel et CAMY Jean, « [Les groupes de jeunes sportifs dans la ville](#) », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 1, vol. 79, 1998, p. 48.

⁹⁸ GASPARINI William et VIEILLE MARCHISET Gilles, *Le sport dans les quartiers. Pratiques sociales et politiques publiques*, Presses Universitaires de France, Paris cedex 14, coll. « Pratiques physiques et société », 2008.

⁹⁹ BERTHAUT Jérôme, *La banlieue du « 20 heures »*. *Ethnographie de la production d'un lieu commun journalistique*, Agone, Marseille, coll. « L'ordre des choses », 2013.

scolarisés, étudiants ou jeunes actifs, voire cadres et chefs d'entreprise en fonction de l'implantation des équipements¹⁰⁰.

Un point unanimement soulevé par les différentes recherches concerne l'occupation genrée de ces équipements sportifs, presque exclusivement masculine. Les premiers, notamment les *city stades*, avaient été assez explicitement conçus en direction de ce public, pour les raisons évoquées. Néanmoins, même les autres types d'équipement (*skate-parks*, aires de *street work-out*, etc.) sont très majoritairement fréquentés par des hommes. Les chercheurs identifient ainsi pendant leurs observations une présence masculine qui oscille entre 80%-85%¹⁰¹ et quasiment 100%¹⁰² des usagers des équipements sportifs de proximité, les jeunes femmes, quand elles sont présentes, étant le plus souvent reléguées au rôle de spectatrices de leurs homologues masculins dans ces rituels de sociabilité adolescente¹⁰³. Un récent rapport de l'INET montre la permanence des inégalités en la matière, et propose quelques pistes pour favoriser cette réappropriation de l'espace public sportif, notamment autour des thèmes de la sécurisation (éclairage) et de l'adaptation des équipements (vestiaire, sanitaire, etc.)¹⁰⁴. De nombreux travaux de recherche ont en effet montré comment ces profondes inégalités – qui, au-delà des pratiques sportives, sont généralisables à une bonne partie de l'espace public – sont façonnées par une offre de loisir, publique ou associative, qui s'adresse beaucoup plus aux garçons qu'aux filles¹⁰⁵.

« Les filles décrochent à partir de l'entrée en sixième, elles disparaissent des équipements et espaces publics destinés aux loisirs des jeunes. On ne peut pas attribuer cet effacement des filles de l'espace publics à une "nature" ou des "prédispositions" féminines, car chaque fois qu'une offre particulière est faite pour le public féminin (danse hip-hop, football et rugby féminins) ou un public mixte (orchestre de jeunes, théâtre, activités sportives de plein air), elle remporte un franc succès¹⁰⁶. »

L'étude de l'INET va dans le même sens : les répondantes font part de leur volonté de bénéficier de davantage d'animations, et de la possibilité de pratiquer en groupe. Des solutions

¹⁰⁰ ZOUARI Armand, « Le nouvel équipement sportif des villes. Services de proximité et espaces de liberté », *op. cit.*, 1996, p. 115-122 ; ESCAFFRE Fabrice, « [Espaces publics et pratiques ludo-sportives : l'expression d'une urbanité sportive](#). Public spaces and sport-related recreational practices: the expression of a sport-based urban culture », *Annales de géographie*, n° 4, n° 680, 2011, p. 405-424.

¹⁰¹ ESCAFFRE Fabrice, « Public spaces and sport-related recreational practices :the expression of a sport-based urban culture », *op. cit.*, 2011, p. 405-424 ; PENEL Guillaume, « [Pertinence et efficacité d'une politique d'équipements sportifs de proximité en accès libre : le cas de la ville de Lille](#) », *Staps*, n° 4, N° 147, 2024, p. 11-31.

¹⁰² RAIBAUD Yves, « [Sexe et couleur des skate-parcs et des cités-stades](#) », *Diversité*, n° 1, vol. 168, 2012, p. 173-182.

¹⁰³ MIAUX Sylvie et GARNEAU Jocelyn, « [The sports park and urban promenade in the 'quais de Bordeaux': An example of sports and recreation in urban planning](#) », *Loisir et Société / Society and Leisure*, n° 1, vol. 39, 2016, p. 12-30.

¹⁰⁴ SOURDEAU Manon, LARDILLEUX Rémi, MARIN-HEBRAY Séverine et DOT Arnaud, *La pratique sportive dans l'espace public au prisme de l'inclusion des femmes*, [INET](#), 2024.

¹⁰⁵ MARUEJOULS Édith, [Mixité, égalité et genre dans les espaces du loisir des jeunes : pertinence d'un paradigme féministe](#), thèse de doctorat, Bordeaux MONTAIGNE, 2014 ; GUERANDEL Carine, *Le sport fait mâle: la fabrique des filles et des garçons dans les cités*, Presses universitaires de Grenoble, Fontaine, coll. « Sports, cultures, sociétés », 2016 ; RAIBAUD Yves, « [Genre, urbanité et pratiques sportives. Une étude des espaces du temps libre à Bordeaux et Genève](#) », *Sciences sociales et sport*, n° 2, N° 20, 2022, p. 15-35.

¹⁰⁶ MARUEJOULS Édith et RAIBAUD Yves, « [Filles/garçons : l'offre de loisirs – Asymétrie des sexes, décrochage des filles et renforcement des stéréotypes](#) », *Diversité*, n° 1, vol. 167, 2011, p. 90 86-92.

existent donc, à l'image du dispositif « Paris sportives » mis en place dans la capitale et co-financé par le Fonds de dotation Paris 2024 qui proposait gratuitement des cours à des femmes et adolescentes pour pratiquer une activité sportive dans les équipements de plein air. Jeanne-Maud Jarthon et Jérémie Pierre ont récemment publié les résultats de leur enquête¹⁰⁷ consacrée à cette initiative qui rencontre un franc succès. Ils ont réalisé 58 observations (17 séances associatives encadrées et 41 en pratique libre) sur 12 terrains sportifs parisiens et réalisé 87 entretiens avec des dirigeants associatifs (N=12), des pratiquantes du dispositif (N=33) et des usagères ordinaires (N=42). Les deux chercheurs constatent que la mixité de genre est observable chez les jeunes enfants, mais se réduit fortement à l'adolescence lorsque les garçons commencent à imposer sur les terrains un défi physique qui peut alors mettre en jeu l'intégrité physique des jeunes filles. L'encadrement associatif permet précisément de sécuriser la pratique par l'intermédiaire de créneaux spécialement réservés, par la découverte de nouveaux espaces de pratique (parcs, squares, équipements méconnus), ou par la construction d'un collectif capable, par la suite, de s'autonomiser de l'encadrement.

« Le constat de cette enquête dans sa globalité est manifeste : le dispositif "Paris Sportives" fonctionne bien avec les associations impliquées. En présence des associations, les pratiquantes sont au rendez-vous et l'activité se déroule dans de bonnes conditions¹⁰⁸ ».

Enseignement 12. Les inégalités de genre dans la fréquentation des équipements sportifs en accès libre sont unanimement soulignées. Pour contrer ces biais construits très tôt dans le cycle de vie, il est nécessaire de mettre en place des politiques volontaristes. Le dispositif « Paris sportives » apparaît comme un exemple à suivre et à décliner sur d'autres territoires.

La nécessité d'une animation des équipements de proximité est transversale à l'ensemble des recherches. Les décideurs publics et concepteurs d'équipements sont souvent animés par la croyance qu'une infrastructure en accès libre serait nécessairement productrice de mixité sociale¹⁰⁹ en raison de sa nature ouverte, donc de l'absence apparente de barrière (sociale ou économique) à l'entrée. Les enquêtes ethnographiques ont bien montré la persistance d'inégalités en termes de genre, d'origine, d'âge¹¹⁰, ou des conflits d'usage entre « cultures

¹⁰⁷ JARTHON Jeanne-Maud et PIERRE Jeremy, « [L'invisibilité progressive des jeunes filles au sein des espaces publics sportifs parisiens](#) », *Espaces et sociétés*, n° 3, N° 193, 2024, p. 121-140.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 134.

¹⁰⁹ RAIBAUD Yves, « Sexe et couleur des skate-parcs et des cités-stades », *op. cit.*, 2012, p. 173-182.

¹¹⁰ CHELAL Mickael, « ["Allez, dégagez les p'tits !" : un city stade au prisme des rapports sociaux d'âge et de génération dans une cité](#) », *Espaces et sociétés*, n° 3, N° 193, 2024, p. 103-119.

sportives » qui peuvent recouper au moins partiellement ces clivages sociaux¹¹¹. Plus profondément, c'est l'implantation même d'un équipement qui pose question, puisqu'il n'est pas rare de voir certains d'entre eux complètement délaissés, car inadaptés aux pratiques à l'image de certains terrains de volley ou tables de ping-pong observés par J.P. Augustin à la fin des années 1990¹¹².

« Le déterminisme de l'offre spatiale constitue une illusion car on ne peut pas créer ex nihilo un lieu sportif vivant. L'organisation spatiale ne détermine pas les modes de sociabilité. Il serait faux de croire qu'un aménagement de l'espace sportif bien pensé suffirait à produire un haut lieu, un espace sportif animé¹¹³. »

Ce syndrome, difficile à résoudre pour les collectivités locales, relève de ce que François-Emmanuel Vigneau désigne comme une « conception occupationnelle¹¹⁴ » des équipements sportifs, particulièrement visible pour les structures en accès libre dans les « quartiers », par opposition à une visée émancipatrice. Il est évident que ce type d'équipements requière une approche subtile pour contenter à la fois les pratiques auto-organisées, dont on a relevé qu'elles s'inscrivaient dans un tissu de relations sociales préexistantes et devaient bénéficier de marges de manœuvre pour s'approprier les lieux (y compris pour des usages non prévus initialement) et proposer des formes d'accompagnement (plutôt que d'encadrement) qui favorisent la fréquentation du lieu et/ou son ouverture à des publics qui risqueraient d'en être exclus, physiquement ou symboliquement. Malgré les limites inhérentes à cet exercice¹¹⁵, des tentatives de concertation/démocratie participative donnent des résultats intéressants lorsqu'elles s'attachent à intégrer, outre les associations sportives, les pratiquants auto-organisés et les accompagnateurs avec l'objectif de proposer des équipements ouverts à des pratiques potentiellement changeantes :

« Les observations menées par une multitude de chercheurs montrent que les équipements sportifs sont des espaces de vie. Pour qu'ils soient structurants, il faut donc aussi prendre en compte l'évolution de la demande extra sportive et peut-être même celle des non pratiquants. Il ne s'agit pas de faire des paris sur les motivations et les pratiques à venir, mais de proposer des espaces de pratique évolutifs et dans lesquels tout n'est pas fixé à l'avance. [...] Certaines municipalités ont tenté l'expérience de constituer un collectif de réflexion plus ouvert qu'à l'accoutumée. D'après nos observations, les résultats sont satisfaisants notamment parce que la demande extrasportive a pu ainsi être prise en compte¹¹⁶. »

¹¹¹ ESCAFFRE Fabrice, « Public spaces and sport-related recreational practices: the expression of a sport-based urban culture », *op. cit.*, 2011, p. 405-424.

¹¹² AUGUSTIN Jean-Pierre, « [Génération d'équipements sportifs. Diversification des lieux et des pratiques en agglomération bordelaise](#) », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 79, 1998, p. 5-13.

¹¹³ CHANTELAT Pascal, FODIMBI Michel et CAMY Jean, « Les groupes de jeunes sportifs dans la ville », *op. cit.*, 1998, p. 48.

¹¹⁴ VIGNEAU François-Emmanuel, « [Les équipements sportifs : enjeux et impensés d'une politique publique](#) », *Informations sociales*, n° 1, n° 187, 2015, p. 38-45.

¹¹⁵ BLONDIAUX Loïc, *Le nouvel esprit de la démocratie : actualité de la démocratie participative*, Seuil, Paris, coll. « La république des idées », 2008.

¹¹⁶ RIFFAUD Thomas, « [Politiques sportives et société "liquide" : quels équipements et quelle gouvernance ?](#) », 2020, p. 117-130.

Un exemple intéressant est brièvement narré par l'IRDS à propos d'une aire de *street work-out* installée dans la commune de Saint-Thibault-des-Vignes, en Seine-et-Marne. Dans cette commune qui regroupe 6 400 habitants, 12 équipements sportifs, 20 associations sportives et près de 1 900 adhérents, certains jeunes ont demandé à la ville la création de ce nouvel équipement. Les responsables locaux leur ont proposé de se constituer en association et de participer à l'ensemble du processus de décision, ce qui a permis de bâtir une structure reconnue pour ses qualités (emplacement, agrès variés, matériaux de qualité) et fréquentée en conséquence¹¹⁷. L'équipement est principalement en accès libre, mais certains créneaux sont réservés à une association de *street work-out*, illustration des frontières poreuses entre pratique organisée et libre.

Enseignement 13. Les dispositifs d'animation sont particulièrement utiles et pertinents pour maximiser la fréquentation des équipements en accès libre et les ouvrir à des publics qui en sont éloignés.

Enseignement 14. La fréquentation des équipements sportifs est favorisée par les dynamiques de co-construction qui prennent en compte l'ensemble des usages, y compris non-sportifs.

Le sociologue Guillaume Penel s'est quant à lui intéressé aux équipements en accès libre de l'agglomération lilloise dont il interroge la rationalité et l'adéquation avec les besoins du territoire et de ses habitants :

« Nous émettons l'hypothèse que la politique dans l'agglomération lilloise est davantage liée à des opportunités isolées que le produit d'une stratégie d'aménagement assumée répondant à des objectifs clairs et précis. [...] Nous posons comme seconde hypothèse que les modalités de fonctionnement de l'équipement sportif ne sont pas assez considérées dans la phase de programmation¹¹⁸. »

Le chercheur a réalisé des observations flottantes puis une observation de longue durée (4 mois) sur les équipements sportifs de proximité (111 recensés dans l'agglomération, dont 60 *city-stades*), où il a réalisé des entretiens *in situ* avec les pratiquants. La fréquentation des lieux, hors période scolaire, est concentrée sur les mercredis et samedis après-midi pour un temps de pratique moyen compris entre 1h et 1h30. Sans surprise, elle est très dépendante de la météo, ce qui confirme les enjeux de couverture de ces équipements et des mesures de sécurisation en évitant les surfaces et revêtements glissants. Les pratiquants sont jeunes (13 à 25 ans), masculins, majoritairement non licenciés (86%), et viennent essentiellement en groupe (76% des pratiquants observés). Il s'agit avant tout d'une pratique de loisir (85%) qui valorise l'équipement comme un lieu de socialisation (50%). 80% des interrogés sont satisfaits de l'équipement, malgré une absence de vestiaires ou d'espaces de rangement. Guillaume

¹¹⁷ PEUVERGNE Claire et CHARDON Benoît, « [Radiographie d'une aire de street work-out](#) », IRDS, n° 5, 2022, p. 1-5.

¹¹⁸ PENEL Guillaume, « Pertinence et efficacité d'une politique d'équipements sportifs de proximité en accès libre : le cas de la ville de Lille », *op. cit.*, 2024, pp. 14-15.

Penel note néanmoins qu'ils sont très peu utilisés par les scolaires et les associations sportives, et sont relativement délaissés par les autorités locales qui n'ont pas mis en place de politiques socio-éducatives ou d'animation. Les nuisances et dégradations sont récurrentes ce qui invite selon le chercheur à repenser une politique d'accessibilité 24h sur 24. Au final, la politique lilloise est peu cohérente et programmée, et fonctionne plutôt en réaction à des financements mobilisables à un instant T. Autrement dit, les financements par appels à projet risquent de favoriser des comportements opportunistes au détriment de politiques sportives et d'aménagement réfléchies en amont, en concertation avec le tissu local.

Les pratiques sportives dans l'espace public rennais

L'enquête de terrain menée par l'Agence d'urbanisme de la métropole rennaise est congruente avec la littérature existante. Les usagers affichent une forte satisfaction vis-à-vis des équipements en accès libre et des espaces verts aménagés qu'ils plébiscitent comme lieux de rencontre et de sociabilité, tout en regrettant l'absence de certains éléments (sanitaires, espaces couverts) ou un léger déficit de concertation avant certains aménagements. Ici comme ailleurs, les équipements sportifs en accès libre se caractérisent par une forte surreprésentation masculine.

Source : *Les pratiques de sports et loisirs dans les espaces publics du cœur de métropole rennais*, Agence d'urbanisme de Rennes, 2024.

Signalons enfin la parution récente de l'enquête ANS consacrée à la fréquentation des équipements sportifs du plan 5000 terrains de sport¹¹⁹ à partir d'un questionnaire diffusé en ligne le 15 novembre 2024 dont les données ont été extraites et exploitées à partir du 16 décembre 2024. Les réponses aux questionnaires portent sur 482 équipements construits, principalement des plateaux multisports (43%), des aires de *fitness* (14%) et des *pumptracks* (11%) qui représentent à eux trois près de 70% de l'échantillon sur les 38 types d'équipements sportifs recensés. Ils sont massivement utilisés par le grand public (95,4%), les scolaires (65,6%) et les associations sportives (81,1%) tandis que les activités déclarées concernent majoritairement des sports collectifs (football, basketball et handball, volley-ball dans une moindre mesure), suivis de l'athlétisme, du sport scolaire et du cyclisme.

L'étude identifie également les créneaux les plus « utilisés » pour la pratique encadrée, nommément les plages 10h-12h et 14h-16h du lundi au vendredi, et pour les pratiques libres pendant les week-ends (8h à 20h) et en semaine sur les créneaux 12h-14h et 16h-20h (cf. [Appendice 5. Extraits de l'étude de l'Agence nationale du sport sur les équipements du Plan 5000 terrains de sport](#)). Elle propose également quelques données relatives aux utilisateurs : les deux tiers auraient moins de 25 ans, 35% seraient des femmes, tandis que les scolaires seraient plus présents (69,8 utilisateurs hebdomadaires en moyenne) que les licenciés du mouvement sportif (56,9). Ces chiffres doivent néanmoins être considérés avec une grande prudence car fondés sur une approche déclarative plutôt qu'une confrontation empirique à la réalité de la

¹¹⁹ [Etude sur la fréquentation des équipements sportifs financés par l'Agence au titre du Plan 5000 terrains de sport \(2022-2023\)](#), Agence Nationale du Sport, 2025.

fréquentation. On a vu que les animations constituaient une dimension structurante pour l'appropriation et la fréquentation des équipements sportifs, ce que tend à confirmer la diversité de la liste d'animations citées par les répondants. On aurait toutefois apprécié quelques questions supplémentaires sur cet item pour appréhender plus finement la ponctualité ou la récurrence de ces animations dans la planification de ces équipements. Les pistes d'amélioration évoquées sont également congruentes avec la littérature existante puisqu'elles valorisent l'amélioration du confort (sanitaires, vestiaires, douches), la couverture des équipements (seulement 2,10% des équipements étudiés sont couverts), l'éclairage, le renforcement des animations, la complémentarité avec des dispositifs non-sportifs (pour la convivialité), etc.

Enseignement 15. Dans toutes les enquêtes, les individus font part de l'importance de la couverture des équipements en accès libre, et du besoin d'aménagements de confort (rangements et sanitaires).

La littérature consacrée aux équipements de proximité en accès libre propose donc un vaste panorama des initiatives menées depuis une trentaine d'années. La vision descendante à l'œuvre dans les politiques de la ville s'est révélée rapidement inadaptée aux enjeux et aux pratiques effectives mais, depuis, de nombreuses collectivités ont expérimenté avec plus ou moins de succès pour approximer les préférences de leurs administrés. Les recherches montrent qu'un équipement ne crée rien par lui-même, et qu'il doit s'intégrer dans le tissu social local pour être utilisé et *effectivement* ouvert à tous. L'animation joue donc un rôle primordial et rappelle à nouveau qu'entre les pratiques auto-organisées et le sport associatif il est possible d'imaginer un gradient d'interventions qui préservent l'autonomie tout en mettant le pied à l'étrier de publics éloignés et/ou exclus d'équipements sportifs dominés par des pratiques juvéniles masculines.

4. La fréquentation des équipements à créneaux de réservation

Nous avons jusqu'à présent pudiquement laissé de côté la question de la fréquentation effective des équipements à créneaux de réservation, et pour cause, ces derniers ont été relativement ignorés par la recherche académique, plutôt tournée vers les équipements de proximité en accès libre, objets matériels et scientifiques neufs que l'on peut aisément arrimer à d'autres champs d'investigation (sociologie de la jeunesse, politiques de la ville, géographie urbaine, sociologie des discriminations, évolutions des pratiques sportives, etc.). De plus, les études consacrées à ces équipements sportifs à créneaux de réservation entretiennent parfois un certain flou à travers le recours interchangeable aux termes utilisation/usage/fréquentation/occupation qui, dans la méthodologie déployée, correspondent en réalité à des propos déclaratifs recueillis par sondage¹²⁰ ou à une simple étude des

¹²⁰ KANG Minuk et LEE Youngjik, « [The Gap in Community Sports: Utilization of Sports Facilities in South Korea](#) », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, n° 8, vol. 19, 2022, p. 4495.

créneaux réservés par rapport aux heures d'ouverture¹²¹. Ces méthodes peuvent avoir un intérêt mais ne permettent pas d'évaluer précisément la fréquentation *effective* des équipements, c'est-à-dire la vérification empirique qu'un créneau réservé est bel et bien utilisé, et par combien de personnes. Une telle mesure nécessite, comme l'ont montré les travaux sur les équipements de proximité, des observations directement conduites sur les lieux. Ce type de dispositif méthodologique relativement lourd explique la rareté de ces données, et les commentaires régulièrement formulés sous forme d'hypothèse quant à la fréquentation des équipements sportifs :

« Certes, il y a des exemples de sur-utilisation d'équipements sportifs. [...] Je sais, cependant, que les situations de sous-utilisation sont fréquentes, même si les mouvements sont assez méconnus¹²². »

Ce commentaire de Dominique Charrier illustre toute l'ambiguïté de la situation entre un mouvement associatif, principal interlocuteur des collectivités locales, qui déplore le manque de créneaux, et de l'autre un savoir peu formalisé qui pointerait vers une fréquentation sous-optimale : réservations non-honorées ou créneaux fréquentés par un tout petit nombre d'individus. Le flou qui entoure la réalité de la fréquentation tient à la collecte, l'utilisation et la circulation des données, principalement produites par les collectivités elles-mêmes pour une exploitation locale et une modification de leurs pratiques de réservation, ainsi que le rapporte dans la même table ronde le président de l'ANDES (2008-2015) Jacques Thouroude :

« S'agissant des usagers, la ville de Tours, par exemple, s'est aperçue que, parfois, certains équipements n'étaient pas utilisés. Elle a donc dit qu'elle allait facturer à chaque club l'heure d'utilisation de l'équipement¹²³. La première, je la compense. Mais les clubs voulant équilibrer leur gestion se sont dit : "Il y a un créneau qu'on n'utilise pas, on peut récupérer de la facturation que ne nous fera pas la collectivité". Cela a aussi été une façon de mettre en place un plein emploi des installations sans pénaliser les clubs¹²⁴. »

Au vu du poids des équipements sportifs et des politiques sportives dans les budgets locaux, il n'est guère surprenant que de nombreuses collectivités aient cherché à évaluer la fréquentation effective pour ajuster leurs politiques de réservation et de construction. Les interactions entre le groupement de la présente étude et les collectivités ont largement confirmé cette hypothèse, tout comme la difficulté à faire remonter ces données.

¹²¹ MAMCARCZYK Mariola, « [Utilization of sports infrastructure in Poland](#) », *Scientific Papers of Silesian University of Technology Organization and Management Series*, n° 195, vol. 2024, 2024.

¹²² CHARRIER Dominique, LASFARGUE Pierre, MAUDET Thierry, PLANCHOT Georges, THOUROUDE Jacques et VAILLEAU Daniel, « Table ronde », *op. cit.*, 2010, p. 95.

¹²³ La question de la tarification aux associations sportives des créneaux réservés dans les équipements sportifs n'est pas évidente et varie fortement d'une commune à l'autre. Les débats sont parfois houleux avec le mouvement sportif, mais aussi entre les différents niveaux de gouvernement comme le montre le cas de la ville de Lyon dans le cadre de son plan « Marges de manœuvre » : LEMAITRE Anne-Sophie et HONTA Marina, « [La fin de la ville providence ? Les paris risqués de l'instrumentation de l'action publique sportive locale. Le cas de la ville de Lyon](#) », *Sciences sociales et sport*, n° 2, vol. 14, 2019, p. 131-153.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 97.

Enseignement 16. En plus d'une méthodologie standardisée et de résultats d'enquête originaux, il serait pertinent que cette étude permette de réfléchir collectivement à l'élaboration de mécanismes propices à la circulation de ces données pour centraliser et rationaliser les connaissances en réduisant leur caractère archipélagique et souterrain.

En France, une seule enquête académique conduite au début des années 2000 correspond parfaitement à l'étude de la fréquentation des équipements sportifs. Elle a été conduite par la sociologue Sandrine Knobé (aujourd'hui spécialiste des questions de sport-santé) sur demande de la ville de Strasbourg¹²⁵ pour évaluer la fréquentation de ses équipements couverts et les éventuelles insatisfactions de ses usagers. On notera avec intérêt l'ancienneté de ces préoccupations pour les collectivités locales, tout en regrettant depuis l'absence d'enquêtes semblables menées par des universitaires alors que cette étude ouvrait d'intéressantes pistes de recherche. Les contraintes temporelles et logistiques ont réduit le périmètre de l'enquête de 625 à 389 créneaux enquêtés. Les chercheurs se sont rendus sur place pour observer les séances et faire passer des questionnaires qui ont permis d'identifier un total de 2 934 pratiquants en deux vagues d'enquête.

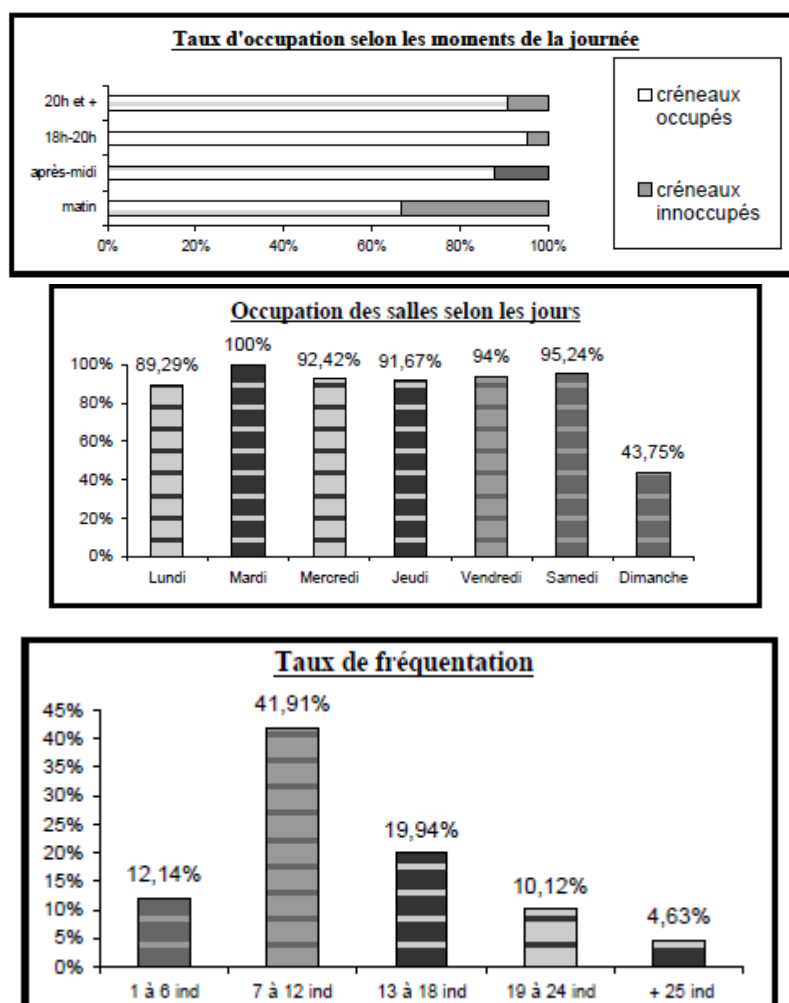
Les autrices de l'étude établissent ainsi que 8% des créneaux octroyés par la ville de Strasbourg ne sont pas fréquentés (« inoccupés » dans leur terminologie), après double vérification (en hiver et au printemps). Une vue plus précise sur la fréquentation quotidienne montre que les créneaux non-fréquentés sont principalement causés par des abandons dominicaux (56% de non-utilisation), tandis que du lundi au samedi plus de 90% des réservations sont respectées.

« Les pratiquants loisirs non licenciés sont demandeurs de créneaux de pratique même s'ils envisagent de ne les utiliser que ponctuellement, à l'image d'autres activités de loisirs comme le cinéma ou les sorties entre amis. Nous sommes là en présence d'un point sensible en termes de gestion d'équipements sportifs. La question qui se pose pour des élus est de savoir s'il faut donner la possibilité à ces publics d'occuper un créneau horaire le dimanche matin ou après-midi, sachant que la pratique occasionnelle concerne peut-être 25% de la population locale et qu'il pourra être inoccupé les ¾ du temps¹²⁶. »

Les autrices interrogent avec pertinence la question de l'amplitude horaire de l'ouverture des équipements sportifs. L'une des réponses à la pression sur les créneaux consiste à étendre les horaires d'ouverture en matinée, en soirée ou, en l'occurrence, le week-end, avec le risque que ces créneaux « atypiques » au regard des rythmes de vie soient peu ou moins fréquentés. Ces décisions renvoient à des arbitrages locaux et proprement *politiques* entre des logiques d'efficacité/rentabilité et une approche plus centrée sur le service public, c'est-à-dire la possibilité de pratiquer en assumant la probabilité d'une fréquentation marginale de l'équipement sportif sur ces horaires.

¹²⁵ KNOBE Sandrine et SCHORLE-STEFAN Carole, « [Des études systématiques de fréquentation comme outil d'aide à la décision politique. Le cas de la gestion des installations sportives strasbourgeoises](#) », *Revue européenne de management du sport*, 2002, p. 1-19.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 5.



L'enquête identifie en moyenne 12 pratiquants par créneau, un chiffre plutôt faible au regard des superficies enquêtées. « Ces taux de fréquentation contredisent les nombreuses demandes, émanant d'associations diverses, d'obtention de créneaux supplémentaires pour cause de surfréquentation » (p. 8). Sur les 389 créneaux étudiés, 5 sont considérés comme relevant d'une surfréquentation, contre 42 qui fourniraient l'exemple d'une sous-fréquentation (moins de 7 pratiquants), encore qu'il faille nuancer ces chiffres selon les disciplines : sur et sous-fréquentation sont aussi relatives à la discipline considérée.

5. Études de cas dans la littérature anglophone

La littérature académique internationale ne diffère pas des travaux français à propos de la fréquentation des équipements sportifs. On y trouve très peu de recherches d'ampleur confrontant la réservation à la fréquentation à partir d'observations directes et fiables.

L'exception est incarnée par Evald Bundgaard Iversen, chercheur danois en management du sport qui a publié plusieurs papiers sur la « performance » des installations publiques sportives¹²⁷ (faute des compétences linguistiques idoines, nous n'avons pas pu compiler les publications en danois). L'enquête¹²⁸ s'inscrit dans le cadre du projet « Sports Facilities of the Future » (2015-2019) et a été réalisée auprès de 321 « *multifunctional sports halls* » répartis dans 23 municipalités du pays au cours du printemps 2017. Les *sports halls* sont l'équipement *indoor* le plus répandu au Danemark et comprennent une aire de jeu standardisée de 20 x 40 m modulable pour pratiquer du handball, du football, du badminton, du volleyball, du basketball et de la gymnastique. Les créneaux horaires étudiés sont compris entre 16h et 22h, du lundi au vendredi. Les chercheurs ont collecté auprès des collectivités les données de réservation des créneaux (*booking*), puis ont réalisé des observations sur le terrain pour chaque heure de réservation, en restant idéalement une dizaine de minutes sur place pour estimer le nombre d'utilisateurs. Ces observations permettent de calculer l'utilisation (*usage*) des créneaux *par rapport au total des horaires d'ouverture*. La fréquentation effective (*attendance*) est ensuite calculée en divisant l'utilisation par la réservation : $usage/booking = attendance$. La fréquentation effective est donc une mesure relative, et peut cacher des situations très disparates d'un équipement à un autre.

Tableaux présentant la fréquentation de sports halls dans des communes du sud du Danemark (Table 3) et selon les jours de la semaine au niveau national (Table 5)

Table 3. Percentage of bookings, usage, and attendance in indoor sports halls between 4pm and 10pm in Southern Denmar.

Municipality (n)	Booking	Usage	Attendance
Faaborg-Midtfyn (20)	64	51	80
Middelfart (13)	80	63	79
Odense (20)	89	68	76
Tønder (14)	79	52	66
Regional average (67)	78	59	76
National average (321)	83	61	75
National average (321) 5pm-8pm	88	71	80

Table 5. Booking, usage, and attendance across weekdays in 321 Sports Halls.

	Booking	Usage	Attendance
Monday	86	70	81
Tuesday	87	67	77
Wednesday	88	67	76
Thursday	88	66	75
Friday	63	38	61
Weekly average	82	61	75

¹²⁷ IVERSEN Evald Bundgaard, « [Does size matter when public management tools meet \(the voluntary\) reality in sports facilities?](#) », *World Leisure Journal*, n° 1, vol. 59, 2017, p. 54-69; IVERSEN Evald Bundgaard, HØYER-KRUSE Jens et FORSBERG Peter, « [How do we measure? Perspectives for learning, steering, and accountability when measuring the utilisation of sports facilities](#) », *Managing Sport and Leisure*, 2024, p. 1-14 ; IVERSEN Evald Bundgaard et CUSKELLY Graham, « [Effects of different policy approaches on sport facility utilisation strategies](#) », *Sport Management Review*, n° 4, vol. 18, 2015, p. 529-541.

¹²⁸ IVERSEN Evald Bundgaard, HØYER-KRUSE Jens et FORSBERG Peter, « How do we measure? », *op. cit.*, 2024, p. 1-14.

Les données recueillies sur les pratiquants montrent des tendances similaires à celles observées en France. Hors gymnastique (très féminisée) et handball (paritaire) toutes les disciplines pratiquées sont marquées par une forte surreprésentation masculine, et par les classes d'âge les plus jeunes. Les relevés de fréquentation indiquent que la distribution médiane des pratiquants se situe dans la plupart des disciplines autour de 10 à 13 personnes par créneau, sauf pour le tennis (médiane à 4) et la gymnastique (21). Ce sont donc de petits effectifs qui fréquentent les créneaux sportifs, principalement entre 17h et 20h. De manière surprenante, le vendredi est le jour de semaine avec l'affluence la plus faible : seulement 63% des créneaux disponibles sont réservés, et 38% fréquentés (soit une affluence de 61% sur les créneaux réservés). Les *sports halls* danois sont en fait assez loin de la saturation puisque les réservations s'établissent à seulement 82% des créneaux potentiels. Pire, sur l'ensemble des créneaux réservés au niveau national, au moins 20% n'est pas fréquenté lors des heures de pointe et jusqu'à 25% lors des heures creuses. Ce travail de recherche indique clairement que le Danemark serait confronté à une sous-fréquentation massive de ses *sports halls*.

Hors de cette recherche, les travaux identifiés s'intéressent principalement à l'utilisation des équipements sportifs, plus rarement à l'occupation, quoiqu'en entretenant parfois la confusion entre les trois axes du triptyque occupation-fréquentation-utilisation défini en introduction. C'est par exemple le cas d'un article publié sur l'utilisation (*utilization*) des infrastructures sportives en Pologne, qui alterne dans ses données entre *degree of utilization* et *occupancy rate*¹²⁹. Il s'agit en fait d'une analyse de ce que nous appelons les taux d'occupation déclarés par les gestionnaires d'équipements, avec une comparaison entre les années 2010, 2014 et 2018 pour une quinzaine d'équipements différents. Les chiffres établissent une hiérarchie entre les équipements les plus occupés (piscines couvertes, patinoires, parcs aquatiques, piscines extérieures, *skate-parks*, gymnases), i.e. dont plus de 90% des créneaux disponibles sont réservés, et ceux qui présentent de plus faibles taux de réservation (stades, terrains multisports, pistes d'athlétisme).

Ce flou sémantique peut également être illustré par une étude sud-coréenne qui parle d'*utilization* au sens de fréquentation des équipements sportifs¹³⁰. La perspective de ce travail ne permet malheureusement pas d'avoir une vue précise sur la fréquentation réelle des équipements sportifs, puisque celle-ci est ramenée à un indice global (*sports facilities' utilization rate*) à partir d'une enquête par questionnaires. Les équipements ne sont pas distincts, et il ne s'agit toujours pas de comparer occupation et fréquentation effective, mais simplement de comprendre l'écart (*gap*) de fréquentation des équipements sportifs entre les individus à partir d'une régression logistique. Les chercheurs montrent ainsi que les principaux facteurs influençant la fréquentation des équipements sportifs sont l'âge, la perception de la santé comme un enjeu important, et la richesse du territoire.

Ces interrogations traduisent des problématiques sociologiques de fréquentation (qui vient dans une infrastructure sportive ?) et d'utilisation (pour y faire quoi, avec qui, et comment ?) dont nous avons vu qu'elles irriguaient fortement les travaux français en la matière. Une recherche menée en Norvège à partir d'enquêtes par questionnaire dans une ville de 6500 habitants s'est par exemple penchée sur les pratiques d'enfants et d'adolescents

¹²⁹ MAMCARCZYK Mariola, « Utilization of sports infrastructure in Poland », *op. cit.*, 2024.

¹³⁰ KANG Minuk et LEE Youngjik, « The Gap in Community Sports », *op. cit.*, 2022, p. 4495.

âgés de 6 à 16 ans¹³¹. Les conclusions montrent là aussi une appropriation très genrée de l'espace sportif, avec une présence majoritaire des garçons sur la plupart des équipements, et une exclusion quasi-totale des filles sur près d'un quart des structures étudiées. On trouve une nouvelle preuve de la formation précoce de ces inégalités de genre dans le rapport au sport et à ses lieux de pratique.

L'approche sociologique de l'équipement et de la pratique sportive est également au cœur d'une belle enquête menée par un collectif de chercheurs sur le dispositif « Bleu, Blanc, Rouge » mis en œuvre dans la ville de Montréal¹³². En 2009, le club professionnel de hockey des Canadiens de Montréal propose de construire cinq patinoires (adaptées à la pratique du hockey) dans un quartier populaire de la ville, avec un accès gratuit pour les résidents locaux. À partir d'une enquête conduite sur deux ans, via la passation de questionnaires (N = 352), des entretiens (N = 40) et des séances d'observation (N = 42), les chercheurs soulignent toute l'ambiguïté d'une telle expérimentation. D'un côté, le projet a été finement pensé en fonction des grands déterminants de la fréquentation d'un équipement sportif (accessibilité, attrait, sécurité) : l'emplacement est bien choisi, l'entrée gratuite, le cadre esthétique et fondé sur un sentiment d'appartenance (le club de hockey). Il joue localement un rôle intégrateur et devient un lieu de sociabilité, de rassemblement et de loisir. Néanmoins, l'équipement a été principalement conçu pour la pratique du hockey, omniprésente, en décalage avec les préférences de la population locale caractérisée par une forte présence d'individus immigrés ou descendants d'immigrés socialisés à des sports comme le football ou le baseball. Le lieu rate donc en partie sa cible, puisqu'il est principalement fréquenté par de jeunes hommes – la violence du hockey rebute les jeunes filles – blancs, déjà sportifs alors qu'il s'agissait d'attirer des publics éloignés de la pratique.

« La découverte d'un sport ne signifie pas forcément que cette pratique sera poursuivie sur le moyen et le long termes. Il apparaît nécessaire d'offrir un support et un encadrement physiques et matériels à ces populations immigrantes, couplés à diverses formes de communication, pour que cette découverte devienne pérenne¹³³. »

Dans la littérature anglophone ou fondée sur des terrains d'enquête à l'étranger, la fréquentation des équipements sportifs est aussi une thématique marginale, bien que les problématiques inhérentes à la construction, l'entretien et l'adéquation des équipements sportifs aux attentes des citoyens s'expriment dans les mêmes termes. Les recherches s'orientent en fait souvent vers des questionnements connexes sur les vertus sanitaires du sport, les inégalités sociales d'accès à la pratique sportive, la prégnance d'une socialisation sportive genrée, etc., avec des conclusions analogues aux chercheurs français.

Ce constat renforce l'idée d'un besoin de connaissances agrégées, d'une proposition méthodologique audacieuse, et d'une large diffusion de la présente étude, y compris en anglais si la volonté des commanditaires était d'établir un modèle international de parangonnage.

¹³¹ LIMSTRAND Torgeir et REHRER Nancy J., « [Young people's use of sports facilities: A Norwegian study on physical activity](#) », *Scandinavian Journal of Public Health*, n° 5, vol. 36, 2008, p. 452-459.

¹³² ROULT Romain, LEFEBVRE Sylvain, ADJIZIAN Jean-Marc et LAPIERRE Lucie, « [Activité physique et équipements sportifs chez les jeunes au Québec. Le cas de la patinoire du projet "Bleu, blanc, rouge" à Montréal-Nord](#) », *Agora débats/jeunesses*, n° 3, N° 68, 2014, p. 127-140.

¹³³ *Ibid.*, p. 136.

Enseignement 17. La fréquentation des équipements sportifs est peu traitée dans la littérature internationale qui, comme en France, se focalise sur des problématiques d'accès à la pratique. La présente étude pourrait faire office de standard aux échelles nationale et internationale.

Conclusion

Au terme de cette revue de littérature - qui, rappelons-le, répondait moins à une ambition d'exhaustivité qu'à l'élaboration d'un panorama vaste et compréhensif des problématiques associées à la fréquentation des équipements sportifs - on ne peut que constater le foisonnement d'initiatives et d'innovations imaginées pour répondre aux attentes des administrés en matière d'équipements sportifs. La diversité des équipements, des pratiques sportives, des caractéristiques territoriales et des modes d'organisation rend délicate, sinon impossible, la livraison d'une conclusion ferme et générale qui embrasserait l'ensemble des enjeux évoqués au fil de ces pages. La question de la fréquentation ouvre en réalité une boîte de Pandore sportive où se niche la nécessité de réaliser des compromis entre différentes visées de politique publique et différentes « clientèles » présentes localement. Ainsi, l'objectif ne saurait être celui d'une occupation à 100% de tous les équipements sportifs (horizon inatteignable quels que soient les efforts déployés) mais bien la conciliation d'intérêts pour partie divergents et l'amélioration d'un service public considéré comme essentiel par une large partie de la population.

Les données relatives à la fréquentation effective des équipements sportifs sont difficiles à obtenir. Les quelques chiffres partagés ici doivent être compris comme des ordres de grandeur et des hypothèses que l'étude menée par le groupement CDES – Média Filière – Olbia Conseil aura pour objectif de confirmer ou d'infirmer à partir d'une méthodologie originale et déployée à une large échelle, accompagnée d'un dialogue serré avec les collectivités locales qui travaillent à ces questions depuis de nombreuses années et ont bien souvent testé des solutions innovantes pour y répondre.

Enseignement 1. On ne connaît pas précisément le montant global des travaux de rénovation à engager pour les équipements vétustes.

Enseignement 2. Les normes de construction des équipements sportifs sont un objet de débat récurrent. Certaines d'entre elles sont peut-être inadaptées à l'utilisation des usagers et/ou sources de surcoûts pour les finances publiques.

Enseignement 3. L'approfondissement de l'accompagnement technique (ingénierie) des collectivités locales par les services de l'État pourrait permettre d'optimiser certains investissements dans les équipements sportifs.

Enseignement 4. La pratique sportive est aujourd'hui principalement exercée en autonomie et en plein air, aussi bien en ville qu'à la campagne. Si l'équipement sportif reste structurant pour le sport scolaire et le sport associatif, le phénomène sportif est omniprésent et doit plus largement être pensé en termes d'aménagement de l'espace.

Enseignement 5. L'offre d'équipements sportifs n'est qu'une composante parmi d'autres dans les freins à la pratique sportive. Une politique compréhensive d'accès au sport doit tenir compte de freins sociaux systémiques.

Enseignement 6. La présence de l'outil informatique ne garantit pas sa bonne utilisation sur le terrain, surtout si les agents ne sont pas sensibilisés à ces enjeux ou, plus prosaïquement, occupés à d'autres tâches jugées prioritaires, potentiellement accentuées par des réductions d'effectifs et/ou un recours accru à la mobilité entre différents sites sportifs pour gérer un nombre croissant de tâches. D'une manière ou d'une autre, l'appréhension de la fréquentation effective nécessite des dispositifs d'observation, humains ou technologiques, pour vérifier si les créneaux de réservation sont honorés ou si les équipements sportifs en accès libre attirent du public, idéalement sur une période longue pour éviter les pics ou les creux liés à des effets de saisonnalité.

Enseignement 7. Il est préférable de mesurer la fréquentation à partir de méthodologies croisées afin de compenser les biais inhérents à chaque technique de comptage. De plus, l'interopérabilité des données représente un défi particulièrement saillant mais pourrait ouvrir d'intéressantes perspectives dans le cas d'une éventuelle compatibilité avec le DATA ES.

Enseignement 8. La question de la fréquentation des équipements montre un immense décalage entre le secteur culturel et le secteur sportif, qui ne peut être réduit à ses dimensions technique et matérielle.

La création récente de l'INJEP, avec ses publications variées et régulières signe un net progrès dans la production de connaissances sportives de qualité. Un effort similaire sur les équipements sportifs et leur fréquentation serait une avancée majeure et un complément indispensable.

Enseignement 9. Une première étape vers l'étude de la fréquentation des équipements sportifs pourrait consister à fixer un cadre institutionnel et définitionnel inspiré de ce qui se fait dans le monde de la culture. La volonté d'établir des comparaisons internationales interroge également sur l'opportunité d'initier un plaidoyer auprès d'institutions internationales reconnues dans le domaine du sport (OCDE, UNESCO, etc.).

Une seconde étape pourrait consister à proposer un protocole ou un guide méthodologique détaillé pour assurer une interopérabilité des données et, dans le même temps, suffisamment souple pour s'adapter aux contraintes rencontrées par les différents équipements et/ou les collectivités. En matière de fréquentation, le croisement des méthodes est indispensable.

Enfin, la mesure de la fréquentation n'a d'intérêt que si les données remontent effectivement vers les sphères décisionnelles pour ajuster les politiques publiques. Il est donc nécessaire d'imaginer un outil ou des procédures de recueil de ces données produites localement (via les administrations déconcentrées par exemple). L'animation d'une communauté et d'une réflexion est également indispensable à travers des publications régulières ou des journées d'études, sans oublier le monde de la recherche mobilisable à partir de différentes modalités de financement (appel à projets, ANR, contrats doctoraux CIFRE, bourses de recherche, etc.).

Enseignement 10. Dans les enquêtes d'opinion, les Français se déclarent majoritairement satisfaits de l'offre d'équipements sportifs à leur disposition.

Enseignement 11. Les piscines, malgré les défis budgétaires qu'elles impliquent, représentent un équipement particulièrement prisé par les usagers en plus d'être indispensable aux politiques d'apprentissage de la natation.

Enseignement 12. Les inégalités de genre dans la fréquentation des équipements sportifs en accès libre sont unanimement soulignées. Pour contrer ces biais construits très tôt dans le cycle de vie, il est nécessaire de mettre en place des politiques volontaristes. Le dispositif « Paris sportives » apparaît comme un exemple à suivre et à décliner sur d'autres territoires.

Enseignement 13. Les dispositifs d'animation sont particulièrement utiles et pertinents pour maximiser la fréquentation des équipements en accès libre et les ouvrir à des publics qui en sont éloignés.

Enseignement 14. La fréquentation des équipements sportifs est favorisée par les dynamiques de co-construction qui prennent en compte l'ensemble des usages, y compris non-sportifs.

Enseignement 15. Dans toutes les enquêtes, les individus font part de l'importance de la couverture des équipements en accès libre, et du besoin d'aménagements de confort (rangements et sanitaires).

Enseignement 16. En plus d'une méthodologie standardisée et de résultats d'enquête originaux, il serait pertinent que cette étude permette de réfléchir collectivement à l'élaboration de mécanismes propices à la circulation de ces données pour centraliser et rationaliser les connaissances en réduisant leur caractère archipelagique et souterrain.

Enseignement 17. La fréquentation des équipements sportifs est peu traitée dans la littérature internationale qui, comme en France, se focalise sur des problématiques d'accès à la pratique. La présente étude pourrait faire office de standard aux échelles nationale et internationale.

5.

Appendices

Appendice 1

François-Emmanuel Vigneau, *Espaces du sport et aménagement sportif des territoires*, thèse pour le doctorat de géographie, Université Toulouse II, 2006, p. 18.

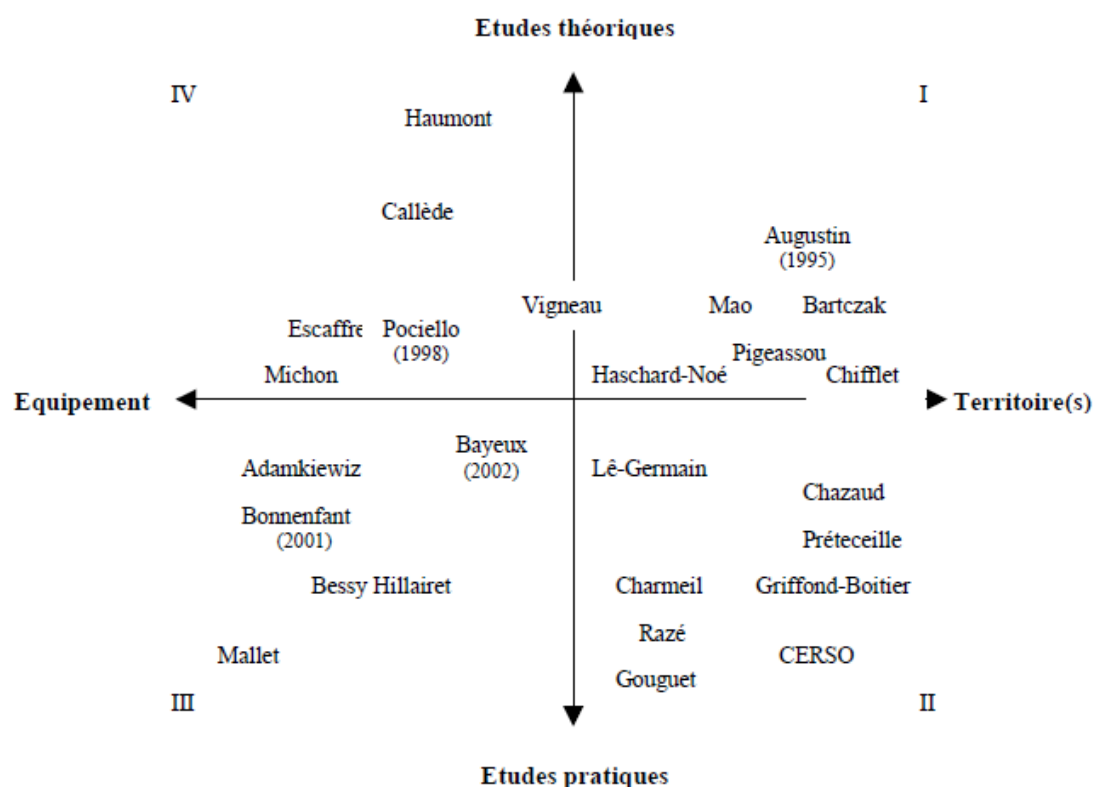


Figure 1 : Esquisse de représentation du champ des recherches dans les domaines des équipements sportifs et de l'aménagement sportif des territoires

Appendice 2. Graphiques et tableaux sur les pratiques sportives

Tableau 3. Évolution du nombre de licences sportives en France (1949-2023)¹³⁴

Année	Nombre de licences sportives (en millions)
1949	1,867
1959	2,757
1969	4,983
1979	9,241
1989	12,914
1999	14,196
2009	15,34
2023	16,5

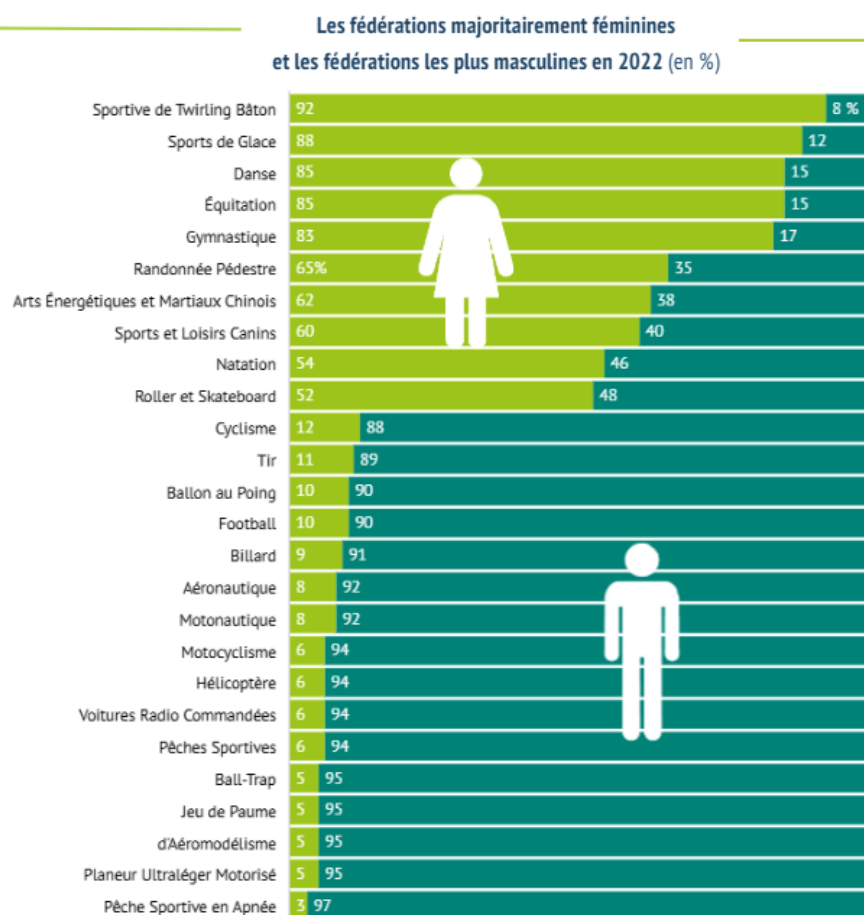
Tableau 4. Lieux et cadres de la pratique sportive dans les régions (2024)

	Plein air	Installations sportives	Domicile	Autonomie	Association sportive	Structure commerciale
France	38%	24%	23%	56%	21%	10%
Antilles	54%	18%	12%	67%	20%	8%
AURA	38%	23%	23%	57%	22%	10%
Bourgogne - Franche-Comté	40%	24%	22%	58%	23%	8%
Bretagne	44%	23%	22%	55%	22%	8%
Centre-Val de Loire	42%	23%	20%	59%	20%	13%
Grand Est	40%	19%	25%	60%	15%	-
Guyane	47%	33%	-	57%	23%	-
Hauts de France	35%	23%	23%	54%	21%	11%
Île-de-France	29%	29%	21%	52%	20%	10%
Mayotte	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Aquitaine	40%	20%	28%	62%	17%	10%
Normandie	34%	25%	24%	54%	24%	-
Occitanie	39%	21%	20%	57%	21%	8%
Corse et PACA	37%	23%	25%	58%	20%	9%

¹³⁴ Pour les chiffres antérieurs à 2002, les données sont tirées de : CROSNIER Dominique et BOISSON Jean-Paul, « [Un demi-siècle de licences sportives](#) », in Sandrine BOUFFIN, Myriam CLAVAL et Hervé SAVY (dir.), *Données et études statistiques : jeunesse, sports et vie associative*, INSEP-Éditions, 2006, p. 75-83.

Pays de la Loire	40%	27%	22%	53%	26%	10%
La Réunion	40%	26%	-	67%	20%	12%

Graphique 4. Répartition genrée des licences fédérales en 2022¹³⁵



Source : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, 2021.

¹³⁵ [https://injep.fr/tableau_bord/les-chiffres-cles-du-sport-2023-pratiques-sportives-selon-le-sexe/#:~:text=Environ%205%2C9%20millions%20de,celle%20de%20danse%20\(85%20%25\).](https://injep.fr/tableau_bord/les-chiffres-cles-du-sport-2023-pratiques-sportives-selon-le-sexe/#:~:text=Environ%205%2C9%20millions%20de,celle%20de%20danse%20(85%20%25).)

Appendice 3. Compter les équipements sportifs : éléments historiques, méthodologiques et cartographiques

Avec la décentralisation, les directions départementales de la Jeunesse et des Sports abandonnent l'actualisation du « fichier national des équipements sportifs » qui avait été mis en place à partir du recensement mené en 1962-1963, lui-même héritier partiel des différents inventaires réalisés à la fin de la III^e République et sous le régime de Vichy. Ainsi, au début des années 1990, le ministère ne connaît plus précisément les contours du parc d'ES. Le bureau de l'équipement et de l'aménagement du territoire entame donc un travail d'estimation qui repose sur les dernières données fiables disponibles, celles du fichier national de 1982, couplées à une extrapolation à partir de l'analyse des appels d'offres passés par les collectivités locales¹³⁶. Le nombre d'équipements est alors évalué à environ 175 000 unités sur l'ensemble du territoire, réparties comme suit :

Tableau 5. Évaluation du nombre d'équipements sportifs en France en 1995

Équipements sportifs de plein air	140 000
Stades	30 000
Petits terrains de sports	35 000
Courts de tennis de plein air	30 000
Piscines de plein air	2 500
Golfs	500
Équipements sportifs couverts	35 000
Salles multisports	15 000
Salles spécialisées ou semi-spécialisées	10 000
Courts de tennis couverts	7 000
Piscines couvertes ou découvrables	2000
Patinoires couvertes	150
Total	175 000

Les chiffres produits par les services du ministère ne reflètent qu'imparfaitement la composition du parc et ne disent pas grand-chose de l'état des installations et des besoins globaux en réhabilitation. La nomenclature établie souligne néanmoins les effets d'inertie des politiques précédentes, et la standardisation qui en a résulté puisque quatre types d'installations (terrains de jeux grands et petits, courts de tennis, salles multisports) regroupent à elles seules 80% de l'ensemble¹³⁷.

Un recensement en bonne et due forme est commandé à partir de 2004 par le ministère des Sports à Thierry Maudet, inspecteur de la Jeunesse et des Sports qui a conduit une démarche identique en Midi-Pyrénées. Elle s'inscrivait alors dans le sillage d'initiatives

¹³⁶ VIGNEAU François-Emmanuel, *Espaces du sport et aménagement sportif des territoires*, op. cit., 2006, p. 76.

¹³⁷ VIGNEAU François, *Les espaces du sport*, Presses universitaires de France, Paris, coll. « Que sais-je ? », 1998.

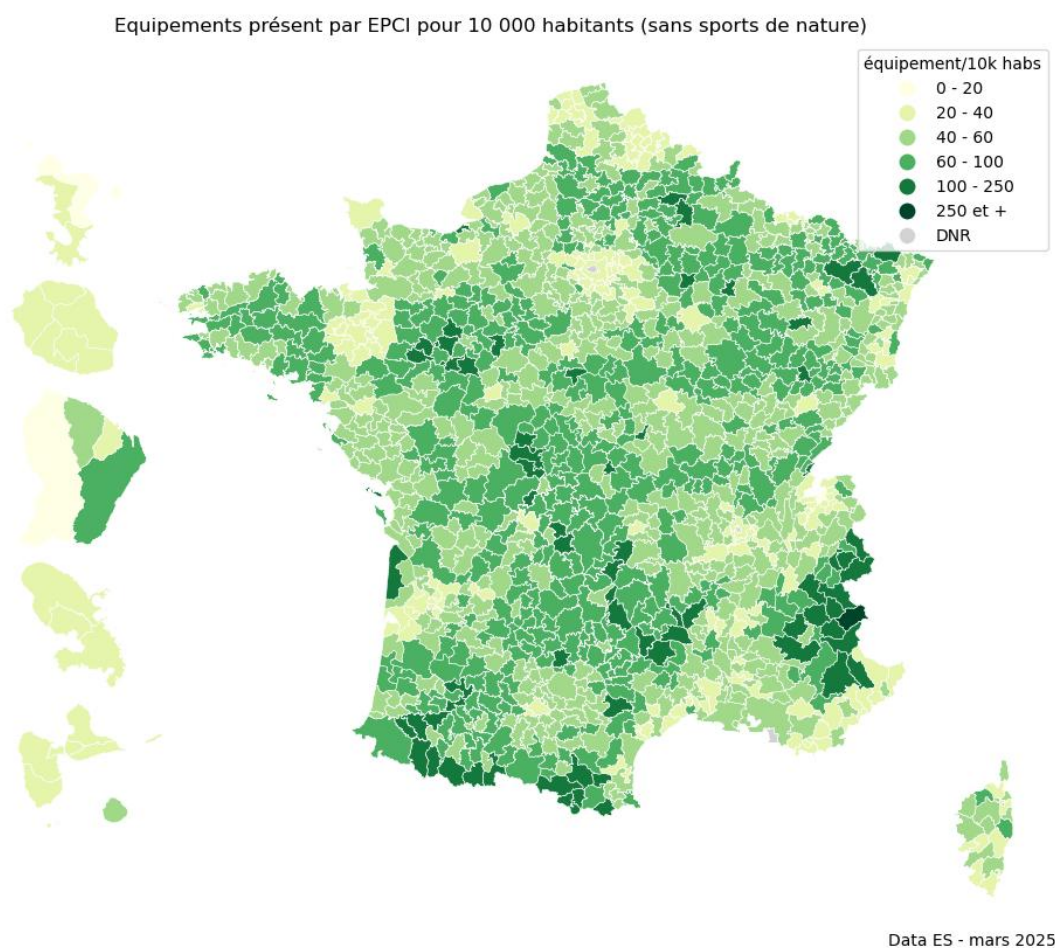
menées depuis le début des années 1990 au sein des administrations déconcentrées et avec le soutien de l'INSEE pour élaborer une méthode adéquate : plusieurs enquêtes locales (région PACA, Charente Maritime) permettent d'en affiner les contours. L'opération réalisée par Thierry Maudet en Midi-Pyrénées en 2001-2002 aboutit à une vision exhaustive des 10 600 équipements du parc local et permet d'identifier les disparités locales, puisque la moitié des communes de moins de 2000 habitants ne disposent d'aucune infrastructure sportive¹³⁸. Le recensement commandé au niveau national est ainsi un projet ambitieux et détaillé, incluant notamment les espaces et sites de nature et de nombreuses variables qui en font un instrument d'action publique particulièrement précis. Plus de 313 000 lieux sont recensés, dont 65 000 espaces de nature, majoritairement détenus par la puissance publique (86%), et plus particulièrement par les communes, premiers propriétaires (77%) et gestionnaires (70%) des équipements sportifs. L'année médiane de mise en service est 1986, ce qui montre que la décentralisation n'a pas diminué le dynamisme des communes en matière de construction, mais reconfiguré leur action et les modalités de financement de ces équipements. Les résultats présentés confirment les tendances lourdes concernant la diversité très relative de l'offre sportive et la sur-représentation de certains équipements comme les terrains de grands jeux (15% du parc) et les courts de tennis (12%), emblématiques des politiques de massification des années 1960-1970. Les résultats du recensement, présentés à partir de 2006, attestent également la montée en puissance du secteur privé qui, largement minoritaire, se taille néanmoins des parts de marché croissantes : le secteur privé est propriétaire de 20% et gestionnaire de 26% des équipements mis en service depuis 1995¹³⁹. Les données fournies par le recensement des ES donneront lieu à l'organisation de deux journées de débat à l'INSEP (alors dirigé par Thierry Maudet) les 16 et 17 novembre 2009 autour de la thématique « Quels équipements sportifs pour demain ?¹⁴⁰ ».

¹³⁸ MAUDET Thierry, BOZZA Lucie et NIEL Séverine, « [Les équipements sportifs en Midi-Pyrénées](#) », in Sandrine BOUFFIN, Myriam CLAVAL et Hervé SAVY (dir.), *Données et études statistiques : jeunesse, sports et vie associative*, INSEP-Éditions, 2006, p. 173-178.

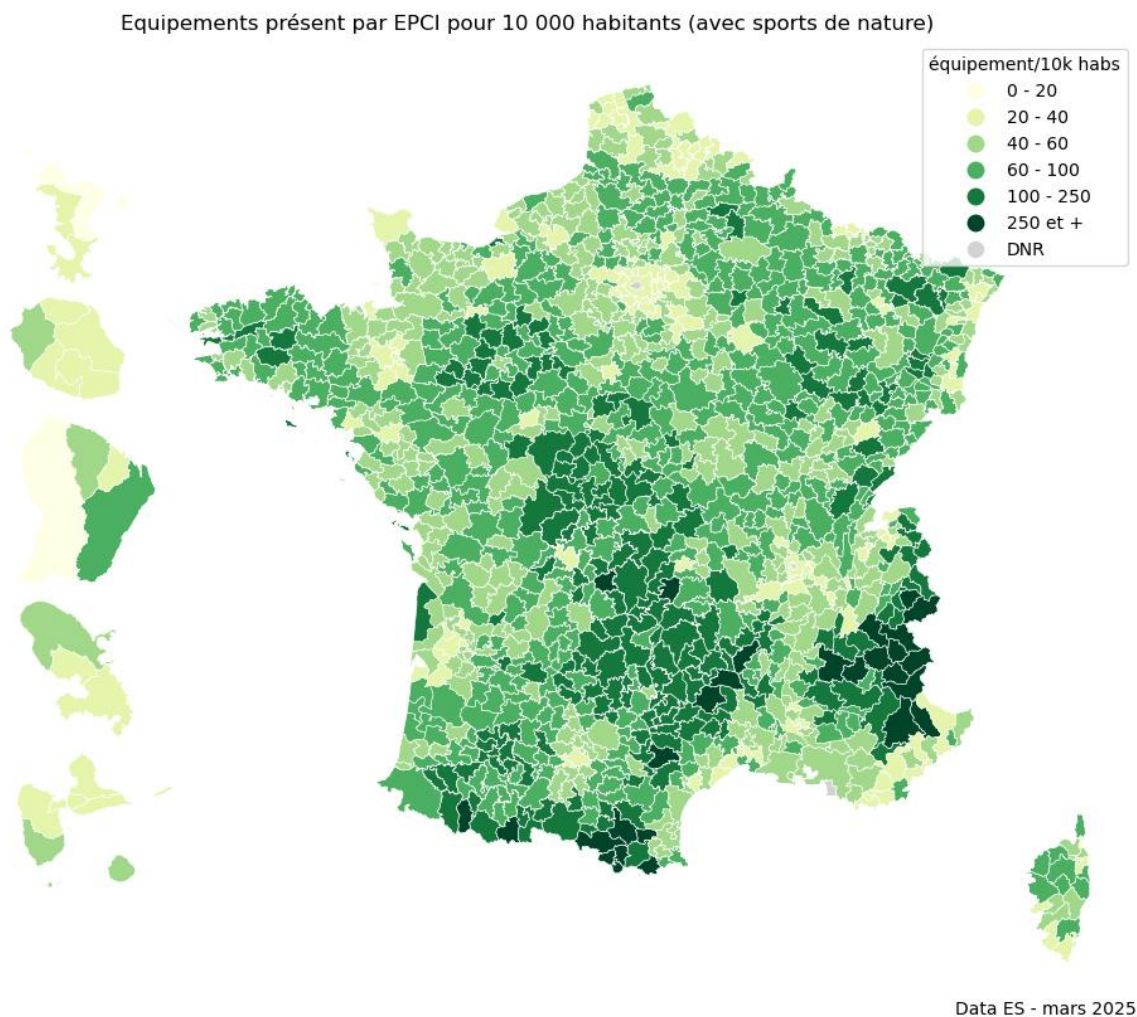
¹³⁹ ZEDET Benoît, « Quels constats ? Quels enseignements ? Introduction à partir du recensement des équipements sportifs (RES) : les chiffres-clés », *Les Cahiers de l'INSEP*, n° 1, vol. 45, 2010, p. 13-21.

¹⁴⁰ MAUDET Thierry, « [Ouverture](#) », *Cahiers de l'INSEP*, 2010, p. 7-8.

Carte 1. Équipements (hors sport de nature) présents par EPCI pour 10 000 habitants (données DATA ES, mars 2025)

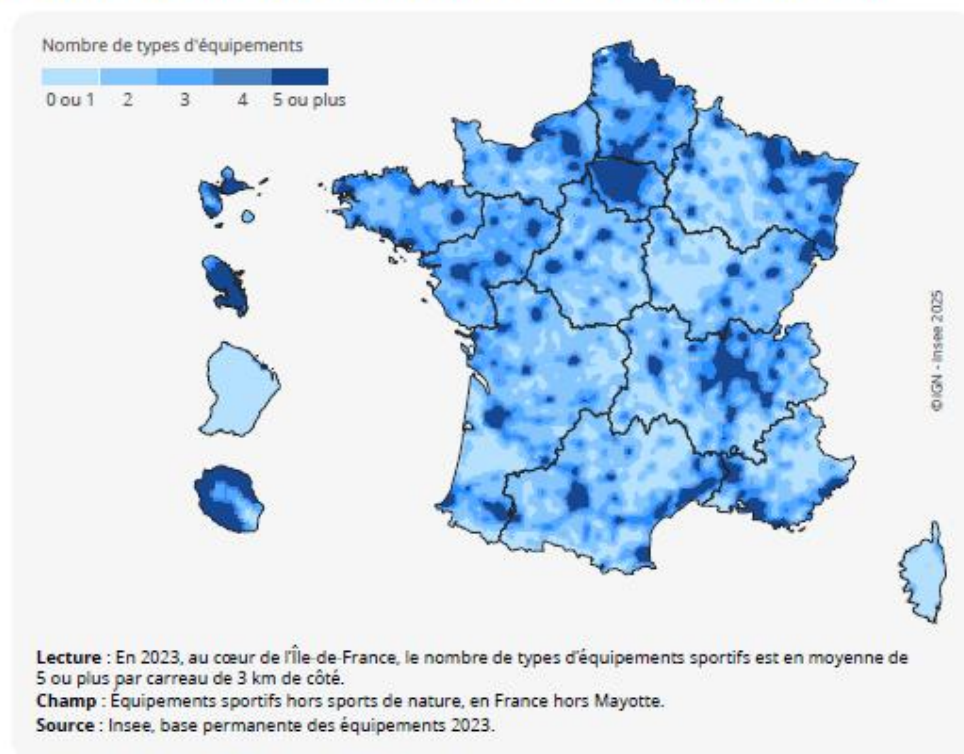


Carte 2. Équipements (avec sport de nature) présents par EPCI pour 10 000 habitants (données DATA ES, mars 2025)

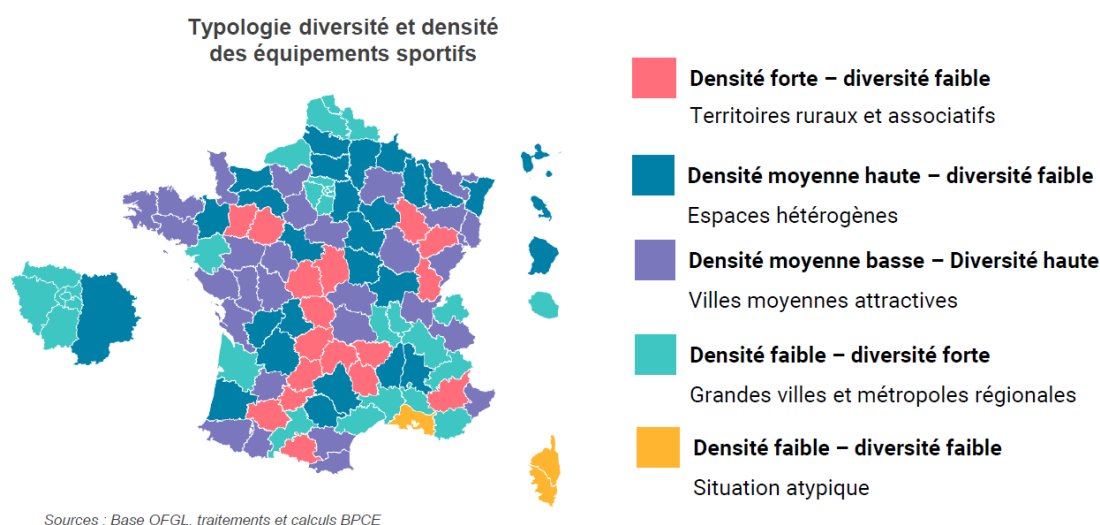


La carte ci-dessous propose une visualisation différente, non plus à partir d'un ratio pour 10 000 habitants, mais selon une problématique de diversité des équipements sportifs, recensés selon une méthodologie différente par l'INSEE¹⁴¹.

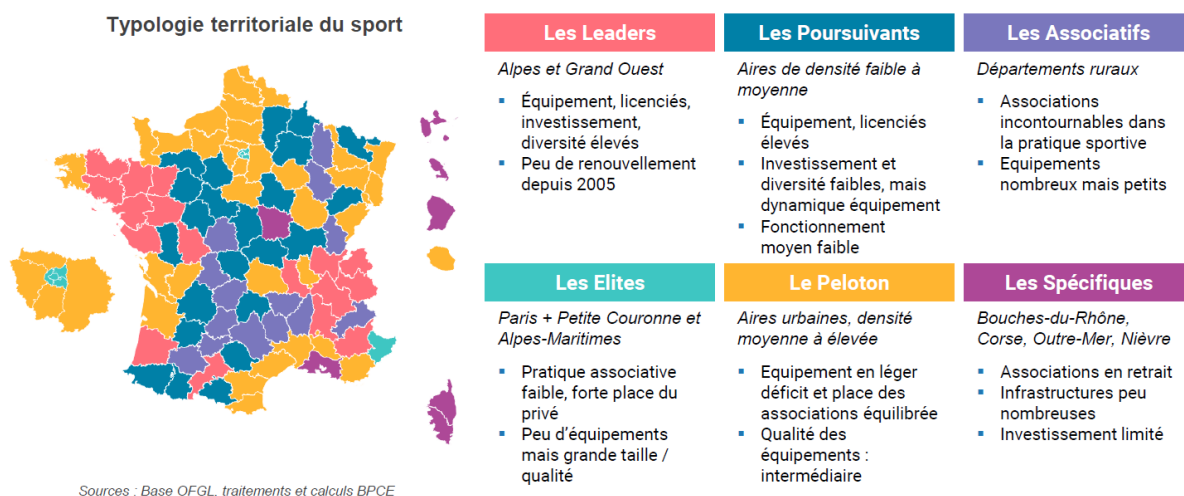
¹⁴¹ MAUROUX Amélie, PERRAUD-USSEL Cyrielle, BOURLES Ludovic, DANIKOWSKI Jonathan et KEMPF Nicolas, « [Équipements sportifs : une offre plurielle et contrastée en ville, des temps d'accès plus longs en milieu rural](#) », Insee Première, n° 2041, 2025.

Carte 3. Diversité géographique des équipements sportifs (données INSEE, 2023)**► 2. Diversité des équipements sportifs, lissée par carreau de 3 km**

Les deux représentations ci-dessous, réalisées par l'Observatoire de l'économie du sport de la BPCE, mélangent les deux approches (densité et diversité) pour aboutir à une nouvelle typologie territoriale¹⁴².



¹⁴² BPCE, *Les collectivités territoriales, 1er financeur public du sport*, op. cit., 2022, p. 24-25.



Les représentations cartographiques soulignent l'exceptionnalité de la région francilienne. En effet, l'Île-de-France est notoirement déficitaire et affiche un taux de 24 équipements (hors sports de nature) pour 10 000 habitants, et près de deux fois moins de terrains de grands jeux (2,3 contre 6,1 au niveau national) rapportés à sa population ; elle compte en revanche de très nombreux courts de tennis, qui traduisent à la fois l'ancrage sociologique de cette pratique et les stratégies de développement locales. La région elle-même connaît de fortes disparités entre la capitale et certains départements de grande couronne où la tension sur le foncier est moins élevée, à l'image du Val d'Oise. Le problème est identifié depuis longtemps par les administrations déconcentrées, comme le montre une note de synthèse de mars 2007 publiée par la DRDJS de Paris-Île-de-France. D'après les auteurs, la région est marquée par un fort déficit en salles multisports, bassins de natations et équipements spécialisés et, globalement, par une offre jugée insuffisante dans de nombreux bassins de vie (i.e. moins de 20 sports praticables pour « l'unité territoriale élémentaire »). À partir de cette analyse territorialisée, les services identifient les besoins futurs pour plusieurs types d'équipements (salles de pratiques collectives, équipements extérieurs de proximité en accès libre, terrains de grands jeux, bassins aquatiques) avec des rations minimaux à atteindre, ce qui correspond à un total de 49 237 m² pour 10 000 habitants et, *in fine*, des milliers d'équipements à construire¹⁴³.

¹⁴³ DRDJS Paris-Île-de-France, « [Analyse de l'offre d'équipements sportifs en Île-de-France. Synthèse](#) », mars 2007, pp. 1-6.

Carte 4. Équipements sportifs pour 10 000 habitants par commune et par arrondissement en Île-de-France (Data ES, février 2025)

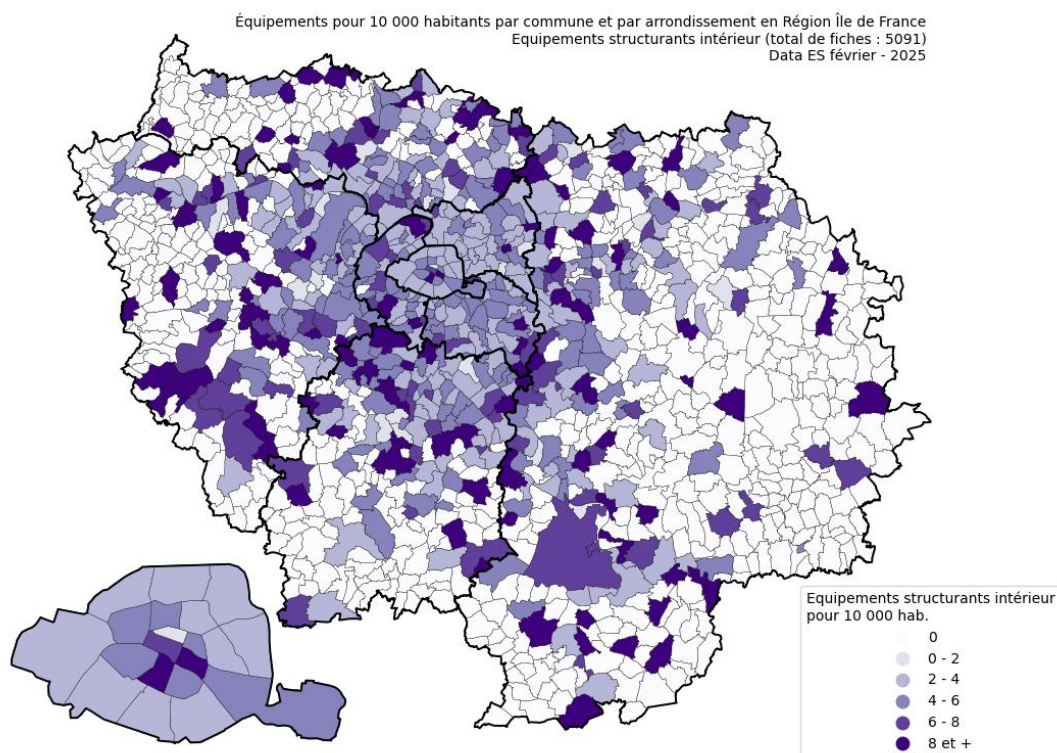


Tableau 6. Le niveau d'équipement des ZUS et des territoires englobant les ZUS¹⁴⁴

Territoires	Nombre d'équipements	Nombre d'habitants (en millions)	Nombre d'équipements pour 10 000 habitants
Zus	8 992	4,2	22
Zones hors Zus des communes avec Zus	49 315	17,6	28
Unités urbaines ayant une Zus	117 710	34,5	34
France entière	324 378	65,6	49

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CRÉDOC : Insee, Recensement de la Population 1999 et 2006.

Note de lecture : Le taux d'équipement des Zus est de 22 équipements en moyenne pour 10 000 habitants.

¹⁴⁴ MULLER Lara et VAN DE WALLE Isabelle, *L'offre d'équipements sportifs et les freins à la pratique sportive dans les zones urbaines sensibles*, op. cit., 2014, p. 11.

Tableau 7. Principaux équipements sportifs dont sont équipées les ZUS¹⁴⁵

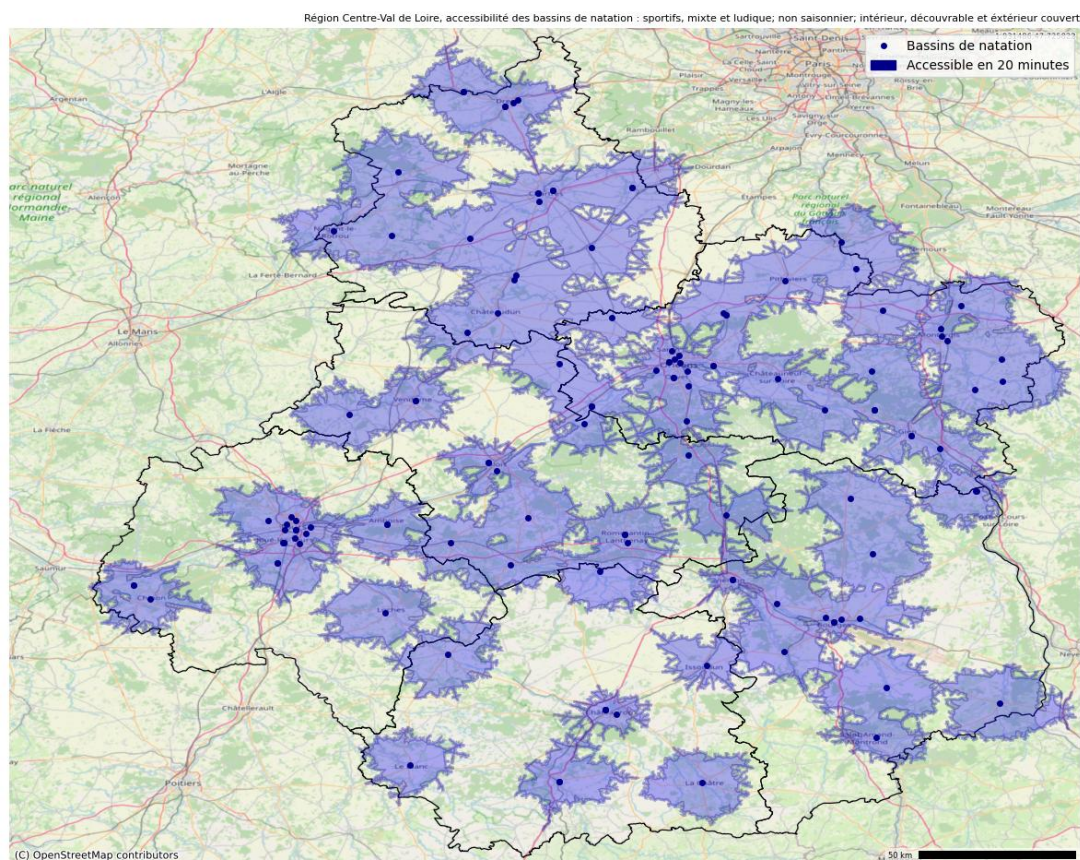
Type d'équipement	% de ZUS équipées	% ZUS + zone tampon de 1000 m équipées
Plateau EPS	78	96
Salle multisports	73	97
Terrain de grands jeux	60	92
Petits jeux extérieurs	49	81
Salle ou terrain spécialisé	45	80
Salle de combat	42	85
Boulodrome	33	84
Équipements d'activité de forme et de santé	30	83
Salle non spécialisée	25	59
Court de tennis	22	82
Piscine	21	67
Structure artificielle d'escalade	18	57

Source : Recensement des équipements sportifs, Ministère chargé des Sports, 2013, traitements CREDOC.

Note de lecture : 78% des ZUS sont équipées de plateaux EPS. Ce taux atteint 96% si l'on considère, en plus de la ZUS, une couronne de 1000 m alentour.

Exemples de productions cartographiques du PRNSI à partir de données tirées du DATA ES

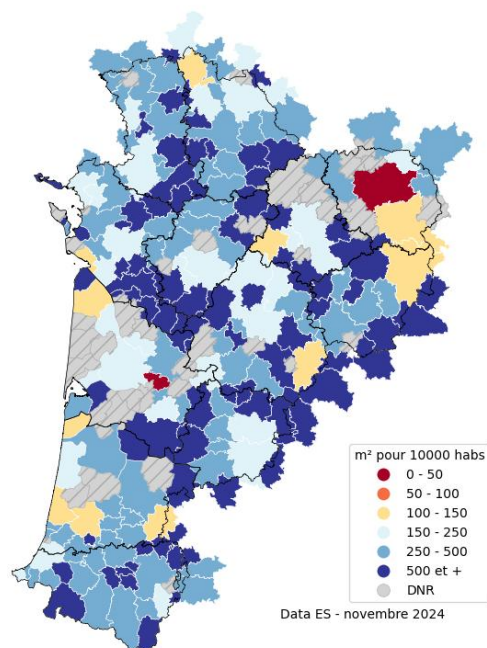
Carte 5. Les bassins de natation et leur accessibilité (en 20 minutes) en région Centre-Val-de-Loire



¹⁴⁵ Ibid., p. 14.

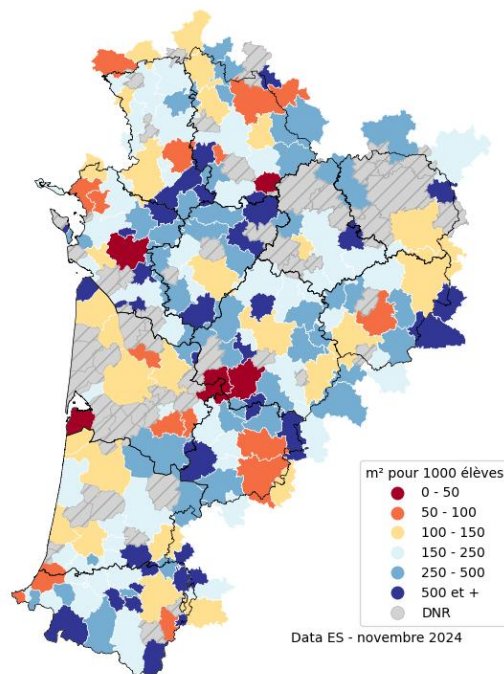
Carte 6. Surface des bassins sport et mixtes pour 10 000 habitants en Nouvelle-Aquitaine (Data ES, novembre 2024)

Surface des bassins sport et mixtes pour 10 000 habitants



Carte 7. Surface des bassins pour 1 000 élèves en Nouvelle-Aquitaine (Data ES, novembre 2024)

Surface des bassins pour 1000 élèves (élémentaires et collèges)
Seulement pour les bassins sports et mixtes accueillant les groupes scolaires



Appendice 4. Les politiques de construction d'équipements sportifs

L'annexe présentée ici propose une brève revue de littérature de l'histoire de la construction des équipements sportifs en France. Les différentes étapes de ce long processus offrent un éclairage permettant d'expliquer les contours du parc actuel, et se confondent avec les évolutions de l'État, des collectivités locales et de l'action publique en matière sportive. Cette mise en contexte est directement liée à l'étude mais connexe par rapport à son objet central : la mesure de l'occupation et de la fréquentation.

L'histoire des pratiques ludiques, physiques et sportives se confond avec celle des lieux propices à leur déploiement qui, précocement, ne se limitent pas à l'occupation temporaire de sites naturels (rivière, plaine, forêt) mais s'inscrivent dans un cadre bâti spécifiquement pensé pour accueillir ces activités.

L'équipement sportif est ainsi une réalité matérielle dès l'Antiquité au cœur des centres urbains à travers l'érection de constructions monumentales dédiées au spectacle sportif (Colisée et arènes romaines, hippodromes, stades, Olympie, etc.). Plus encore que ces structures extra-ordinaires, où se mêlent le sacré, le divertissement et la réaffirmation d'un sentiment d'appartenance locale ou citoyenne (*civis romanum*, communauté hellénistique), la culture sportive – limitée aux élites – trouve ses manifestations quotidiennes dans des édifices plus modestes, à l'image des palestres grecques où les hommes s'adonnent aux disciplines athlétiques essentielles à la *paideia*, ce processus de formation du citoyen et de l'identité hellène¹⁴⁶. La référence à l'Antiquité peut paraître anachronique ou fantaisiste, mais elle a fortement inspiré, bien des siècles plus tard, les précurseurs de ce que nous appelons aujourd'hui le sport moderne. Sa présence est notable dans les représentations (l'onomastique du stade ou du gymnase) et dans les pratiques structurées par les disciplines olympiques qui ont réinventé ces traditions et acquis une place dominante dans l'espace des sports contemporains en plaçant au cœur de cette expérience la notion de compétition (*agôn*) comme idéal athlétique aux vertus éducatives¹⁴⁷.

¹⁴⁶ DECKER Wolfgang, THUILLIER Jean-Paul et LEROUX Richard, *Le sport dans l'Antiquité : Égypte, Grèce, Étrurie et Rome*, Actes Sud, Arles, 2024 ; ROUBINEAU Jean-Manuel, *Le sport : récit des premiers temps*, PUF, Paris, 2024.

¹⁴⁷ CLASTRES Patrick, « [Inventer une élite : Pierre de Coubertin et la « chevalerie sportive »](#) », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, n° 2, vol. 22, 2005, p. 51 ; MACALOON John J., *This great symbol: Pierre de Coubertin and the origins of the modern Olympic Games*, University of Chicago Press, Chicago, 1981 ; DEFRANCE Jacques, « [La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif](#) », *Politix*, n° 50, vol. 13, 2000, p. 13-27.

Le développement des sports au 19^e siècle et les balbutiements de l'équipement sportif

En effet, s'il est possible de retracer la longue histoire des lieux de la pratique sportive¹⁴⁸, c'est véritablement au 19^e siècle que les pratiques corporelles se diversifient et se diffusent à une large échelle, entraînant la création d'une nouvelle architecture spécialisée. Cette dynamique s'amorce du haut de l'espace social où certains jeux et pratiques de loisir des classes oisives entament un processus de « sportivisation », c'est-à-dire de codification progressive¹⁴⁹, où ils forment un ensemble d'activités socialement distinctives et constitutives d'une nouvelle masculinité blanche, élitare et impérialiste¹⁵⁰. Ce tropisme est illustré par les espaces depuis lesquels se diffusent ces pratiques : l'armée et les établissements scolaires, peuplés de jeunes bourgeois et aristocrates. Ainsi, dès la Restauration, l'armée commence à recourir à des pratiques gymniques bientôt dotées d'un lieu appelé à une longue postérité, l'École normale de gymnastique de Joinville créée en 1852, foyer du célèbre bataillon de Joinville. La gymnastique intègre également le système d'enseignement scolaire avec la loi Falloux de 1850 et la loi de 1869 dans une perspective hygiéniste de redressement des corps¹⁵¹. Cette sociabilité sportive, masculine et élitare n'est pas limitée aux institutions d'enfermement, elle se manifeste également dans l'espace public à travers la consommation de vastes espaces tels que les hippodromes (fondation du Jockey Club en 1834, Longchamp en 1857, Auteuil en 1873, Alma en 1877, Maisons-Laffitte en 1878, Saint-Cloud en 1901), ou des lieux publics sans vocation sportive faute d'infrastructures spécialisées :

« Le sport comme activité sociale s'est développé si rapidement qu'il a d'abord utilisé des lieux indifférenciés et investi des espaces destinés à d'autres usages¹⁵² ».

Les bois ou les halls de gare sont alors utilisés pour différents exercices physiques par les jeunes hommes de l'élite épris de ces nouvelles motricités. Peu à peu, des équipements sportifs sortent de terre grâce à des initiatives privées : en plus des hippodromes déjà mentionnés, les sociétés nautiques se dotent d'infrastructures adaptées, des gymnases font leur apparition, ainsi que des piscines et des stades, l'équipement le plus courant¹⁵³. Le Racing Club de France, fondé en 1882, est emblématique de cette période de création des premiers groupements sportifs qui, grâce à leurs réseaux et leurs capitaux, obtiennent de s'installer

¹⁴⁸ Voir le chapitre 1, « L'émergence du corps moderne : des jeux traditionnels à la gymnastique nationale (fin 18^e – 1870) » dans CLASTRES Patrick et DIETSCHY Paul, *Sport, culture et société en France, du XIX^e siècle à nos jours*, Hachette supérieur, Paris, coll. « Carré histoire », 2006.

¹⁴⁹ ELIAS Norbert et DUNNING Eric, *Quest for excitement: sport and leisure in the civilizing process*, B. Blackwell, Oxford, OX, UK ; New York, NY, USA, 1986.

¹⁵⁰ MANGAN J. A., *Athleticism in the Victorian and Edwardian public school: the emergence and consolidation of an educational ideology*, F. Cass, London ; Portland, OR, coll. « Sport in the global society », 2000 ; MANGAN J. A. et DYRESON Mark, *Olympic legacies: intended and unintended: political, cultural, economic and educational*, Routledge, London, 2012 ; SINGARAVELOU Pierre et SOREZ Julien, *L'empire des sports: une histoire de la mondialisation culturelle*, Belin, Paris, coll. « Histoire & société », 2010.

¹⁵¹ VIGARELLO Georges, *Le corps redressé : histoire d'un pouvoir pédagogique*, Nouvelle éd., le Félin, Paris, coll. « Histoire et sociétés », 2018.

¹⁵² AUGUSTIN Jean-Pierre, BOURDEAU Philippe et RAVENEL Loïc, *Géographie des sports en France*, Vuibert, Paris, coll. « Sciences, corps & mouvements », 2008, p. 17.

¹⁵³ AUGUSTIN Jean-Pierre, *Sport, géographie et aménagement*, Nathan, Paris, coll. « Fac », 1995.

dans des zones urbaines et y implantent leurs propres équipements sportifs¹⁵⁴. L'étroitesse de leur base sociale et l'absence de politique publique dédiée sont néanmoins de puissants freins au développement de ces infrastructures qui sont finalement assez peu nombreuses.

Parallèlement à ces dynamiques urbaines, les marges commencent à devenir des espaces de loisir à partir de la moitié du 19^e siècle. La montagne fait ainsi l'objet d'une forte revalorisation symbolique grâce au romantisme littéraire, qui met à distance les stigmates (sauvagerie, mystère, mort, rudesse climatique)¹⁵⁵ au profit d'une redécouverte paysagère associée à l'évasion et à la quiétude¹⁵⁶. La construction de stations thermales apporte un premier dynamisme et une clientèle haut-de-gamme bientôt suivie par l'établissement d'hôtels, de théâtres et de casinos pour y reproduire les loisirs et la sociabilité des élites parisiennes grâce aux efforts d'aménagement du territoire entamés sous le Second Empire (réseaux routiers, tronçons ferroviaires, télégraphe)¹⁵⁷. La mise en branle de cette activité touristique estivale ouvre progressivement la voie à une appropriation hivernale des espaces montagnards par l'intermédiaire du Club Alpin Français (1874) et du Touring Club de France (1890) qui militent en ce sens et s'initient à la pratique du ski, totalement inconnue des populations locales. Le rôle de l'armée sera décisif, au tournant du siècle, pour implanter durablement cette excentricité bourgeoise dans les territoires de montagne, et ainsi ouvrir la voie aux premières stations hivernales dans les années 1910-1920¹⁵⁸, tandis que naît dans une partie de l'élite une passion pour l'alpinisme¹⁵⁹. Toujours sur les marges, les nouveaux lieux de villégiature littoraux participent à l'invention de la plage en investissant ces « territoires du vide¹⁶⁰ » qui deviennent des lieux de consommation et de pratique sportive avec les bains de mer, le tennis, le golf, la voile, etc.

L'appropriation de nouveaux espaces est progressivement accessible à une base sociale plus étendue grâce aux débuts du vélocipède (1860-1880) qui inaugure une petite révolution dans les pratiques de mobilité des individus. Le vélo excède rapidement sa fonction d'instrument de déplacement et se voit décliné en pratique de loisir et en spectacle sportif avec l'organisation de courses sur routes et sur vélodromes qui essaient peu à peu sur le territoire et accompagnent l'explosion de ce marché : 50 000 vélos en 1890, 860 000 en 1899, puis 2

¹⁵⁴ ATTALI Michaël, FORTUNE Johann, GOMET Doriane et RENAUD Jean-Nicolas, *Racing Club de France : le sport en ciel et blanc*, Le Cherche midi, Paris, 2023.

¹⁵⁵ DEBARDIEUX Bernard, « [Les montagnes, représentations et constructions culturelles](#) », *Les montagnes: discours et enjeux géographiques*, SEDES, coll. « Dossier des images éco monde », 2001.

¹⁵⁶ COPPIER Julien, « [Le tourisme en Savoie, construction d'une économie dans le temps long](#) », *Histoire économique et sociale de la Savoie de 1860 à nos jours*, Librairie Droz, Genève, coll. « Publications d'histoire économique et sociale internationale », 2014, p. 457-482.

¹⁵⁷ DELORME Franck, « [Du village-station à la station-village. Un siècle d'urbanisme en montagne](#) », *In Situ*, n° 24, 2014 ; BOUVIER Yves, « [Transports et communications : circuler en Savoie et organiser le territoire](#) », *Histoire économique et sociale de la Savoie de 1860 à nos jours*, Librairie Droz, Genève, coll. « Publications d'histoire économique et sociale internationale », 2014, p. 483-531.

¹⁵⁸ DROUET Yann et LUCIANI Antoine, « [À l'origine du ski français, le discours commun de l'Armée et du Club alpin français \(1902-1907\)](#) », *Staps*, n° 1, vol. 71, 2006, p. 71-84.

¹⁵⁹ HOIBIAN Olivier, *L'invention de l'alpinisme: la montagne et l'affirmation de la bourgeoisie cultivée, 1786-1914*, Belin, Paris, coll. « Histoire & société », 2008 ; MORALDO Delphine, *L'esprit de l'alpinisme: une sociologie de l'excellence, du XIXe siècle au XXIe siècle*, ENS éditions, Lyon, coll. « Sociétés, espaces, temps », 2021.

¹⁶⁰ CORBIN Alain, *Le territoire du vide. L'Occident et le désir de rivage*, Flammarion, Paris, coll. « Champs », 2018.

millions en 1907 et 3,5 millions à la veille de la Grande Guerre¹⁶¹. Le vélo est un véritable phénomène culturel et devient le premier sport populaire de masse, au sens plein du terme¹⁶².

L'émergence de l'espace des sports est aussi intimement liée à l'enracinement de la Troisième République et aux conditions difficiles de son avènement. En effet, l'humiliante défaite contre les troupes prussiennes est analysée comme une débâcle politique et morale des élites¹⁶³, mais aussi comme une faillite corporelle des soldats français face à l'entraînement gymnique des armées d'Outre-Rhin procuré par le mouvement nationaliste du *Turnen*, lui-même conséquence des défaites subies face à Napoléon au début du siècle¹⁶⁴. Le dernier quart du 19^e siècle est une période de foisonnement théorique et d'affrontement entre les différentes approches de l'activité physique incarnées par des figures charismatiques comme Philippe Tissier¹⁶⁵ (méthode suédoise), Pierre de Coubertin (sports athlétiques anglais), Pascal Grousset¹⁶⁶ ou Georges Demeny (éducation physique scolaire), redoublées par des divergences politiques reflétant les clivages de la Troisième République entre catholiques, républicains laïcs, nationalistes de gauche, marxistes et promoteurs du mouvement ouvrier, etc. Les pratiques corporelles sont profondément ancrées dans des logiques sociales et politiques qui influencent la répartition territoriale des pratiques, et donc des équipements. Le football par exemple, est un sport qui se diffuse rapidement dans les milieux bourgeois et ouvriers catholiques, encadrés par les patronages catholiques et industriels, d'où une implantation durable dans l'Ouest, la Bretagne ou dans les bassins ouvriers de la Picardie, du Nord et de la banlieue parisienne¹⁶⁷. Le rugby se construit précisément en opposition à ce modèle via les réseaux bourgeois issus des collèges et des lycées, radicaux porteurs des idées républicaines et anti-cléricales, sensibles aux influences anglaises dont les ressortissants jouent un rôle actif dans la création des premiers clubs à Paris, puis du côté de Bordeaux et du Pays-Basque (littoral)¹⁶⁸.

Au total, à l'orée de la Première Guerre mondiale, la France compterait entre 500 000 et 1 million de gymnastes et sportifs de diverses obédiences pour un peu moins de 40 millions d'habitants. Les pratiques physico-sportives ont connu un important développement, de plus en plus visible dans l'espace public et médiatique avec la naissance du sport spectacle, mais le phénomène reste relativement marginal et socialement situé, principalement concentré

¹⁶¹ CLASTRES Patrick et DIETSCHY Paul, *Sport, culture et société en France, du XIXe siècle à nos jours*, op. cit., 2006.

¹⁶² GABORIAU Philippe, *Le Tour de France et le vélo : histoire sociale d'une épopée contemporaine*, L'Harmattan, Paris, coll. « Collection "Espaces et temps du sport" », 1995.

¹⁶³ DAMAMME Dominique, « [Genèse sociale d'une institution scolaire \[L'Ecole libre des sciences politiques\]: L'Ecole libre des sciences politiques](#) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 1, vol. 70, 1987, p. 31-46.

¹⁶⁴ MERKEL Udo, « [The Politics of Physical Culture and German Nationalism: Turnen versus English Sports and French Olympism, 1871-1914](#) », *German Politics and Society*, n° 2, vol. 21, 2003, p. 69-96.

¹⁶⁵ SAINT-MARTIN Jean, « [Philippe Tissier ou l'éducation physique au secours de la dégénérescence de la jeunesse française \(1888-1935\)](#) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 8, 2006, p. 119-132.

¹⁶⁶ LEBECQ Pierre-Alban, *Pascal Grousset: sport et éducation physique à la française, 1888-1909*, Nouvelle éd., Riveneuve, Paris, coll. « Collection Pépites », 2024.

¹⁶⁷ DIETSCHY Paul, *Histoire du football*, Perrin, Paris, coll. « Collection Tempus », 2014 ; SOREZ Julien, *Le football dans Paris et ses banlieues, de la fin du XIXe siècle à 1940: un sport devenu spectacle*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, coll. « Histoire », 2013 ; FONTAINE Marion et PROCHASSON Christophe, *Le Racing club de Lens et les « Gueules noires »: essai d'histoire sociale*, les Indes savantes, Paris, coll. « Rivages des Xantons », 2010.

¹⁶⁸ GARRIGOU Alain et AUGUSTIN Jean-Pierre, *Le rugby démêlé : essai sur les associations sportives, le pouvoir et les notables*, Le Mascaret, 1985.

dans les zones urbaines alors que le pays reste majoritairement rural. Les équipements sont peu nombreux en dehors des investissements privés, mais on observe tout de même de premiers engagements publics portés par les courants éducatif et hygiéniste qui contribuent à la construction d'équipements sportifs dans les installations scolaires : gymnases des Écoles normales d'Auteuil (1880) et de Douai (1884), des lycées Janson (1888), Buffon (1892) et de l'École alsacienne (1892), piscine du lycée de Vanves (1885)¹⁶⁹.

L'entre-deux guerres et l'émergence des politiques sportives

C'est véritablement à partir de l'entre-deux guerres que le sport devient une catégorie d'intervention publique, de manière très balbutiante au niveau des administrations centrales, avec davantage de volontarisme politique au niveau local. Lyon en est un exemple paradigmatique sous la férule du radical Édouard Herriot qui déploie à la fois des politiques de prestige, à l'image de la construction du stade olympique de Gerland (dès 1913) par la municipalité, et des politiques en direction du sport de masse, perçu comme une nécessité hygiéniste et un vecteur de démocratisation¹⁷⁰ : formation des enseignants d'éducation physique, développement de connaissances scientifiques sur le sport, mise en place de « classes santé », fêtes de la jeunesse, etc.¹⁷¹. La dynamique observée à Lyon fait des émules à partir de 1925 grâce aux élections municipales qui ont porté au pouvoir de nombreux socialistes à la tête des exécutifs locaux. Le « socialisme municipal », qui marque l'intégration de ce courant politique au sein des institutions républicaines¹⁷², se caractérise ainsi par un fort activisme en matière de politiques sportives, notamment pour la construction des équipements sportifs comme le montrent les exemples de Bordeaux, de Bègles¹⁷³ ou de Bruay-en-Artois¹⁷⁴. Les nouveaux élus socialistes valorisent les exercices physiques et se saisissent de cet objet pour lancer des politiques de grands travaux qui, en plus de stimuler l'emploi local, participent à réhabiliter l'image de communes stigmatisées pour leur environnement fortement industrialisé. Les élus locaux sont aussi amenés, dans certains cas, à prendre le relai des acteurs privés et associatifs incapables d'assumer financièrement l'entretien ou l'extension des grandes installations sportives. C'est ainsi que le premier parc Lescure, inauguré en 1924 à Bordeaux, est finalement racheté par la municipalité face aux difficultés financières rencontrées par la société anonyme créatrice de l'équipement¹⁷⁵.

¹⁶⁹ AUGUSTIN Jean-Pierre, *Sport, géographie et aménagement*, op. cit., 1995.

¹⁷⁰ LE-GERMAIN Elisabeth, « Lyon, une longueur d'avance », *Le sport et ses espaces (XIXe-XXe siècles)*, Editions du CTHS, Aubenas, 1998, p. 93-102.

¹⁷¹ LE-GERMAIN Elisabeth, *La politique sportive de la ville de Lyon au temps d'Edouard Herriot : 1905 - 1957*, thèse de doctorat, Lyon 1, 2001.

¹⁷² LEFEBVRE Rémi, « [Le socialisme français soluble dans l'institution municipale ? Forme partisane et emprise institutionnelle : Roubaix \(1892-1983\)](#) », *Revue française de science politique*, n° 2, vol. 54, 2004, p. 237-260.

¹⁷³ CALLEDE Jean-Paul, « [Notes d'architecture sportive : Le socialisme municipal des années Trente à Bègles](#) », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, n° 192, vol. 102, 1990, p. 615-634.

¹⁷⁴ VERDURE Marc, « [La piscine municipale de Bruay-en-Artois et le socialisme municipal d'Henri Cadot](#) », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 14, 2007, p. 95-109.

¹⁷⁵ CALLEDE Jean-Paul, *Les politiques sportives en France : Eléments de sociologie historique*, Economica, Paris, 2000.

Le volontarisme des élus est aussi favorisé par les évolutions du cadre législatif qui pousse à penser le sport en termes d'urbanisme et d'aménagement du territoire. La loi Cornudet du 14 mars 1919 sur les plans d'extension et d'aménagement des villes, les « Commissions départementales d'aménagement et d'extension des villes et villages », les « conférences intercommunales en vue de la constitution de syndicats de communes », puis la loi de 1925 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique en vue d'installer des terrains sportifs donnent aux élus les moyens réglementaires de mettre en œuvre des politiques ambitieuses tout en apportant une expertise en matière d'architecture, à une heure où le développement du béton armé autorise une nouvelle monumentalité. L'entre-deux guerres voit ainsi la diversification des équipements sportifs et leur diffusion progressive vers des communes de taille plus modeste :

« Cette politique publique se caractérise par un modèle urbain (stade, gymnase, piscine) qui se diffuse progressivement à partir des grandes villes (et des villes-centres) vers les villes moyennes (et certaines communes d'agglomération), du 'centre' vers la 'périphérie'. Dans les grandes villes s'ébauche nettement une distinction entre les équipements de grand rayon [...] et les équipements de proximité. Dès lors, on peut considérer que les équipements sportifs constituent un véritable réseau communal par différenciation des fonctions et des pratiques et par complémentarité entre les niveaux d'infrastructure(s)¹⁷⁶. »

Le dynamisme municipal essaime difficilement au sein de l'appareil d'État, où le sport peine à devenir une catégorie d'intervention publique légitime dotée d'une administration dédiée. Les Jeux Olympiques de 1924 à Paris n'ont pas fondamentalement changé la donne, malgré un fort engagement budgétaire qui contraste avec l'indifférence suscitée par l'édition de 1900¹⁷⁷. Sur les 30 millions d'euros de budget, 20 millions sont fournis par l'État mais, signe de la perception politique de l'évènement, les crédits sont affectés au ministère des Affaires Étrangères. L'engagement doit d'ailleurs être relativisé car, malgré la perception aigüe de l'enjeu autour du « grand stade » en région parisienne, le dossier s'enlise et il faut l'intervention d'un acteur privé, le Racing Club de France, pour lancer sur le site préexistant de Colombes les travaux du principal stade des Jeux dans des proportions réduites par rapport aux ambitions initiales¹⁷⁸.

C'est seulement en 1928 qu'est créé un Sous-secrétariat d'État à l'Éducation Physique confié à Henri Pâté (grâce à l'intervention décisive d'Édouard Herriot), rattaché à l'Instruction Publique, qui prend rapidement la mesure de l'enjeu d'une politique nationale de constructions d'équipements sportifs :

« Il importe de développer de plus en plus les terrains de jeux. Nous avons commencé à étudier ce problème difficile. J'ai fait procéder à une enquête dans tout le pays. Les préfets ont été saisis » (p. 919). Des statistiques, des moyennes sont établies. Au niveau national, la superficie des terrains de jeux par rapport au nombre d'habitants est de l'ordre de 90 centimètres carrés par habitant (trois mètres carrés en ce qui concerne l'Allemagne !), avec des disparités énormes. "Si un département comme la Gironde,

¹⁷⁶ CALLEDE Jean-Paul, « [Réseaux d'équipements sportifs, innovation culturelle et fonctionnalité urbaine](#) », *Histoire, économie & société*, n° 2, 26e année, 2007, p. 80.

¹⁷⁷ TERRET Thierry (dir.), *Les Paris des Jeux olympiques de 1924*, Atlantica, Biarritz, 2008.

¹⁷⁸ DELEPINE Michaël, *Le bel endormi : histoire du stade de Colombes*, Atlante, Neuilly, coll. « Penser le sport », 2022.

qui est bien doté, a 2,97 mètres par habitant, il en est d'autres qui n'ont que 14 centimètres" (p. 919)¹⁷⁹. »

Ce sont alors 30 millions de francs qui sont affectés à la construction d'équipements pour réduire les inégalités géographiques. On voit dans cette citation les linéaments de ce qui deviendra le référentiel de l'action publique¹⁸⁰ en matière d'équipements sportifs : focalisation sur les terrains de jeux, approche quantitative et métrique, rattrapage territorial. Malgré une conscience croissante des besoins en matière d'équipements sportifs, matérialisée par le projet de loi relatif à l'établissement de stades et de terrains (1931) qui permettrait d'assister les communes dans leurs constructions, ces politiques restent de peu d'effets car le Secrétariat d'État pâtit de l'instabilité ministérielle du temps (douze ministères en quatre ans, huit personnalités différentes à l'Éducation Physique). La période correspond à un creux dans la légitimité institutionnelle du sport et sa lente marche vers la construction d'un ministère de plein exercice¹⁸¹. Une nouvelle étape est franchie sous le Front Populaire, avec une approche bicéphale répartie entre le Sous-Secrétariat d'État à l'organisation des Loisirs et Sports (la nomenclature est importante) confié à Léo Lagrange (sous Henri Sellier, ministre de la Santé Publique), et un Sous-Secrétariat de l'Éducation Physique occupé par Pierre Dezarnaulds (sous la tutelle de Jean Zay, ministre de l'Éducation Nationale¹⁸²), réunifiés en 1937 dans un Sous-Secrétariat unique (binôme Léo Lagrange – Jean Zay). Les acteurs du Front Populaire font preuve d'un véritable volontarisme et expriment nettement leur préférence pour les équipements sportifs de proximité plutôt que pour les grandes enceintes de sport-spectacle. Les moyens restent néanmoins limités en dépit de l'énergie déployée par les protagonistes. Le plan d'aide à l'équipement communal décidé à l'automne 1936 ne portera que sur 253 équipements¹⁸³ pour un montant total de 25 millions de francs, et 400 l'année suivante pour 39 millions de francs. Les chantiers sont donc peu nombreux à l'échelle d'un territoire aussi vaste et peuplé¹⁸⁴, d'autant que des difficultés financières ont fortement amoindri les effets du plan. Mais ce n'est pas là que réside l'originalité du Front Populaire, dont l'action structurante est davantage liée à une mise en avant symbolique du sport qu'à des constructions matérielles tangibles. Les équipes de Léo Lagrange militent pour la diffusion d'une « culture sportive » qui participe d'une invention des loisirs et du « temps libre¹⁸⁵ » entendu comme un véritable projet politique associant les sports, les loisirs et la culture dans une perspective émancipatrice, contrairement à ce qui se produit au même moment en Allemagne et en Italie¹⁸⁶, sous l'œil

¹⁷⁹ CALLEDE Jean-Paul, *Les politiques sportives en France, op. cit.*, 2000, p. 36. Les pages citées correspondent aux *Annales de la chambre des députés*, 1^{re} séance du 5 décembre 1929 (matin), p. 916-920.

¹⁸⁰ MENY Yves et THOENIG Jean-Claude, *Politiques publiques*, 1^{re} éd., Presses universitaires de France, Paris, coll. « Thémis », 1989.

¹⁸¹ LASSUS Marianne, *Jeunesse et sports : l'invention d'un ministère (1928-1948)*, INSEP éditions, Paris, 2017.

¹⁸² Les deux Sous-Secrétariats d'État seront réunis l'année suivante dans un même portefeuille pris en charge par Léo Lagrange, sous la houlette de Jean Zay.

¹⁸³ 93 terrains de jeux, 62 stades complets, 39 bassins de natation, 22 gymnases, 15 terrains d'athlétisme, 4 stations populaires de sports d'hiver, 2 tennis.

¹⁸⁴ AUGUSTIN Jean-Pierre, *Sport, géographie et aménagement, op. cit.*, 1995.

¹⁸⁵ CORBIN Alain, *L'avènement des loisirs, 1850-1960*, Flammarion, Paris, coll. « Champs », 2020.

¹⁸⁶ BENSOUSSAN Georges, DIETSCHY Paul, FRANÇOIS Caroline et STROUK Hubert, *Sport, corps et sociétés de masse. Le projet d'un homme nouveau*, Armand Colin, Paris, coll. « Recherches », 2012.

bienveillant d'une partie de la presse et des dirigeants sportifs. Si les résultats tangibles sont relatifs¹⁸⁷, ce court intermède politique inspirera plus tard des programmes ambitieux.

La politique d'intervention étatique initiée dans les années 1930 et renforcée sous le Front Populaire est poursuivie par l'État vichyste, dans une perspective radicalement différente puisqu'il s'agit de fabriquer un « homme nouveau » conforme à l'idéologie réactionnaire du régime¹⁸⁸. Vichy marque ainsi une période d'accélération de l'étatisation du sport dont les efforts vont porter, sous la direction du polytechnicien Jean Borotra, vers la planification et la modernisation des services et des équipements sportifs. Divers documents administratifs expriment clairement les ambitions infrastructurelles et leur connexion intime avec les établissements scolaires, ce qui correspond à la réactivation de préoccupations anciennes (qui remontent *a minima* à la fin des années 1880) à l'aide de moyens nouveaux résumés par le slogan « Une école, un terrain de jeux¹⁸⁹ ». Un nouvel inventaire des équipements sportifs est décidé en 1941 (le troisième depuis 1929) tandis que les corps techniques sont renforcés pour produire des plans standardisés d'infrastructures et assister à la conduite des travaux. La pénurie générale de matériaux obère néanmoins sérieusement les plans initiaux :

« Au 1^{er} juillet 1943, sur 9 459 aménagements sommaires (ou provisoires) dont les projets avaient été retenus, 5 196 demeurent à l'état de projet, 1 739 sont à peine commencés, 859 sont à moitié réalisés, 759 sont en voie d'achèvement et 906 sont considérés comme terminés. Quant aux projets définitifs, sur 876 dossiers retenus, 488 ne sont pas entamés, et seulement 80 sont considérés comme achevés¹⁹⁰ ».

Au total, la surface consacrée augmente assez peu en valeur absolue de l'aveu même des responsables vichystes, passant de 1m² à 1,25m² par Français¹⁹¹, loin derrière l'Allemagne, l'Angleterre ou la Finlande. Si le régime a indéniablement donné une impulsion humaine, organisationnelle et réglementaire aux sports, et contribué de manière décisive à moderniser l'administration des sports (notamment dans sa dimension technique), sa politique se caractérise par des résultats modestes et des échecs, pour partie dus à des contraintes exogènes (la guerre qui consomme les ressources), mais aussi et surtout à une pratique autoritaire du pouvoir qui rencontre de nombreuses résistances à différents échelons de la société et conduit, *in fine*, à une impasse¹⁹².

¹⁸⁷ ORY Pascal, *La belle illusion : culture et politique sous le signe du Front populaire, 1935-1938*, CNRS éditions, Paris, coll. « Biblis », 2016.

¹⁸⁸ GAY-LESCOT Jean-Louis, *Sport et éducation sous Vichy : 1940-1944*, Presses universitaires de Lyon, Lyon, 1991.

¹⁸⁹ ROBENE Luc, BODIN Dominique et HEAS Stéphane, « «Une école, un terrain de jeux» : La politique d'équipement sportif de la ville de Bordeaux durant l'Occupation (1940-1944) », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, n° 1, vol. 7, 2005, p. 157-193.

¹⁹⁰ GAY-LESCOT Jean-Louis, « La masse ou l'élite ? Etude comparée des politiques d'équipement sportif sous le front populaire et sous Vichy », *Le sport et la ville. Les politiques municipales d'équipements sportifs. XIXe-XXe siècles*, Villeurbanne, 1992, p. 55.

¹⁹¹ Le premier chiffre est cité dans : AUGUSTIN Jean-Pierre, *Sport, géographie et aménagement*, op. cit., 1995, p. 164. Le second est tiré de : CALLEDE Jean-Paul, *Les politiques sportives en France*, op. cit., 2000, p. 83.

¹⁹² « Cette vaste administration, voulue par Borotra, reste le bras séculier d'un État qui ne garantit pas les principes républicains et démocratiques. En matière de politiques sportives, l'autorité et la légitimité forment un couple cohérent, peu dissociable. Or l'autorité sans la légitimité – à l'exemple de l'État français de Vichy – se caractérise par l'injonction et l'autoritarisme : une obsession "normative" qui ne doit rien à une conception exigeante des valeurs », CALLEDE Jean-Paul, *Les politiques sportives en France*, op. cit., 2000, p. 93.

L'Après-guerre et l'avènement de la IV^e République sont une période de vache maigre pour le sport et les équipements sportifs. Le vaste programme de reconstruction est d'abord orienté vers les infrastructures essentielles (routes, réseau ferré, ponts, etc.) et les villes qui ont souffert des bombardements et des combats. Les ressources restent limitées malgré l'aide américaine et la croissance économique, en partie absorbée par les dépenses militaires dans les conflits coloniaux. Marc Falcoz et Pierre Chifflet qualifient ainsi la période 1945-1957 de « diaphane¹⁹³ » tant le sport y apparaît résiduel et faiblement porté sur l'agenda politique. La IV^e République pâtit également des pratiques vichystes face à un mouvement sportif réfractaire à l'intervention des pouvoirs publics¹⁹⁴ : le sport demeure une « catégorie d'action publique contestée¹⁹⁵ ». Les volumes de crédits sont incertains et erratiques, la planification minimale, et les communes bridées par les administrations centrales. Ce sont surtout les initiatives privées et associatives qui s'engagent dans la construction ou l'aménagement d'espaces sportifs, mais avec des moyens limités qui se traduisent par des structures modestes, voire sommaires, et une faible spécialisation des lieux : nombre de pratiquants utilisent des terrains vagues, des places publiques, ou des intérieurs dédiés à d'autres fonctions. Le pays souffre d'un sous-équipement chronique, malgré les alertes répétées dans plusieurs rapports administratifs, qui s'ajoutent aux mises en garde des régimes précédents : « en 1958, 52 départements ne possèdent pas de piscine couverte, 13 n'ont pas de salle de sport et 11 n'ont pas de stade¹⁹⁶ ». Les besoins sont d'autant plus criants que les premiers effets du baby-boom se font sentir. Les jeunes et très jeunes sont de plus en plus nombreux, ce qui pose d'importants défis pour le bâti scolaire et, par extension, pour les équipements sportifs.

La Ve République et la révolution sportive

La Ve République est un tournant qui parachève « la mise en administration du sport » et inaugure la « période régalienn¹⁹⁷ » des politiques sportives en consolidant une administration qui, malgré certains revirements ponctuels, est pérennisée dans ses fonctions et ses agents¹⁹⁸. L'intervention de l'État¹⁹⁹ est massive et donne au patrimoine sportif un élan inédit qui façonne, encore aujourd'hui, la structuration du parc d'équipements. Le sport est

¹⁹³ FALCOZ Marc et CHIFFLET Pierre, « [La construction publique des équipements sportifs : Aspects historique, politique et spatial](#) », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 1, vol. 79, 1998, pp. 14-21.

¹⁹⁴ AMAR Marianne, *Nés pour courir : sports, pouvoirs et rébellions, 1944-1958*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, coll. « Sport en questions », 1987.

¹⁹⁵ FALCOZ Marc et CHIFFLET Pierre, « La construction publique des équipements sportifs », *op. cit.*, 1998, p. 15.

¹⁹⁶ FALCOZ Marc et CHIFFLET Pierre, « La construction publique des équipements sportifs », *op. cit.*, 1998, p. 14. Les chiffres cités par les auteurs sont extraits de : GIGNOUX Charles, *Le sport et l'intervention de la puissance publique*, Agel, Lyon, 1967.

¹⁹⁷ FALCOZ Marc et CHIFFLET Pierre, « La construction publique des équipements sportifs », *op. cit.*, 1998, p. 14-21.

¹⁹⁸ LE NOE Olivier, *Socio-histoire des politiques sportives (1940 - 1975) : genèse d'un groupe de spécialistes de l'administration d'Etat des activités sportives et structuration du service public du sport*, thèse de doctorat, Paris 1, 2000.

¹⁹⁹ L'intervention de l'État concerne également le sport de haut niveau, avec la création du corps des CTS. Voir : JULHE Samuel et HONTA Marina, « [Les conseillers techniques du ministère des Sports. Création et contrôle d'un corps d'agents de l'État \(1960-1987\)](#) », *Staps*, n° 3, vol. 113, 2016, p. 21-36.

alors considéré comme un service d'intérêt public et ainsi intégré dans la planification à l'œuvre depuis la sortie de la guerre. Trois lois-programmes d'équipements sportifs sont votées en 1961, 1965, 1971 dans le cadre des IV^e (1961-1965), V^e (1966-1970) et VI^e Plans (1971-1975), respectivement dotés de budgets de 345 millions, 1 milliard et 2,6 milliards de francs pour le sport, pour permettre un rattrapage rapide de l'infrastructure sportive. En effet, la planification budgétaire s'accompagne d'une planification territoriale, dans le sillage des grandes politiques d'aménagement confiées à la DATAR (métropoles d'équilibre, villes nouvelles, etc.), et d'une aide administrative et technique fournie par les services de l'État qui constitue un apport majeur aux collectivités en plus des subventions (de l'ordre de 20% à 50% du coût de la construction). L'État pense la construction des équipements sportifs en termes de ratio de surface pour 10 000 habitants c'est-à-dire, à partir de 1964, 6m² par habitant pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants puis, à mesure que les communes sont moins grandes, la surface augmente jusqu'à un objectif fixé à 11m² par habitant pour les communes de 1000 habitants.

Tableau 8. Grille d'implantation des équipements sportifs et socio-éducatifs (équipements scolaires inclus²⁰⁰)

Population	Nombre de m ² par habitants de					
	Terrains de sports	Centres aérés	Piscine couverte	Piscine de plein air	Surface utile de gymnases	Locaux socio-sportifs
100 000	5,2	0,4	0,017	0,02	0,3	0,2
50 000	5,8	0,45	0,018	0,03	0,3	0,2
20 000	6	0,5	0,02	0,05	0,4	0,2
10 000	6	0,5	0,02	0,06	0,4	0,2
5 000	10	0,5	0,03	0,10	0,4	0,2
2 000	11	-	-	0,12	0,4	0,2
1 000	11	-	-	-	0,5	0,2

Ces politiques volontaristes permettent l'érection de 4000 gymnases, 1500 piscines et 8000 terrains de sports, mais aussi de plateaux d'EPS et de courts de tennis qui couvrent le territoire. Ces réalisations sont aussi permises par la montée en compétences des municipalités incitées à se saisir du sujet : elles mettent en place un « modèle coopératif de l'action sportive locale²⁰¹ » grâce auquel l'équipement sportif parvient jusqu'aux communes rurales et péri-urbaines. L'État insiste également sur la proximité des équipements sportifs avec les établissements scolaires (situés idéalement à moins de 200m d'une école, et pas au-delà de 500m), et dispose de réglementations contraignantes pour inciter les communes sans installation sportive à introduire des équipements dans les plans de construction des nouvelles écoles, en pleine vague de massification scolaire.

« Si la corrélation entre équipements scolaires et sportifs est forte, il n'en demeure pas moins que l'essentiel des installations sportives a été construit en dehors de ces synergies immédiates, même si, bien entendu, ces équipements profitent également

²⁰⁰ AUGUSTIN Jean-Pierre, *Sport, géographie et aménagement*, op. cit., 1995, p. 170.

²⁰¹ CALLEDE Jean-Paul, « [Les politiques du sport et leurs métamorphoses](#) », *Informations sociales*, n° 1, vol. 187, 2015, p. 14-23.

au public scolaire. Il est donc important de remettre en perspective le développement des équipements sportifs avec la multiplication des établissements scolaires. Il y a là une synergie importante et la massification qui touche l'éducation influe significativement sur l'orientation des politiques sportives nationales²⁰². »

La rapidité de la mise en œuvre et le lien fort entretenu avec le secteur scolaire ont une influence sur l'offre sportive proposée, principalement orientée vers les sports collectifs, les sports de raquette, l'athlétisme et la natation. Ces choix montrent le rôle prééminent acquis par les fédérations olympiques disciplinaires, et la dynamique de sportivisation appliquée à l'éducation physique par Maurice Herzog, ce qui n'est pas sans susciter des tensions entre ces différentes institutions²⁰³. Sur le terrain, loin de ces conflits latents, le sport licencié connaît à partir des années 1960 une progression fulgurante : il gagne deux millions de licenciés tous les cinq ans et atteint les 10 millions d'adhérents en 1982. Il devient alors pleinement un phénomène de masse dont les principaux bénéficiaires sont le football, le rugby, le basket et le handball, mais aussi le tennis (il passe de 100 000 licenciés en 1965 à 1,2 million en 1983) ou le judo (30 000 licenciés en 1957, 380 000 en 1975) qui connaissent une forte démocratisation et s'ouvrent à une base sociale plus élargie²⁰⁴. Le sport s'implante durablement, au prix toutefois d'une forte standardisation dans les pratiques comme dans les propositions architecturales, fondées sur des plans types proposés par les services de l'État dans une logique de réduction des coûts et d'harmonisation territoriale, ce qui ne sera pas sans poser de nouveaux problèmes dans les décennies suivantes. Toujours est-il que la période gaullienne a initié un essor massif et désormais chaque commune dispose peu ou prou des équipements nécessaires pour répondre aux besoins minimaux de ses habitants, malgré la persistance d'écarts territoriaux pouvant aller du simple au triple en termes de surface sportive par habitant²⁰⁵.

La seconde moitié des années 1970 amorce une phase de transition dans les politiques d'équipements sportifs. L'urbanisation planifiée, fortement imprégnée des théories fonctionnalistes²⁰⁶, atteint ses limites et les grands plans d'aménagement se réduisent dans un contexte de crise pétrolière et de remise en question du paradigme keynésien. Outre les mutations économiques, les structures de pouvoir se modifient et recomposent les relations entre le national et le local. Le désengagement de l'État, qui considère le problème des

²⁰² LESSARD Coralie et SCHUT Pierre-Olaf, « [Les politiques publiques d'équipements sportifs vues à travers quatre villes françaises de 1960 à nos jours](#) », *Loisir et Société / Society and Leisure*, n° 1, vol. 39, 2016, p. 7.

²⁰³ ARNAUD Pierre, « [Contribution à une histoire des disciplines d'enseignement](#) [La mise en forme scolaire de l'éducation physique]: La mise en forme scolaire de l'éducation physique », *Revue française de pédagogie*, n° 1, vol. 89, 1989, p. 29-34 ; DEFANCE Jacques, « [Un schisme sportif](#) [Clivages structurels, scissions et oppositions dans les sports athlétiques, 1960-1980]: Clivages structurels, scissions et oppositions dans les sports athlétiques, 1960-1980 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 1, vol. 79, 1989, p. 76-91.

²⁰⁴ CLASTRES Patrick et DIETSCHY Paul, *Sport, culture et société en France, du XIXe siècle à nos jours*, op. cit., 2006.

²⁰⁵ LESSARD Coralie et SCHUT Pierre-Olaf, « Les politiques publiques d'équipements sportifs vues à travers quatre villes françaises de 1960 à nos jours », op. cit., 2016, p. 61-86.

²⁰⁶ Doctrine urbanistique dont Le Corbusier est le représentant le plus célèbre. Elle est fondée sur une division de la ville en zones aux fonctions bien définies (aires industrielles, zones résidentielles, voies de circulation, etc.), déclinée en architecture sur les bâtiments qui doivent répondre à des usages spécifiques. L'exemple paradigmatique de cette doctrine est la construction des grands ensembles. Voir : BOFILL Ricardo et VERON Nicolas, « [Chapitre 2. Théories](#) », *L'Architecture des villes*, Odile Jacob, Paris, coll. « Hors collection », 1995, p. 73-125.

équipements sportifs comme « résolu²⁰⁷ », rencontre en parallèle un processus de municipalisation croissant car l'échelon est de plus en plus investi par les partis politiques. Le profil des maires évolue de la figure du notable vers celle du technicien qui aboutit dans les années suivantes à la construction d'une nouvelle légitimité politique, celle du « maire entrepreneur²⁰⁸ ». Avec l'arrêt du soutien massif de l'État et des grandes lois-programmes, les communes se retrouvent en première ligne et commencent à s'autonomiser des contraintes administratives et techniques des administrations déconcentrées. La période marque ainsi une diversification des interventions communales et le glissement d'une logique de proximité scolaire vers une proximité de quartier, précoce dans les zones très urbanisées où s'expérimentent des micro-équipements et des initiatives en direction des jeunes.

L'équipement sportif dans la décentralisation

Ces différentes dynamiques préfigurent le changement de paradigme que constitue le processus de décentralisation initié par la nouvelle majorité socialiste. La municipalisation du sport se renforce, tandis que les régions et les départements commencent à investir et deviennent des partenaires pour monter des dossiers de cofinancement. L'absence de texte établissant une répartition claire des responsabilités en matière sportive entre les collectivités favorise l'engagement des échelons territoriaux, qui peuvent décider à partir de la clause de compétence générale d'intervenir dans un secteur d'action publique particulièrement visible localement. L'éloignement de la tutelle centrale permet de mener des actions directement en lien avec les besoins du terrain. Néanmoins, la décentralisation comporte aussi le risque d'accentuer les inégalités territoriales dans un contexte de concurrence accrue pour attirer des financements publics (fonds européens, subventions étatiques désormais restreintes) et des capitaux privés (entreprises de service, tourisme, cadres à hauts revenus) sur des territoires qui développent désormais des approches en termes de marketing territorial pour se distinguer.

« L'aménagement sportif fait l'objet d'une instrumentalisation où le sport est placé au service du renouvellement urbain et/ou de l'image de marque, alors qu'auparavant il n'y avait aucune autre visée que sportive. [...] Ainsi, les équipements sportifs publics récemment construits sont presque tous spécialisés, centrés sur le haut niveau ou sur des activités ludiques attractives²⁰⁹. »

La distinction se réalise également par le négatif avec, dans les années 1980 et 1990, la mise à l'agenda des problèmes sociaux des « quartiers²¹⁰ » et des « cités », ces grands ensembles produits par les politiques de logement des décennies 1950-1960-1970 qui cumulent de plus

²⁰⁷ FALCOZ Marc et CHIFFLET Pierre, « La construction publique des équipements sportifs », *op. cit.*, 1998, p. 18-21.

²⁰⁸ LE BART Christian, *Les maires : sociologie d'un rôle*, Presses Univ. du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, coll. « Espaces politiques », 2003.

²⁰⁹ MERLE Stéphane, « [Politiques d'équipements sportifs et évolution post-industrielle en région stéphanoise](#) », *Métropoles*, n° 4, 2008. Voir la thèse : MERLE Stéphane, [Politiques et aménagements sportifs en région stéphanoise : vers une reconnaissance de la place du sport dans la société et l'aménagement urbain \(fin XIXème-début XXIème siècle\)](#), thèse de doctorat, Université de Saint-Etienne, 2007.

²¹⁰ ESTEBE Philippe, « [Chapitre 1 : Les quartiers, une affaire d'Etat. Un instrument territorial](#) », *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po, Paris, coll. « Académique », 2005, p. 47-70.

en plus de difficultés socio-économiques rendues particulièrement visibles après les violences urbaines de 1981. La traduction politique de ces problèmes consiste à mettre en œuvre une « Politique de la ville » avec des interventions ciblées dans des quartiers affectés de nouvelles étiquettes administratives (les zones urbaines sensibles, ZUS). Le sport est alors largement convoqué comme l'une des solutions pour occuper les jeunes, et plus particulièrement les jeunes hommes, identifiés comme des facteurs de déstabilisation²¹¹. Les vertus supposées du sport²¹² font ainsi l'objet d'un réinvestissement symbolique et politique matérialisé par la construction d'équipements sportifs de proximité censés mieux cadrer avec les pratiques de ces populations²¹³. Il s'agit également d'un moyen pour le ministère des Sports de réaffirmer son importance et de se doter de nouvelles missions en pleine crise d'identité et de concurrence croissante avec le marché et les collectivités locales²¹⁴.

Saint-Étienne et la transition post-keynésienne

Sébastien Merle a étudié dans sa thèse l'aménagement et les politiques sportives de Saint-Étienne et sa région. Il montre que les années 1980 correspondent à un double déficit pour le financement des équipements sportifs avec, concomitamment, la décentralisation qui assèche les financements publics en provenance de l'État et la désindustrialisation qui fait disparaître les investissements du tissu industriel stéphanois dans le sport local :

« Même si la structure intercommunale participe à l'enrichissement de l'offre sportive locale par des subventions d'équipements en parallèle du Conseil Général, **les montants d'investissement restent faibles** : de 2001 à 2006, seuls six projets d'équipement sportif sont financés par des fonds de concours pour un montant total inférieur à 900 000 francs. Cette intervention des collectivités locales se limite à un appui aux projets municipaux : **la commune reste bien la matrice de l'action publique locale en faveur du sport**, souvent simplement relayée par les niveaux supérieurs de collectivité comme en région stéphanoise. **Mais si la décentralisation accentue le passage d'un "pilotage par le haut" à un "pilotage par le bas", ce relais de l'État n'est pas assuré par un véritable keynésianisme des collectivités locales** : dans un contexte économique peu favorable (réduction de l'inflation et entrée dans une ère de taux d'intérêts positifs, aucune dotation financière de l'État pour l'aménagement sportif), ces collectivités sont souvent "pauvres". Après la période d'une politique d'État légitimée, volontariste, ambitieuse et modernisatrice, avec des ressources budgétaires énormes, les années 1980 ouvrent sur fond de désengagement étatique une période où **la mobilisation des ressources budgétaires est plus problématique malgré les divers partenaires publics, d'autant plus que la complémentarité des investissements privés par les grandes entreprises industrielles est remise en cause par les transformations socio-économiques locales** »

²¹¹ GASPARINI William et VIEILLE MARCHISET Gilles, « [Les politiques sociales urbaines par le sport](#) », *Le sport dans les quartiers*, Presses Universitaires de France, Paris cedex 14, coll. « Pratiques physiques et société », 2008, p. 105-149.

²¹² GASPARINI William, « [L'intégration par le sport : Genèse politique d'une croyance collective](#) », *Sociétés contemporaines*, n° 1, vol. 69, 2008, p. 7.

²¹³ Pour une synthèse sur le sujet, voir : LESSARD Coralie, [Les politiques municipales de la jeunesse et des sports dans les quartiers. Espoirs et illusions de la mixité sociale et de la discrimination positive](#), thèse de doctorat, Paris-Est, 2018.

²¹⁴ ARNAUD Lionel, « La politique de la ville au secours du ministère de la Jeunesse et des Sports (1983-1993) ? », *Le sport dans la ville*, L'Harmattan, 1998, p. 123-133.

La question des pratiques préoccupe en effet de plus en plus les décideurs chargés d'étendre leur patrimoine sportif. De nombreux acteurs constatent un tassement de la pratique sportive « traditionnelle », c'est-à-dire licenciée dans un club intégré au système sportif fédéral, par rapport aux pratiques dites libres ou auto-organisées qui s'affranchissent de ce cadre et promeuvent de nouvelles disciplines et/ou un rapport différent au bâti et à l'urbain – ce qu'Éric Adamkiewicz appelle les « usages sportifs de la ville²¹⁵ ». Le développement de ces pratiques pose de nouveaux défis aux élus avec, d'une part, la crainte d'une inadaptation et donc d'une désertion des équipements classiques structurants et de l'autre une difficulté à saisir ces pratiquants et leurs préférences, faute de structure encadrante et représentative qui fournirait des interlocuteurs privilégiés. Dans le même temps, les collectivités affrontent les effets du vieillissement des équipements construits depuis les années 1960 et engagent des efforts de réhabilitation face aux risques de vétusté qui absorbent une part importante des budgets. La situation qui prévaut aujourd'hui repose, au fond, sur les mêmes problématiques que dans les années 1990, c'est-à-dire la question de l'adéquation entre l'offre du parc sportif public et les pratiques effectives ou désirées des citoyens, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint redoublé depuis quelques années par les enjeux liés au dérèglement climatique et leurs impacts sur la pratique des activités physiques et sportives. Dans un article enlevé, François-Emmanuel Vigneau résume ainsi avec pertinence la situation contemporaine :

« La fonction des équipements publics reste très largement liée à l'organisation de compétitions et ne satisfait pas les aspirations d'une large proportion de la population qui souhaite s'adonner à la pratique des APS pour des motivations hygiénistes et ludiques. En conséquence, des offres privées à caractère commercial se sont développées pour attirer la clientèle solvable désirant pratiquer le « sport-santé » et le « sport-loisir ». Or si, d'une part, les équipements sportifs publics dont la vocation est d'être accessibles à tous ne sont pas adaptés à chacun et si, d'autre part, seuls les équipements à caractère commercial sont adaptés à chacun mais pas accessibles à tous, le risque est celui d'un accroissement des inégalités d'accès à la pratique sportive en fonction des revenus. En ce sens, la problématique de l'adéquation des équipements sportifs publics aux aspirations de la population a comme enjeu la cohésion ou l'exclusion sociale²¹⁶ ».

²¹⁵ ADAMKIEWICZ Eric, *Les usages sportifs autonomes de la ville : analyse des pratiques, aménagement et management des espaces*, thèse de doctorat, 1998.

²¹⁶ VIGNEAU François-Emmanuel, « Les équipements sportifs : enjeux et impensés d'une politique publique », *Informations sociales*, n° 1, n° 187, 2015, p. 39.

Appendice 5. Extraits de l'étude de l'Agence nationale du sport sur les équipements du Plan 5000 terrains de sport

Part d'utilisation de l'équipement sportif par jour et par créneau – Pratique encadrée

	6h-8h	8h-10h	10h-12h	12h-14h	14h-16h	16h-18h	18h-20h	20h-22h	22h-00h
Lundi	2,3%	21,6%	41,5%	14,9%	50,0%	30,3%	27,2%	11,8%	3,3%
Mardi	1,9%	24,5%	42,3%	16,0%	51,5%	31,3%	30,1%	14,9%	3,5%
Mercredi	2,5%	23,2%	40,2%	18,9%	55,0%	46,3%	30,5%	13,7%	4,6%
Jeudi	1,9%	23,7%	42,5%	15,8%	51,0%	32,6%	28,0%	14,1%	3,5%
Vendredi	1,9%	22,6%	41,5%	16,2%	48,5%	33,0%	33,0%	15,6%	3,9%
Samedi	3,1%	24,5%	42,1%	18,0%	38,4%	31,1%	20,7%	8,5%	3,1%
Dimanche	2,7%	18,7%	33,8%	15,4%	24,7%	21,2%	15,1%	7,1%	2,7%

Part d'utilisation de l'équipement sportif par jour et par créneau – Pratique libre

	6h-8h	8h-10h	10h-12h	12h-14h	14h-16h	16h-18h	18h-20h	20h-22h	22h-00h
Lundi	29,9%	53,7%	52,1%	61,2%	48,8%	65,4%	69,7%	49,8%	29,9%
Mardi	30,1%	53,3%	51,7%	60,4%	48,8%	64,5%	67,6%	47,1%	30,1%
Mercredi	31,5%	59,5%	60,8%	66,0%	60,8%	67,2%	68,3%	49,8%	31,5%
Jeudi	29,9%	52,5%	52,7%	60,8%	48,8%	63,7%	67,8%	47,7%	29,9%
Vendredi	30,1%	53,7%	52,7%	60,6%	47,9%	64,9%	67,8%	48,5%	30,1%
Samedi	32,6%	63,1%	69,1%	74,7%	76,1%	79,5%	78,2%	54,1%	32,6%
Dimanche	33,2%	67,4%	76,6%	78,4%	82,4%	85,3%	79,9%	53,9%	33,2%

Bibliographie

ADAMKIEWICZ Eric, *Les usages sportifs autonomes de la ville : analyse des pratiques, aménagement et management des espaces*, thèse de doctorat, 1998.

AMAR Marianne, *Nés pour courir: sports, pouvoirs et rébellions, 1944-1958*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, coll. « Sport en questions », 1987.

ARNAUD Lionel, « La politique de la ville au secours du ministère de la Jeunesse et des Sports (1983-1993) ? », *Le sport dans la ville*, L'Harmattan, 1998, p. 123-133.

ARNAUD Pierre, « Contribution à une histoire des disciplines d'enseignement [La mise en forme scolaire de l'éducation physique]: La mise en forme scolaire de l'éducation physique », *Revue française de pédagogie*, n° 1, vol. 89, 1989, p. 29-34, [<https://doi.org/10.3406/rfp.1989.1403>].

ATTALI Michaël, FORTUNE Yohann, GOMET Doriane et RENAUD Jean-Nicolas, *Racing Club de France : le sport en ciel et blanc*, Paris, Le Cherche midi, 2023.

AUDRAS-MARCY Sarah, GHENO Mathieu et MONDESIR Helga, « Accessibilité à pied aux équipements sportifs : une bonne couverture mais une offre peu variée », *ONPV - Rapport Annuel 2018*, ONPV, 2018, p. 46-47.

AUGUSTIN Jean-Pierre, « Générations d'équipements sportifs. Diversification des lieux et des pratiques en agglomération bordelaise », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 79, 1998, p. 5-13.

AUGUSTIN Jean-Pierre, *Sport, géographie et aménagement*, Paris, Nathan, coll. « Fac », 1995.

AUGUSTIN Jean-Pierre, BOURDEAU Philippe et RAVENEL Loïc, *Géographie des sports en France*, Paris, Vuibert, coll. « Sciences, corps & mouvements », 2008.

AUGUSTIN Jean-Pierre et FUCHS Julien, « Le sport, un marqueur majeur de la jeunesse », *Agora débats/jeunesses*, n° 3, N° 68, 2014, p. 61-70, [<https://doi.org/10.3917/agora.068.0061>].

BARBIER Antoine, EVRARD Barbara et DERMIT-RICHARD Nadine, « Predictive Modelling of Sports Facility Use: A Model of Aquatic Centre Attendance », *Sustainability*, n° 5, vol. 15, 2023, p. 4142, [<https://doi.org/10.3390/su15054142>].

BEAUFILS Sony et DENNI Gaëlle, *La fréquentation en bibliothèque. Normes d'évaluation, outils de mesure et retour d'expérience*, AFNOR.

BELHADDAD Belkhir, *Quels équipements pour une nation sportive ? Mission parlementaire sur les équipements sportifs et les collectivités*, Paris, Premier ministre.

BENSOUSSAN Georges, DIETSCHY Paul, FRANÇOIS Caroline et STROUK Hubert, *Sport, corps et sociétés de masse. Le projet d'un homme nouveau*, Paris, Armand Colin, coll. « Recherches », 2012.

BERTHAUT Jérôme, *La banlieue du « 20 heures »*. *Ethnographie de la production d'un lieu commun journalistique*, Marseille, Agone, coll. « L'ordre des choses », 2013.

BLONDIAUX Loïc, *Le nouvel esprit de la démocratie: actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, coll. « La république des idées », 2008.

BOFILL Ricardo et VERON Nicolas, « Chapitre 2. Théories », *L'Architecture des villes*, Paris, Odile Jacob, coll. « Hors collection », 1995, p. 73-125.

BOUDON Laurent et CAILLARD Gaelle, *Sport dans la ville*, Union Sport et Cycle.

BOULLE Bernard, « Les piscines aujourd'hui : publics et usages », *Les Cahiers de l'INSEP*, n° 1, vol. 45, 2010, p. 73-82, [<https://doi.org/10.3406/insep.2010.1087>].

BOURDIEU Pierre, *La distinction: critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le Sens commun », 1979.

BOURDIEU Pierre, DARBEL Alain et SCHNAPPER Dominique, *L'amour de l'art les musées d'art européens et leur public*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1969.

BOURG Jean-François et NYS Jean-François, *Financement des clubs sportifs et stratégie des collectivités territoriales: nouveaux modèles, nouveaux enjeux*, Voiron, Éd. de « La Lettre du cadre territorial », coll. « Dossier d'experts », 2003.

BOUTTET Flavien, « Inclure et discriminer. La paradoxale mise en accessibilité des équipements sportifs », *Cahiers de la LCD*, n° 3, N° 11, 2020, p. 85-105, [<https://doi.org/10.3917/clcd.011.0085>].

BOUVIER Yves, « Transports et communications : circuler en Savoie et organiser le territoire », *Histoire économique et sociale de la Savoie de 1860 à nos jours*, Genève, Librairie Droz, coll. « Publications d'histoire économique et sociale internationale », 2014, p. 483-531, [<https://doi.org/10.3917/droz.varas.2014.01.0483>].

BPCE, *La Filière Sport: les challenges d'une championne*, L'Observatoire de l'économie du sport.

BPCE, *Les collectivités territoriales, 1er financeur public du sport*, L'Observatoire de l'économie du sport.

CALLEDE Jean-Paul, « Les politiques du sport et leurs métamorphoses », *Informations sociales*, n° 1, vol. 187, 2015, p. 14-23.

CALLEDE Jean-Paul, « Réseaux d'équipements sportifs, innovation culturelle et fonctionnalité urbaine », *Histoire, économie & société*, n° 2, 26e année, 2007, p. 75-85, [<https://doi.org/10.3917/hes.072.0075>].

CALLEDE Jean-Paul, *Les politiques sportives en France: Eléments de sociologie historique*, Paris, Economica, 2000.

CALLEDE Jean-Paul, « Notes d'architecture sportive : Le socialisme municipal des années Trente à Bègles », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, n° 192, vol. 102, 1990, p. 615-634, [<https://doi.org/10.3406/anami.1990.2270>].

CHANTELAT Pascal, FODIMBI Michel et CAMY Jean, « Les groupes de jeunes sportifs dans la ville », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 1, vol. 79, 1998, p. 40-49, [<https://doi.org/10.3406/aru.1998.2176>].

CHARDON Benoît, « Les équipements sportifs en Île-de-France : fréquentation, perception et attentes des franciliens », *Les dossiers de l'IRDS*, n° 11, 2010.

CHARRIER Dominique, « Quels constats ? Quels enseignements ? Qui paie ? L'utilisateur ? Le contribuable ? L'accès aux équipements sportifs : qui ? Comment ? La maintenance et la gestion des équipements sportifs », *Les Cahiers de l'INSEP*, n° 1, vol. 45, 2010, p. 22-26, [<https://doi.org/10.3406/insep.2010.1078>].

CHARRIER Dominique, LASFARGUE Pierre, MAUDET Thierry, PLANCHOT Georges, THOUROUDE Jacques et VAILLEAU Daniel, « Table ronde », *Les Cahiers de l'INSEP*, n° 1, vol. 45, 2010, p. 88-98, [<https://doi.org/10.3406/insep.2010.1089>].

CHELAL Mickael, « "Allez, dégagez les p'tits !" : un city stade au prisme des rapports sociaux d'âge et de génération dans une cité », *Espaces et sociétés*, n° 3, N° 193, 2024, p. 103-119, [<https://doi.org/10.3917/esp.193.0103>].

CHEVRY PEBAYLE Emmanuelle, « Musées et environnement numérique : quelles stratégies des professionnels des musées ? », *Les Cahiers du numérique*, n° 1, Vol. 15, 2019, p. 217-236.

CHOBEAUX François, « L'occasion ratée des "J-Sports" : Aventures d'une intervention politique sur les espaces urbains », in Jean-Pierre AUGUSTIN et Jean-Paul CALLEDE (dir.), *Sport, relations sociales et action collective*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1995, p. 497-507, [<https://doi.org/10.4000/books.msha.16544>].

CLASTRES Patrick, « Inventer une élite : Pierre de Coubertin et la « chevalerie sportive » », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, n° 2, vol. 22, 2005, p. 51, [<https://doi.org/10.3917/rhip.022.0051>].

CLASTRES Patrick et DIETSCHY Paul, *Sport, culture et société en France, du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Hachette supérieur, coll. « Carré histoire », 2006.

COMBEAU-MARI Évelyne, « Les premiers équipements sportifs à La Réunion : une politique de l'Etat (1956-1971) », *Staps*, n° 2, vol. 61, 2003, p. 25-37, [<https://doi.org/10.3917/sta.061.0025>].

COPPIER Julien, « Le tourisme en Savoie, construction d'une économie dans le temps long », *Histoire économique et sociale de la Savoie de 1860 à nos jours*, Genève, Librairie Droz, coll.

« Publications d'histoire économique et sociale internationale », 2014, p. 457-482, [<https://doi.org/10.3917/droz.varas.2014.01.0457>].

CORBIN Alain, *L'avènement des loisirs, 1850-1960*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 2020.

CORBIN Alain, *Le territoire du vide. L'Occident et le désir de rivage*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 2018.

CROSNIER Dominique et BOISSON Jean-Paul, « Un demi-siècle de licences sportives », in Sandrine BOUFFIN, Myriam CLAVAL et Hervé SAVY (dir.), *Données et études statistiques : jeunesse, sports et vie associative*, INSEP-Éditions, 2006, p. 75-83, [<https://doi.org/10.4000/books.insep.2201>].

DAMAMME Dominique, « Genèse sociale d'une institution scolaire [L'Ecole libre des sciences politiques]: L'Ecole libre des sciences politiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 1, vol. 70, 1987, p. 31-46, [<https://doi.org/10.3406/arss.1987.2392>].

DEBARDIEUX Bernard, « Les montagnes, représentations et constructions culturelles », *Les montagnes: discours et enjeux géographiques*, SEDES, coll. « Dossier des images éco monde », 2001, .

DECKER Wolfgang, THUILLIER Jean-Paul et LEROUX Richard, *Le sport dans l'Antiquité: Égypte, Grèce, Étrurie et Rome*, Arles, Actes Sud, 2024.

DEFrance Jacques, « La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif », *Politix*, n° 50, vol. 13, 2000, p. 13-27, [<https://doi.org/10.3406/polix.2000.1084>].

DEFrance Jacques, « Un schisme sportif [Clivages structurels, scissions et oppositions dans les sports athlétiques, 1960-1980]: Clivages structurels, scissions et oppositions dans les sports athlétiques, 1960-1980 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 1, vol. 79, 1989, p. 76-91, [<https://doi.org/10.3406/arss.1989.2908>].

DELCARMINE Nadine et DONNARD CUSSE Sabine, « Une norme pour évaluer l'impact des bibliothèques: », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, n° 4, Vol. 51, 2014, p. 21-22, [<https://doi.org/10.3917/docsi.514.0021>].

DELEPINE Michaël, *Le bel endormi: histoire du stade de Colombes*, Neuilly, Atlante, coll. « Penser le sport », 2022.

DELORME Franck, « Du village-station à la station-village. Un siècle d'urbanisme en montagne », *In Situ*, n° 24, 2014, [<https://doi.org/10.4000/insitu.11243>].

DIETSCHY Paul, *Histoire du football*, Paris, Perrin, coll. « Collection Tempus », 2014.

DROUET Yann et LUCIANI Antoine, « À l'origine du ski français, le discours commun de l'Armée et du Club alpin français (1902-1907) », *Staps*, n° 1, vol. 71, 2006, p. 71-84, [<https://doi.org/10.3917/sta.071.0071>].

DUBOIS Vincent, *La politique culturelle: genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 2012.

DUCHATEAU Guillaume, GIBOUT Christophe et VERSCHAVE Guy, « Le paradoxe des équipements sportifs. Concurrences de justifications et ségrégation socio-spatiale : une lecture à partir du cas de Calais (France) », *Loisir et Société / Society and Leisure*, n° 1, vol. 39, 2016, p. 87-103, [<https://doi.org/10.1080/07053436.2016.1151218>].

ELIAS Norbert et DUNNING Eric, *Quest for excitement: sport and leisure in the civilizing process*, Oxford, OX, UK ; New York, NY, USA, B. Blackwell, 1986.

ESCAFFRE Fabrice, « Espaces publics et pratiques ludo-sportives : l'expression d'une urbanité sportive. Public spaces and sport-related recreational practices :the expression of a sport-based urban culture », *Annales de géographie*, n° 4, n° 680, 2011, p. 405-424, [<https://doi.org/10.3917/ag.680.0405>].

ESTEBE Philippe, « Chapitre 1 : Les quartiers, une affaire d'Etat . Un instrument territorial », *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2005, p. 47-70, [<https://doi.org/10.3917/scpo.lasco.2005.01.0047>].

FALCOZ Marc et CHIFFLET Pierre, « La construction publique des équipements sportifs : Aspects historique, politique et spatial », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 1, vol. 79, 1998, p. 14-21, [<https://doi.org/10.3406/aru.1998.2173>].

FAURE Jean-Michel et SUAUD Charles, *La raison des sports: sociologie d'une pratique singulière et universelle*, Paris, Raisons d'agir, coll. « Cours et travaux », 2015.

FONTAINE Marion et PROCHASSON Christophe, *Le Racing club de Lens et les « Gueules noires »: essai d'histoire sociale*, Paris, les Indes savantes, coll. « Rivages des Xantons », 2010.

GABORIAU Philippe, *Le Tour de France et le vélo: histoire sociale d'une épopée contemporaine*, Paris, L'Harmattan, coll. « Collection "Espaces et temps du sport" », 1995.

GARCIA Marie-Carmen et OTTOGALLI-MAZZACAVALLLO Cécile, « La féminisation du sport fédéral : une affaire de petites et jeunes filles ? », *Agora débats/jeunesses*, n° 1, N° 90, 2022, p. 71-85, [<https://doi.org/10.3917/agora.090.0071>].

GARRIGOU Alain et AUGUSTIN Jean-Pierre, *Le rugby démêlé: essai sur les associations sportives, le pouvoir et les notables*, Le Mascaret, 1985.

GASPARINI William, « Penser l'intégration et l'éducation par le sport en France : réflexions sur les catégories d'analyse sociale et politique », *Movement & Sport Sciences - Science & Motricité*, n° 78, 2012, p. 39-44, [<https://doi.org/10.1051/sm/2012018>].

GASPARINI William, « L'intégration par le sport.: Genèse politique d'une croyance collective », *Sociétés contemporaines*, n° 1, vol. 69, 2008, p. 7, [<https://doi.org/10.3917/soco.069.0007>].

GASPARINI William et VIEILLE MARCHISET Gilles, *Le sport dans les quartiers. Pratiques sociales et politiques publiques*, Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, coll. « Pratiques physiques et société », 2008.

GASPARINI William et VIEILLE MARCHISET Gilles, « Les politiques sociales urbaines par le sport », *Le sport dans les quartiers*, Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, coll. « Pratiques physiques et société », 2008, p. 105-149.

GAY-LESCOT Jean-Louis, « La masse ou l'élite ? Etude comparée des politiques d'équipement sportif sous le front populaire et sous Vichy », *Le sport et la ville. Les politiques municipales d'équipements sportifs. XIXe-XXe siècles*, Villeurbanne, 1992, p. 49-60.

GAY-LESCOT Jean-Louis, *Sport et éducation sous Vichy: 1940-1944*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1991.

GIGNOUX Charles, *Le sport et l'intervention de la puissance publique*, Lyon, Agel, 1967.

GIMBERT Virginie et NEHMAR Khelifa, *Activité physique et pratique sportive pour toutes et tous. Comment mieux intégrer ces pratiques à nos modes de vie ?*, Paris, France Stratégie.

GUERANDEL Carine, *Le sport fait mâle: la fabrique des filles et des garçons dans les cités*, Fontaine, Presses universitaires de Grenoble, coll. « Sports, cultures, sociétés », 2016.

HACHET Benoît, « La piscine publique, les nageurs, le maire et le réchauffement climatique », *Regards croisés sur l'économie*, n° 2, n° 35, 2024, p. 225-234, [<https://doi.org/10.3917/rce.035.0225>].

HACHET Benoît et AUVRAY Emmanuel, « Crise des piscines : retour à l'eau froide ? », AOC.

HOIBIAN Olivier, *L'invention de l'alpinisme: la montagne et l'affirmation de la bourgeoisie cultivée, 1786-1914*, Paris, Belin, coll. « Histoire & société », 2008.

HOWAT Gary et ASSAKER Guy, « The hierarchical effects of perceived quality on perceived value, satisfaction, and loyalty: Empirical results from public, outdoor aquatic centres in Australia », *Sport Management Review*, n° 3, vol. 16, 2013, p. 268-284, [<https://doi.org/10.1016/j.smr.2012.10.001>].

HOWAT Gary, MURRAY Duncan et CRILLEY Gary, « Reducing measurement overload: Rationalizing performance measures for public aquatic centres in Australia », *Managing Leisure*, n° 2, vol. 10, 2005, p. 128-142, [<https://doi.org/10.1080/13606710500146449>].

HURTIS Muriel et SAUVAGEOT Françoise, *L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives*, Paris, Conseil Economique Social et Environnemental.

INJEP, *Les fiches régionales du sport 2024*, INJEP.

INSEE, « Accès à la pratique sportive », *La France et ses territoires. Edition 2021.*, INSEE Références, 2021, p. 152-153.

IVERSEN Evald Bundgaard, « Does size matter when public management tools meet (the voluntary) reality in sports facilities? », *World Leisure Journal*, n° 1, vol. 59, 2017, p. 54-69, [https://doi.org/10.1080/16078055.2016.1277612].

IVERSEN Evald Bundgaard, « Measuring sports facility utilisation by collecting performance information », *Managing Sport and Leisure*, n° 5, vol. 20, 2015, p. 261-274, [https://doi.org/10.1080/23750472.2015.1090885].

IVERSEN Evald Bundgaard et CUSKELLY Graham, « Effects of different policy approaches on sport facility utilisation strategies », *Sport Management Review*, n° 4, vol. 18, 2015, p. 529-541, [https://doi.org/10.1016/j.smr.2014.12.004].

IVERSEN Evald Bundgaard, HØYER-KRUSE Jens et FORSBERG Peter, « How do we measure? Perspectives for learning, steering, and accountability when measuring the utilisation of sports facilities », *Managing Sport and Leisure*, , 2024, p. 1-14, [https://doi.org/10.1080/23750472.2024.2356187].

JARTHON Jeanne-Maud et PIERRE Jeremy, « L'invisibilité progressive des jeunes filles au sein des espaces publics sportifs parisiens », *Espaces et sociétés*, n° 3, N° 193, 2024, p. 121-140, [https://doi.org/10.3917/esp.193.0121].

JULHE Samuel et HONTA Marina, « Les conseillers techniques du ministère des Sports. Création et contrôle d'un corps d'agents de l'État (1960-1987) », *Staps*, n° 3, vol. 113, 2016, p. 21-36, [https://doi.org/10.3917/sta.113.0021].

JULLIEN-COTTART Odile, « Estimation de la fréquentation des bibliothèques : l'apport des normes volontaires », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, , 2021.

KANG Minuk et LEE Youngjik, « The Gap in Community Sports: Utilization of Sports Facilities in South Korea », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, n° 8, vol. 19, 2022, p. 4495, [https://doi.org/10.3390/ijerph19084495].

KNOBE Sandrine et SCHORLE-STEFAN Carole, « Des études systématiques de fréquentation comme outil d'aide à la décision politique. Le cas de la gestion des installations sportives strasbourgeoises », *Revue européenne de management du sport*, , 2002, p. 1-19.

KOEBEL Michel, « Le sport, enjeu identitaire dans l'espace politique local », *Savoir/Agir*, n° 1, vol. 15, 2011, p. 39, [https://doi.org/10.3917/sava.015.0039].

LASSUS Marianne, *Jeunesse et sports: l'invention d'un ministère (1928-1948)*, Paris, INSEP éditions, 2017.

LE BART Christian, *Les maires: sociologie d'un rôle*, Villeneuve d'Ascq, Presses Univ. du Septentrion, coll. « Espaces politiques », 2003.

LE LIDEC Patrick, « Entre desserrement et resserrement du verrou de l'État. Les collectivités françaises entre autonomie et régulations étatiques », *Revue française de science politique*, n° 1, vol. 70, 2020, p. 75-100, [https://doi.org/10.3917/rfsp.701.0075].

LE NOE Olivier, *Socio-histoire des politiques sportives (1940 - 1975) : genèse d'un groupe de spécialistes de l'administration d'Etat des activités sportives et structuration du service public du sport*, thèse de doctorat, Paris 1, 2000.

LEBECQ Pierre-Alban, *Paschal Grousset: sport et éducation physique à la française, 1888-1909*, Nouvelle éd., Paris, Riveneuve, coll. « Collection Pépites », 2024.

LEFEBVRE Rémi, « Le socialisme français soluble dans l'institution municipale ? Forme partisane et emprise institutionnelle : Roubaix (1892-1983) », *Revue française de science politique*, n° 2, vol. 54, 2004, p. 237-260, [<https://doi.org/10.3917/rfsp.542.0237>].

LEFEVRE Brice et OHL Fabien, « Les choix des pratiques physiques et sportives des Français : omnivorité, univorité et dissonances », *Movement & Sport Sciences*, n° 3, n° 62, 2007, p. 81-90, [<https://doi.org/10.3917/sm.062.0081>].

LEFEVRE Brice et RAFFIN Valérie, *Les pratiques physiques et sportives en France: résultats de l'enquête nationale 2020 menée par le ministère chargé des sports et l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire*, INJEP, Paris, INJEP, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, 2023.

LEFEVRE Brice et RAFFIN Valérie, « Les freins à la pratique des Français peu ou non sportifs : des situations hétérogènes », *INJEP Analyses & synthèses*, n° 52, 2021.

LE-GERMAIN Elisabeth, *La politique sportive de la ville de Lyon au temps d'Edouard Herriot : 1905 - 1957*, thèse de doctorat, Lyon 1, 2001.

LE-GERMAIN Elisabeth, « Lyon, une longueur d'avance », *Le sport et ses espaces (XIXe-XXe siècles)*, Aubenas, Editions du CTHS, 1998, p. 93-102.

LEMAITRE Anne-Sophie et HONTA Marina, « La fin de la ville providence ? Les paris risqués de l'instrumentation de l'action publique sportive locale. Le cas de la ville de Lyon », *Sciences sociales et sport*, n° 2, vol. 14, 2019, p. 131-153, [<https://doi.org/10.3917/rsss.014.0131>].

LESSARD Coralie, *Les politiques municipales de la jeunesse et des sports dans les quartiers. Espoirs et illusions de la mixité sociale et de la discrimination positive*, thèse de doctorat, Paris-Est, 2018.

LESSARD Coralie et SCHUT Pierre-Olaf, « Les politiques publiques d'équipements sportifs vues à travers quatre villes françaises de 1960 à nos jours », *Loisir et Société / Society and Leisure*, n° 1, vol. 39, 2016, p. 61-86, [<https://doi.org/10.1080/07053436.2016.1151219>].

LIMSTRAND Torgeir et REHRER Nancy J., « Young people's use of sports facilities: A Norwegian study on physical activity », *Scandinavian Journal of Public Health*, n° 5, vol. 36, 2008, p. 452-459, [<https://doi.org/10.1177/1403494807088455>].

LOMBARDO Philippe et WOLFF Loup, *Cinquante ans de pratiques culturelles en France*, Ministère de la Culture.

MACALOON John J., *This great symbol: Pierre de Coubertin and the origins of the modern Olympic Games*, Chicago, University of Chicago Press, 1981.

MACHEMEHL Charly, « Dynamiques Nationales et Politiques Sportives Locales: Les Piscines Rouennaises au XXe Siècle. Projets et Réalisations », *Les Nouvelles Territorialités du Sport dans la Ville*, Presses de l'Université du Québec, 2013, p. 155-173, [<https://doi.org/10.1515/9782760536715-011>].

MAMCARCZYK Mariola, « Utilization of sports infrastructure in Poland », *Scientific Papers of Silesian University of Technology Organization and Management Series*, n° 195, vol. 2024, 2024, [<https://doi.org/10.29119/1641-3466.2024.195.25>].

MANGAN J. A., *Athleticism in the Victorian and Edwardian public school: the emergence and consolidation of an educational ideology*, London ; Portland, OR, F. Cass, coll. « Sport in the global society », 2000.

MANGAN J. A. et DYRESON Mark, *Olympic legacies: intended and unintended : political, cultural, economic and educational*, London, Routledge, 2012.

MARESCA Bruno, « La fréquentation des bibliothèques publiques a doublé depuis 1989 », *CREDOC. Consommation et modes de vie*, n° 193, 2006, p. 1-4.

MARESCA Bruno, *Enquête sur les pratiques documentaires des étudiants, chercheurs et enseignants-chercheurs de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6) et de l'Université Denis Diderot (Paris 7)*, CREDOC.

MARESCA Bruno, EVANS Christophe et GAUDET Françoise, *Les bibliothèques municipales en France après le tournant Internet: attractivité, fréquentation et devenir*, Paris, Bibliothèque publique d'information, Centre Pompidou, coll. « Études et recherche », 2007.

MARUEJOULS Édith, *Mixité, égalité et genre dans les espaces du loisir des jeunes : pertinence d'un paradigme féministe*, thèse de doctorat, Bordeaux Montaigne, 2014.

MARUEJOULS Édith et RAIBAUD Yves, « Filles/garçons : l'offre de loisirs – Asymétrie des sexes, décrochage des filles et renforcement des stéréotypes », *Diversité*, n° 1, vol. 167, 2011, p. 86-92, [<https://doi.org/10.3406/diver.2011.3500>].

MAUDET Thierry, « Ouverture », *Cahiers de l'INSEP*, , 2010, p. 7-8.

MAUDET Thierry, BOZZA Lucie et NIEL Séverine, « Les équipements sportifs en Midi-Pyrénées », in Sandrine BOUFFIN, Myriam CLAVAL et Hervé SAVY (dir.), *Données et études statistiques: jeunesse, sports et vie associative*, INSEP-Éditions, 2006, p. 173-178, [<https://doi.org/10.4000/books.insep.2255>].

MAUROUX Amélie, PERRAUD-USSEL Cyrielle, BOURLES Ludovic, DANIKOWSKI Jonathan et KEMPF Nicolas, « Équipements sportifs : une offre plurielle et contrastée en ville, des temps d'accès plus longs en milieu rural », *Insee Première*, n° 2041, 2025.

MENY Yves et THOENIG Jean-Claude, *Politiques publiques*, 1re éd., Paris, Presses universitaires de France, coll. « Thémis », 1989.

MERKEL Udo, « The Politics of Physical Culture and German Nationalism: Turnen versus English Sports and French Olympism, 1871-1914 », *German Politics and Society*, n° 2, vol. 21, 2003, p. 69-96, [<https://doi.org/10.3167/104503003782353501>].

MERLE Stéphane, « Politiques d'équipements sportifs et évolution post-industrielle en région stéphanoise », *Métropoles*, n° 4, 2008, [<https://doi.org/10.4000/metropoles.3342>].

MERLE Stéphane, *Politiques et aménagements sportifs en région stéphanoise : vers une reconnaissance de la place du sport dans la société et l'aménagement urbain (fin XIXème-début XXIème siècle)*, thèse de doctorat, Université de Saint-Etienne, 2007.

MIAUX Sylvie et GARNEAU Jocelyn, « The sports park and urban promenade in the 'quais de Bordeaux': An example of sports and recreation in urban planning », *Loisir et Société / Society and Leisure*, n° 1, vol. 39, 2016, p. 12-30, [<https://doi.org/10.1080/07053436.2016.1151223>].

MICHOT Thierry, « La pratique d'activités physiques et sportives en France. Revue de la littérature et des données statistiques », *INJEP*, , 2021.

MORALDO Delphine, *L'esprit de l'alpinisme: une sociologie de l'excellence, du XIXe siècle au XXe siècle*, Lyon, ENS éditions, coll. « Sociétés, espaces, temps », 2021.

MÜLLER Jörg, JAUNEAU-COTTET Pauline et LOMBARDO Philippe, *Baromètre national des pratiques sportives 2024*, INJEP.

MULLER Lara et VAN DE WALLE Isabelle, *L'offre d'équipements sportifs et les freins à la pratique sportive dans les zones urbaines sensibles*, CREDOC.

ORSENNA Erik et CORBIN Noël, *Voyage aux pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain*, Ministère de la Culture.

ORY Pascal, *La belle illusion: culture et politique sous le signe du Front populaire, 1935-1938*, Paris, CNRS éditions, coll. « Biblis », 2016.

PASSERON Jean-Claude et PEDLER Emmanuel, *Le temps donné aux tableaux: Une enquête au musée Granet, augmentée d'études sur la réception de la peinture et de la musique*, Lyon, ENS Éditions, 2019, [<https://doi.org/10.4000/books.enseditions.16682>].

PENEL Guillaume, « Pertinence et efficacité d'une politique d'équipements sportifs de proximité en accès libre: le cas de la ville de Lille », *Staps*, n° 4, N° 147, 2024, p. 11-31, [<https://doi.org/10.3917/sta.147.0011>].

PERRIN Claire, PERRIER Clément et ISSANCHOU Damien, *Bouger pour la santé: analyses sociologiques d'une injonction contemporaine*, Fontaine Grenoble, PUG UGA éditions, coll. « Sports, cultures, sociétés », 2022.

PEUVERGNE Claire et CHARDON Benoît, « Notoriété et fréquentation des îles de loisirs franciliennes », *Les dossiers de l'IRDS*, , 2023.

PEUVERGNE Claire et CHARDON Benoît, « Radiographie d'une aire de *street work-out* », *IRDS*, n° 5, 2022, p. 1-5.

POCIELLO Christian, *Sports et société: approche socio-culturelle des pratiques*, Paris, Vigot, coll. « Collection Sport + enseignement », 1981.

POLE RESSOURCES NATIONAL SPORT INNOVATIONS, *Les outils de recensement des équipements sportifs en Europe et à l'international*, Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative.

PRNSI, *Équipements sportifs et aménagement urbain: la nécessité d'innover*, Ministère Chargé des Sports, 2021.

PROPULSE, *Etude de marché. Salle de sport, chiffres et éléments*, Crédit Agricole.

RAIBAUD Yves, « Genre, urbanité et pratiques sportives. Une étude des espaces du temps libre à Bordeaux et Genève », *Sciences sociales et sport*, n° 2, N° 20, 2022, p. 15-35, [<https://doi.org/10.3917/rsss.020.0015>].

RAIBAUD Yves, « Sexe et couleur des skate-parcs et des cités-stades », *Diversité*, n° 1, vol. 168, 2012, p. 173-182, [<https://doi.org/10.3406/diver.2012.3567>].

RIFFAUD Thomas, « Politiques sportives et société "liquide": quels équipements et quelle gouvernance ? », , 2020, p. 117-130.

ROBENE Luc, BODIN Dominique et HEAS Stéphane, « «Une école, un terrain de jeux»: La politique d'équipement sportif de la ville de Bordeaux durant l'Occupation (1940-1944) », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, n° 1, vol. 7, 2005, p. 157-193, [<https://doi.org/10.3406/rhbg.2005.1477>].

ROUBINEAU Jean-Manuel, *Le sport: récit des premiers temps*, Paris, PUF, 2024.

ROULT Romain, LEFEBVRE Sylvain, ADJIZIAN Jean-Marc et LAPIERRE Lucie, « Activité physique et équipements sportifs chez les jeunes au Québec. Le cas de la patinoire du projet "Bleu, blanc, bouge" à Montréal-Nord », *Agora débats/jeunesses*, n° 3, N° 68, 2014, p. 127-140, [<https://doi.org/10.3917/agora.068.0127>].

SAINT-MARTIN Jean, « Philippe Tissié ou l'éducation physique au secours de la dégénérescence de la jeunesse française (1888-1935) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 8, 2006, p. 119-132, [<https://doi.org/10.4000/rhei.374>].

SAKOUHI Fethi, *Jeunes des banlieues en difficulté : conditions socioculturelles : insertion par le sport : chimère ou réalité ?*, thèse de doctorat, Paris 10, 1999.

SINGARAVELOU Pierre et SOREZ Julien, *L'empire des sports: une histoire de la mondialisation culturelle*, Paris, Belin, coll. « Histoire & société », 2010.

SOREZ Julien, *Le football dans Paris et ses banlieues, de la fin du XIXe siècle à 1940: un sport devenu spectacle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2013.

SOURDEAU Manon, LARDILLEUX Rémi, MARIN-HEBRAY Séverine et DOT Arnaud, *La pratique sportive dans l'espace public au prisme de l'inclusion des femmes*, INET.

TERRET Thierry (dir.), *Les Paris des Jeux olympiques de 1924*, Biarritz, Atlantica, 2008.

VERDURE Marc, « La piscine municipale de Bruay-en-Artois et le socialisme municipal d'Henri Cadot », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 14, 2007, p. 95-109, [<https://doi.org/10.4000/lha.432>].

VICARD Augustin, « Quantifier la pratique sportive : une approche sociologique et sanitaire », *Courrier des Statistiques - INSEE*, n° 10, 2023, p. 53-70.

VIEILLE MARCHISET Gilles, « La construction sociale des espaces sportifs ouverts dans la ville . Enjeux politiques et liens sociaux en question », *L'Homme & la Société*, n° 3, n° 165-166, 2007, p. 141-159, [<https://doi.org/10.3917/lhs.165.0141>].

VIGARELLO Georges, *Le corps redressé: histoire d'un pouvoir pédagogique*, Nouvelle éd., Paris, le Félin, coll. « Histoire et sociétés », 2018.

VIGNEAU François, *Les espaces du sport*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1998.

VIGNEAU François-Emmanuel, « Les équipements sportifs : enjeux et impensés d'une politique publique », *Informations sociales*, n° 1, n° 187, 2015, p. 38-45, [<https://doi.org/10.3917/inso.187.0038>].

VIGNEAU François-Emmanuel, *Espaces du sport et aménagement sportif des territoires*, thèse de doctorat, Toulouse II, 2006.

VILLE DE PARIS, *Etude relative à l'optimisation de l'usage des équipements publics parisiens*, Paris.

ZEDET Benoît, « Quels constats ? Quels enseignements ? Introduction à partir du recensement des équipements sportifs (RES) : les chiffres-clés », *Les Cahiers de l'INSEP*, n° 1, vol. 45, 2010, p. 13-21, [<https://doi.org/10.3406/insep.2010.1077>].

ZOUARI Armand, « Le nouvel équipement sportif des villes. Services de proximité et espaces de liberté », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 1, vol. 70, 1996, p. 115-122, [<https://doi.org/10.3406/aru.1996.1934>].

Etude sur la fréquentation des équipements sportifs financés par l'Agence au titre du Plan 5000 terrains de sport (2022-2023), Agence Nationale du Sport.

Les chiffres clés du sport en Île-de-France 2023, IRDS.

L'utilisation des équipements sportifs parisiens par le public associatif. 18ème arrondissement., Ville de Paris.

Les équipements sportifs dans les espaces ruraux du Grand Est, INSEE.

Les collectivités territoriales et les clubs sportifs professionnels, Cour des Comptes.

Pratiques de fréquentation et évaluation de la satisfaction des équipements sportifs des Français, Association pour l'information et la recherche sur les équipements de sport et de loisir (AIRES).